

Institut National de la Recherche Scientifique
Université du Québec à Montréal

**La construction politique d'un quartier : St-Michel et la controverse sur la carrière
Miron**

Par
Martin Alain

Mémoire présenté
pour l'obtention
du grade de Maître ès sciences (M. Sc.)
en Études urbaines

Jury d'évaluation

Président du jury
et examinateur interne

Richard Morin, UQAM-DEUT

Examineur externe

Pierre Hamel, UdeM-Sociologie

Directrice de recherche

Annick Germain, INRS-UCS

Résumé

Dans le contexte d'une réorganisation municipale majeure sur l'île de Montréal et ailleurs au Québec, cette étude s'intéresse aux espaces infra-municipaux (quartiers, arrondissements) et leur caractère politique. Fort d'une revue de la littérature qui témoigne du côté polysémique de la notion de quartier (*neighborhood*) et le débat toujours non résolu sur la nature politique du quartier, la recherche s'attarde à explorer celle-ci en présentant un portrait qui se veut le plus complet possible de ses composantes. En regroupant ces dernières sous les catégories de *ressources politiques* et de *légitimité politique*, l'étude explore ainsi le côté politique de ce territoire à travers *la capacité politique* de celui-ci.

Plus concrètement, la recherche part d'une analyse d'une controverse d'aménagement urbain ayant révélé le poids politique d'un quartier, pour explorer la construction de cet espace politique en repérant les composantes de sa capacité politique. Il s'agit en l'occurrence d'un dossier fort controversé qui depuis plus de 30 ans fait la manchette régulièrement : l'ancienne Carrière Miron. Cette carrière, située dans le quartier St-Michel à Montréal, fut d'abord reconnue pour son ciment, puis comme le troisième plus important site d'enfouissement de déchets en Amérique du Nord et le premier en milieu aussi fortement urbanisé. Ce dossier, qui fit l'objet de promesses électorales de fermeture de la part de trois administrations montréalaises consécutives, s'est révélé être l'un des dossiers environnementaux à Montréal où les débats furent les plus nombreux ces dernières décennies. C'est à travers l'étude de ce cas que la recherche tente d'identifier quels sont les éléments indispensables et ceux qui le sont moins dans la construction et/ou le maintien du quartier comme espace politique. Pour y arriver, plusieurs entretiens ont été menés avec des informateurs clés en provenance des milieux communautaire, politique et administratif de la Ville de Montréal et particulièrement du quartier St-Michel, le tout appuyé par une recherche documentaire au sein des archives rattachées aux nombreuses consultations publiques qui se sont penchées sur le dossier Miron.

Nous en arrivons à la conclusion selon laquelle ce sont les ressources de la société civile (endogènes au quartier) et les éléments de légitimité, plus que les ressources institutionnelles (exogènes), qui semblent avoir joué dans, l'espace d'un enjeu, ce qui s'est révélé être la construction politique du quartier St-Michel. La territorialisation de l'enjeu apparaît à cet égard une variable stratégique. Tout en rappelant la nécessité d'effectuer des recherches subséquentes pour venir préciser le rôle de ces composantes, la présence d'enjeux comme composantes supplémentaires, le caractère non permanent de l'espace politique infra-municipal ainsi que l'enchevêtrement entre les ressources endogènes et exogènes au quartier sont également discutés.

Martin Alain

Annick Germain

Remerciements

Je voudrais tout d'abord exprimer ma grande reconnaissance envers ma directrice de mémoire, Annick Germain. Par son support indéfectible tout au long de cette recherche, ses conseils toujours judicieux et sa très grande disponibilité, elle est en très grande partie responsable de l'aboutissement de ce travail. Je me dois de souligner également l'amabilité de tous les intervenants rencontrés qui ont bien voulu m'accorder de leur temps et me donner accès à leurs archives. Sans leur précieuse collaboration, cette recherche n'aurait sans doute pas été possible.

Pour leurs encouragements continus, que soient également remerciés mes collègues étudiants ainsi que les professeurs du programme conjoint de maîtrise en études urbaines INRS-UQAM. En terminant, je m'en voudrais de passer sous silence le soutien de tous les instants de mes proches, famille et amis, et particulièrement de Caroline, pour sa patience et sa compréhension.

Table des matières

<u>Résumé</u>	i
<u>Remerciements</u>	iii
<u>Table des matières</u>	iv
<u>Liste des schémas, cartes et tableaux</u>	vii
<u>Liste des acronymes</u>	viii
<u>Introduction</u>	1
Chapitre I <u>Historique du quartier St-Michel et du dossier Miron</u>	8
1.1 Les débuts de St-Michel : une croissance modérée.....	8
1.2 St-Michel et le boom de l'après Guerre.....	9
1.3 L'après annexion : le dossier de l'enfouissement à Miron prend de l'ampleur.....	10
Chapitre II <u>Le quartier, un espace politique ?</u>	17
2.1 Le quartier en tant qu'espace infra-municipal.....	18
2.2 Espace infra-municipal et liens sociaux.....	19
2.3 Espace infra-municipal et espace politique.....	20
2.3.1 L'espace infra-municipal et ses structures comme acteur politique.....	
et lieu d'articulation des besoins locaux.....	21
2.3.2 Espace infra-municipal et renouvellement de la démocratie locale.....	24
2.3.3 La participation et la capacité politique.....	25
2.3.4 La démocratie par les quartiers.....	27
2.3.5 Localisme, « NIMBY » et représentativité.....	28
2.4 Perspectives de recherche.....	31
2.4.1 Décentralisation et démocratie participative.....	33
Chapitre III <u>Stratégie de recherche</u>	37
3.1 Une étude de cas exploratoire.....	38
3.2 Construction de la grille d'analyse.....	43

3.3	Opérationnalisation	54
3.3.1	La recherche documentaire	54
3.3.2	L'entretien	56
3.3.3	Acteurs rencontrés	57
Chapitre IV <u>Les ressources de St-Michel</u>		62
4.1	1968-1986 : les ressources de St-Michel sous le Parti Civique	62
4.1.1	Le Parti Civique face à la démocratie locale et la décentralisation	63
4.1.2	Les ressources institutionnelles de 1968 à 1986	64
4.1.3	Les ressources de la société civile de 1968 à 1986.....	64
4.1.4	1968-1986 : le décroisement des ressources du quartier St-Michel	66
4.2	1986-1994 : les ressources de St-Michel sous le RCM	66
4.2.1	Le RCM face à la démocratie locale et la décentralisation.....	66
4.2.2	BCM-1989 et BCM-1992, revalorisation du site Miron et gestion des déchets	67
4.2.3	Colloque sur l'avenir du Site Miron (PARI-1989).....	69
4.2.4	Consolidation du PARI et leaders locaux	69
4.2.5	Vivre St-Michel en Santé (VSMS)et comité de surveillance / citoyens	70
4.2.6	Le Comité restreint PARI/VSMS et les audiences populaires sur la fermeture du CTED (PARI/VSMS-1993).....	71
4.2.7	Autres ressources.....	73
4.2.8	1986-1994 : Consolidation des ressources du quartier St-Michel.....	74
4.3	1994-2000 : Les ressources de St-Michel sous Vision Montréal.....	75
4.3.1	Vision Montréal face à la démocratie locale et la décentralisation	75
4.4	Les ressources de St-Michel à travers le temps	77
Chapitre V <u>La légitimité de St-Michel</u>		79
5.1	La territorialisation des enjeux associés à Miron.....	79
5.1.1	La gestion des déchets.....	80
5.1.2	Les nuisances rattachées à l'exploitation d'un tel équipement.....	81
5.1.3	Le discours des organismes de St-Michel sur la portée des nuisances	83

5.1.4	Le quartier Ahuntsic.....	83
5.1.5	Les ressources du quartier Ahuntsic.....	85
5.1.6	La légitimité dans le dossier Miron : St-Michel vs Ahuntsic.....	88
5.1.7	L'identification du dossier Miron à un territoire : le rôle de la Ville de Montréal.....	94
5.2	La représentativité.....	95
5.2.1	Les organismes de St-Michel et la recherche de la représentativité.....	96
5.2.2	Les structures.....	97
5.2.3	Le discours.....	98
5.3	L'expertise.....	100
 <u>Chapitre VI Les composantes de l'espace politique infra-municipal</u>		103
6.1	L'espace politique infra-municipal et le pouvoir.....	103
6.1.1	Pouvoir, influence ou autorité ?.....	104
6.2	Les résultats de l'action du quartier St-Michel.....	105
6.3	Quelles composantes ont joué ?.....	108
6.4	Les composantes indispensables.....	108
6.4.1	Ressources de la société civile et expertise.....	108
6.4.2	Représentativité et territorialisation de l'enjeu.....	111
6.5	Les variables exogènes comme composantes d'appoint.....	113
6.5.1	Ressources institutionnelles.....	113
6.6	Le quartier St-Michel, un espace politique démocratique ?.....	114
6.7	La présence d'un enjeu comme composante supplémentaire ?.....	116
 <u>Conclusion</u>		118
<u>Appendice A</u>		126
<u>Bibliographie</u>		134

Liste des schémas, cartes et tableaux

Carte #1 Localisation de la carrière Miron et du quartier St-Michel (1999)	42
Schéma #1 Schéma général de la capacité politique.....	46
Tableau #1 Caractéristiques socio-démographiques du quartier St-Michel comparées à celle de l'ensemble de la Ville de Montréal, 1996.....	48
Schéma #2 Les composantes de l'espace politique infra-municipal.....	50
Schéma #3 Les composantes de l'espace politique infra-municipal : une vue d'ensemble	53
Tableau #2 Caractéristiques socio-démographiques des quartiers Ahuntsic, St-Michel et de la Ville de Montréal, 1996	85

Liste des acronymes

ADDM	Association pour la Défense des Droits des Michelois
BAPE	Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement
BCM	Bureau de Consultation de Montréal
CCA	Comité Conseil d'Arrondissement
CDEC	Centre de Développement Économique et Communautaire
CESM	Complexe Environnemental St-Michel
CLSC	Centre Local de Services Communautaires
CMM	Communauté Métropolitaine de Montréal
CMQ	Commission Municipale du Québec
CTED	Centre de Traitement et d'Élimination des Déchets
CUM	Communauté Urbaine de Montréal
FRAP	Front d'Action Politique
PARI	Programme d'Aménagement Résidentiel et Industriel St-Michel
RCM	Rassemblement des Citoyens et citoyennes de Montréal
RIGDIM	Régie Inter-municipale de Gestion des Déchets de l'Île de Montréal
VSMS	Vivre St-Michel en Santé

Introduction

Au sein de la Ville de Montréal telle que nous l'avons connue jusqu'en 2001, il s'est développé au fil des années une certaine « culture politique » au niveau des quartiers et arrondissements. Des débats y ont été tenus, des consultations y ont été menées, des regroupements *ad hoc* contre la venue de projets se sont formés, des manifestations ont eu lieu et ce, souvent sous la coupe d'organismes se référant au quartier, moins souvent à l'arrondissement ou encore à un autre territoire comme le district électoral, mais toujours à un espace géographique plus petit que la ville, un espace infra-municipal. Dans ces quartiers de l'ancienne Ville de Montréal, privés d'autonomie politique et juridique réelle face au « central », les pouvoirs décisionnels étaient pour ainsi dire absents de leur structure infra-municipale ; les conseils de quartier n'étaient, comme l'indique leur nom, que consultatifs.

D'un autre côté, les municipalités de la banlieue interne de l'île de Montréal, souvent, mais pas toujours, de taille égale ou inférieure en terme de population et de superficie de territoire à plusieurs quartiers de l'ancienne Ville de Montréal, possédaient leurs propres structures, indépendantes politiquement et juridiquement les unes les autres et face à la Ville de Montréal, avec pleins pouvoirs sur la gestion de leur territoire respectif.

Depuis le premier janvier 2002 pourtant, dans le contexte des fusions municipales enclenchées à la grandeur de la province par le gouvernement du Parti Québécois, mais dont l'origine remonte à plusieurs années, voire décennies (Collin, 2002), une toute nouvelle donne juridico-politique est venue remplacer la dynamique existante sur l'île de Montréal (mais aussi ailleurs). Cette dynamique montréalaise, qui n'avait guère été modifiée depuis la mise en place de la défunte Communauté Urbaine de Montréal (CUM) en 1969, est passablement bouleversée, du moins pourrait-on le croire à première vue. L'occasion est belle d'y regarder de plus près.

Rapidement, nous notons la disparition des quartiers montréalais sans pouvoirs décisionnels et des arrondissements tels que nous les connaissions auparavant, remplacés aujourd'hui par des arrondissements d'un genre nouveau avec des pouvoirs décisionnels en vertu d'un partage des pouvoirs établis dans un premier temps par le Gouvernement provincial dans le cadre notamment de la loi 170.

Pour leur part, les anciennes villes de banlieue disparaissent en tant que municipalités autonomes et deviennent, à la suite de la proposition du mandataire gouvernemental pour les regroupements municipaux dans la région métropolitaine de Montréal, et parfois regroupées avec d'autres anciennes municipalités ou quartiers de Montréal (Bernard, 2000), des arrondissements de la nouvelle grande ville de Montréal. À première vue, certaines contraintes politiques, par exemple la forte opposition des maires de banlieue à l'idée même de fusion aurait peut-être mené le Gouvernement du Québec à opter pour une forme très décentralisée de gouvernement municipal auquel l'arrondissement constitue une réponse :

Cette proposition [les arrondissements] visait à réconcilier les deux approches. D'une part, elle poursuivait les objectifs qui font la valeur d'une ville unifiée [...]. D'autre part, elle cherchait à préserver les avantages liés à la présence d'instances politiques plus petites et plus proches des citoyens, permettant de maintenir une certaine diversité dans la fourniture des services de proximité et contribuant à préserver les racines culturelles et historiques des diverses communautés (Bernard, 2000 : 7).

On se rappellera également qu'au cours de l'histoire montréalaise, les différentes administrations municipales ont, elles aussi, affiché des visions bien différentes quant aux pouvoirs dévolus aux quartiers ou aux territoires infra-municipaux. Il faut dire que la question est complexe : comment en effet trancher entre les dossiers pour lesquels les quartiers seraient en mesure, seuls, de voir à leur gestion et ceux qui semblent engager des intérêts avant tout régionaux. On se rappellera l'expérience de Bologne en Italie, dans les années 1960, qui avait délimité d'assez grands quartiers pour les confronter à la complexité des dossiers urbains (Medam, 1975). Dans un autre registre, notons également la situation à Porto Alegre, au Brésil, où depuis 1989 les citoyens des différents quartiers participent à l'élaboration du budget (Abers, 1998).

Dans le cas québécois, on ne semble pas cependant avoir abordé cette question de front lors des fusions municipales. Le partage des tâches entre le palier central et le niveau local ne semble pas non plus avoir été réglé de manière définitive. Il semblerait que l'on ait simplement reporté sur une plus grande échelle le partage des pouvoirs qui existait déjà avant les fusions, sans revoir en profondeur l'équilibre, ou le déséquilibre, existant : « Tous les arrondissements auraient le même statut de municipalités autonomes, les mêmes pouvoirs et les mêmes compétences [...] (Bernard, 2000 : 8) Du moins, si le partage des pouvoirs a été officiellement établi entre la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM), la Ville de Montréal et les arrondissements via différentes lois, la pratique quotidienne pourrait faire survenir quelques ajustements (Benoît et Mévellec, 2002).

Dans ce contexte de modification profonde des pouvoirs dévolus aux espaces infra-municipaux de l'ancienne Ville de Montréal et d'un changement de statut politique et juridique non moins important pour les anciennes municipalités de banlieue, qui deviennent à leur tour des espaces infra-municipaux de la nouvelle Ville de Montréal, l'occasion est belle d'explorer l'espace infra-municipal politique car cet espace deviendra névralgique dans cette nouvelle grande Ville de Montréal.

En effet, dans tous ces changements, les problèmes d'éloignement entre l' élu et le citoyen deviendront, du moins on pourrait le croire à première vue, plus criants : la ville est plus grande et les espaces intermédiaires entre le citoyen et la ville, l'arrondissement, comprennent souvent plusieurs anciennes villes avec un nombre moins élevé d'élus qu'auparavant¹.

La question revient donc à se demander si l'espace infra-municipal (ici le quartier ou l'arrondissement) est un espace politique où peuvent se débattre des enjeux d'aménagement d'une certaine envergure. Et tout d'abord comment fonctionne un espace

¹ En effet, le regroupement des municipalités de l'île a eu notamment pour effet de diminuer de façon drastique le nombre d'élus sur l'île, celui-ci passant de quelque 300, souvent à temps partiel, à un peu plus de 100 à temps plein pour la grande majorité.

infra-municipal en tant qu'espace politique ? À quelles conditions peuvent se jouer des rapports de force propres au quartier et qui donneront à celui-ci un poids politique dans des décisions municipales engageant un espace plus vaste ? Un quartier peut-il renverser une décision élaborée par l'administration centrale ? Sur quelles ressources peut-il compter pour éventuellement s'opposer au palier central ou inscrire un dossier à l'agenda municipal et ainsi forcer l'administration centrale à se compromettre ?

Pour éclairer ces questions nous avons choisi d'analyser un dossier fort controversé, impliquant des acteurs aux intérêts souvent conflictuels et aux prises de position bien campées pour ne pas dire très tranchées. Ce dossier a de plus touché, affecté devrions-nous peut-être dire, plusieurs quartiers et plusieurs échelles politico-administratives. Par une démarche qui se veut résolument exploratoire, nous chercherons donc à faire ressortir ce qui fait en fin de compte la capacité politique d'un territoire infra-municipal.

Nous nous proposons de regarder à travers ce cas comment le quartier apparaît comme espace politique. Notons immédiatement que le quartier est pris ici en tant qu'espace infra-municipal, ce qui n'exclut pas que l'on puisse faire le même raisonnement pour tout autre espace infra-municipal, jusqu'à une certaine limite de taille et de population. En d'autres termes, nous chercherons à approfondir comment se manifeste la nature politique de l'espace infra-municipal à travers une étude de cas.

Pour mener à bien cette exploration, nous avons ciblé le cas du Complexe Environnemental St-Michel, souvent mieux connu sous l'appellation de l'ancienne Carrière Miron, située dans le quartier St-Michel à Montréal. Nous aurons l'occasion d'y revenir, mais précisons dès maintenant quelques caractéristiques qui rendent intéressante son utilisation pour notre propos. Située dans un milieu fortement urbanisé, l'exploitation d'une cimenterie, puis d'un site d'enfouissement (qui accueillait à une certaine époque environ 50% de tous les déchets « produits » au Québec) dans cette Carrière ont mis au jour les intérêts divergents des différents acteurs impliqués dans ce dossier très marqué par son caractère environnemental. Cette nature environnementale lui confère, notamment de part la multitude d'intervenants, aux territoires d'interventions multiples, œuvrant dans

cette sphère d'activités, un caractère multi-territorial, ce qui n'est pas sans intérêt pour notre propos.

Tous les dossiers relatifs à cette Carrière, prenons par exemple l'enfouissement des déchets, furent donc controversés et très politisés, faisant notamment l'objet de promesses électorales à plusieurs reprises. D'ailleurs, maintes occasions furent données, dans le cadre de plusieurs consultations publiques organisées à la fois par les organismes communautaires du quartier St-Michel, la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec, via le Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE), d'identifier clairement à la fois les divergences d'intérêts, mais aussi le caractère micro-local, local, régional, voire provincial des différents dossiers relatifs à la Carrière Miron.

Par ailleurs, ce cas possède une histoire assez longue pour avoir « traversé » plusieurs administrations municipales ayant chacune une conception particulière du rôle des quartiers comme espaces politiques et de la consultation publique : le Parti Civique de Jean Drapeau, le Rassemblement des Citoyens et Citoyennes de Montréal (RCM) de Jean Doré et finalement L'équipe Bourque / Vision Montréal de Pierre Bourque. Une approche diachronique nous permettra donc, croyons-nous, de faire état de l'évolution des dynamiques politiques, d'autant plus que pendant cette période, de l'ouverture de la carrière jusqu'à nos jours, St-Michel a changé de statut juridique. Ainsi, en 1968, la Cité de St-Michel fut annexée à la Ville de Montréal pour en devenir un quartier. Enfin, le fait que le territoire du projet couvrait notamment plusieurs quartiers très différents qui ne sont pas intervenus de la même manière et n'avaient pas la même dynamique politique ajoute encore à l'intérêt de ce cas.

Pour construire notre grille d'analyse, nous ferons le tour de la littérature en études urbaines et en sciences politiques sur la notion de quartier (*neighborhood*) et de son caractère politique et démocratique. Sur ces dernières questions, beaucoup de choses ont en effet été écrites. Pour plusieurs, nous le verrons plus en détails dans le chapitre portant sur la revue de la littérature, la présence d'institutions politiques à ce niveau, tels des conseils de quartier, est garante du caractère éminemment politique de l'espace infra-

municipal. Pour d'autres cependant, le danger du localisme par exemple, principalement représenté par la notion de NIMBY (*Not In My Back Yard*), leur font dire que constituer l'espace infra-municipal en espace politique n'est pas sans soulever quelques interrogations. En définitive, si beaucoup d'études tentent de démontrer pourquoi le quartier, ou tout autre espace infra-municipal, est ou n'est pas un espace politique, ou pourquoi devrions-nous ou non le considérer en tant que tel, peu regarderont directement cette question sous l'angle des « composantes » qui entrent dans la construction de cet espace infra-municipal politique. À ce chapitre, nous retrouverons cette approche plutôt dans les études portant sur les éléments favorisant la participation citoyenne par exemple.

Nous proposerons, dans le cadre de ce mémoire, une grille d'analyse pour explorer ce qui constitue l'espace infra-municipal politique : la capacité politique. Définie en terme de ressources et de légitimité, cette capacité politique nous guidera dans l'exploration de l'espace infra-municipal politique.

* * *

Ainsi donc, nous nous proposons d'organiser le mémoire en trois parties. La première partie du travail, composée de trois chapitres, sera consacrée à la mise en contexte général. Ainsi, nous commencerons par placer quelques éléments historiques de la carrière Miron et du quartier St-Michel. Le deuxième chapitre sera consacré à la revue de la littérature sur le quartier comme espace politique, de manière à en extraire quelques éléments de problématique. Fort de cette revue de la littérature, il sera question ensuite de la stratégie de recherche que nous entendons adopter.

La deuxième partie de ce travail donnera l'occasion de faire état de la recherche de terrain, c'est à dire d'explorer de façon concrète le cas du quartier St-Michel et de la carrière Miron en fonction de notre problématique. Nous débuterons donc, dans le chapitre IV, par une exploration des ressources politiques du quartier St-Michel. Le chapitre suivant portera également sur les capacités politiques du quartier St-Michel, mais cette fois en terme de légitimité. Finalement, nous reviendrons lors du chapitre VI, en

regard de ce que nous avons observé dans les chapitres précédents, sur les composantes indispensables ou d'appoint de l'espace politique infra-municipal.

Chapitre I

Historique du quartier St-Michel et du dossier Miron

L'historique de St-Michel et celui de la Carrière Miron, fortement imbriqués l'un à l'autre, peuvent être classés en trois grandes périodes. Des premiers balbutiements de St-Michel à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, St-Michel croît assez modérément, au rythme des petites carrières exploitées sur son territoire. De l'après guerre à 1968, c'est la forte croissance autour de la cimenterie Miron. La troisième période, 1968 à nos jours, marque la fin de la Cité de St-Michel, devenue quartier de Montréal, mais aussi le début d'une nouvelle utilité pour la Carrière Miron comme site d'enfouissement.

1.1 Les débuts de St-Michel : une croissance modérée

Dès 1707, l'ancêtre du boulevard St-Michel actuel qui traverse du nord au sud le quartier du même nom, la Montée Saint-Michel, croisait le chemin de la Côte-Saint-Michel, la rue Jarry actuelle, pour former les prémisses de la future Ville de St-Michel : déjà à cette époque, quelques petites carrières étaient en exploitation dans les environs de cette intersection. (VSMS, 1991 : 2). C'est aussi autour de cette intersection que nous retrouvons les premières traces du St-Michel « moderne » à la fin du 19^e siècle dans le village de la Petite-Côte (PARI, date inconnue : 1). Après la fondation de la paroisse Saint-Bernardin-de-Sienne en 1911, qui couvrait le territoire du quartier St-Michel que nous avons connu jusqu'en 2001, elle est elle-même érigée en municipalité le 6 novembre 1912, mais il faudra attendre jusqu'en 1915 pour que la ville de Saint-Michel-de-Laval devienne la Ville de Saint-Michel. En 1912, deux carrières, les futures Carrières Miron et Francon, débutent leurs activités d'extraction de la pierre destinée à la fabrication du ciment (VSMS, 1991 : 2). Par contre, l'essentiel du territoire de St-Michel à cette époque,

habité par quelques 1 000 personnes, est encore consacré à l'agriculture (PARI, date inconnue : 1).

1.2 St-Michel et le boom de l'après Guerre

Il faut attendre les années d'après Deuxième Guerre Mondiale pour voir St-Michel prendre réellement son essor. Stimulée par la construction mise en route par le gouvernement fédéral de maisons « war time », par l'exploitation des carrières présentes sur le territoire de la municipalité qui attirent nombre de travailleurs, d'origines ethniques de plus en plus diverses, ainsi que la croissance économique généralisée, la population de la Ville de St-Michel explosera littéralement de 1949 à 1959, passant de quelques 6 000 personnes à 48 000 personnes (PARI, date inconnue : 1). Suite à l'ouverture du boulevard métropolitain en 1960, dont d'ailleurs une bonne partie du béton utilisé pour sa construction provenait du ciment de Miron, la population de St-Michel passera à 68 000 personnes en l'espace de cinq ans. Cette croissance rapide se fera sans plan d'aménagement réel, ce qui se reflète aujourd'hui notamment par une grande mixité dans l'utilisation du sol.

Pendant ce temps, en 1947, les Frères Miron prennent possession de la carrière à laquelle ils laisseront leur nom qui restera même après avoir vendu cette dernière dans les années 1970. En février 1968, suite à des accusations de corruption, St-Michel, maintenant connue sous l'appellation la Cité de St-Michel² fut mise sous tutelle par le gouvernement du Québec³ et, suite à une consultation populaire en octobre 1968, annexée à la Ville de Montréal le 24 du même mois. La Cité de St-Michel est donc devenue à partir de cette date le quartier St-Michel. Quelques semaines auparavant, soit le 27 septembre 1968, la

² Ce changement d'identification, de ville à cité, survenu en 1953 dans le cas de St-Michel, reflétait souvent le désir de signifier l'accroissement de la population de la municipalité, mais ne changeait pas vraiment son statut juridique. Seule l'appellation de la municipalité changeait, d'autant plus que les cités et les villes sont assujettis à la même loi, la Loi sur les cités et villes. À une certaine époque d'ailleurs, et des traces sont encore visibles à quelques endroits, Montréal a déjà été une « cité ». Avec la fusion des municipalités de l'île de Montréal en janvier 2002 sont disparues les deux dernières « cités » du Québec : Dorval et Côte-St-Luc.

³ La Commission Municipale du Québec (CMQ) institua une enquête sur plusieurs aspects de la gestion à la Cité de St-Michel. Elle releva plusieurs irrégularités au niveau de l'attribution de contrats et ce, autant de la part des élus que de certains fonctionnaires de la municipalité. Notons au passage qu'aucune irrégularité, selon le rapport de la CMQ, ne semble avoir de lien avec la Carrière Miron.

Ville de Montréal adoptait un règlement annonçant l'annexion de St-Michel suite à une pétition de 4 000 signatures de Michelois et Micheloises. Cependant, quelques mois avant l'annexion, la compagnie Miron demanda et obtint du Gouvernement québécois un permis d'exploitation d'un site d'enfouissement. Notons qu'à cette époque la législation provinciale ne prévoyait pas la tenue de consultations publiques ou la réalisation d'une étude d'impact comme il serait requis de nos jours.

1.3 L'après annexion : le dossier de l'enfouissement à Miron prend de l'ampleur

Les années qui suivirent l'annexion à Montréal furent marquées par les premières mobilisations d'envergure de citoyens dans le dossier de l'exploitation de la cimenterie et de l'enfouissement des déchets à Miron. Ainsi, après avoir exproprié la compagnie Miron au milieu des années 1970 pour permettre l'agrandissement des parcs Miron (au Nord) et Jean-Rivard (Sud-Est), la Ville de Montréal changera d'idée et annoncera, en juin 1979, la remise à la compagnie Miron des deux parcs. La mobilisation de la population contre cette décision prit notamment la forme d'une pétition de près de 15 000 noms sous l'égide de l'Association pour la Défense des Droits des Michelois (ADDM), organisme fondé expressément par des intervenants du milieu dans le cadre de la problématique Miron. Dans cette foulée, le Ministre Marcel Léger du Parti Québécois interviendra en mai 1980 pour empêcher tout éventuel agrandissement de la Carrière Miron. Cette interdiction empêchera notamment la compagnie Miron de dynamiter la parcelle de terrain au Sud-Est du site où se trouvent présentement les installations du Cirque du Soleil.

Pendant ce temps, les discussions sur le rachat par la Ville de Montréal de la Carrière Miron en vue de sa fermeture éventuelle vont bon train, d'autant plus que la compagnie Francon, propriétaire de l'autre carrière du même nom située un peu plus à l'Est, déménage ses activités de St-Michel vers Montréal-Est en 1983 (VSMS, date inconnue : 1). Parallèlement au dossier Miron, une campagne moins médiatisée sera d'ailleurs entreprise par certains acteurs du quartier St-Michel pour que la Carrière Francon, maintenant inutilisée, n'accueille pas de déchets à son tour. Quant à la nouvelle Carrière Francon de Montréal-Est, encore en activité aujourd'hui, elle sera plus tard envisagée comme alternative à l'enfouissement des déchets à Miron, ce qui aurait mené, selon toute

vraisemblance au début des années 1990, à certains affrontements entre des organismes de St-Michel, qui désiraient fermer Miron, et des organismes de l'Est de l'île, qui ne voulaient pas voir de déchets chez eux et par conséquent désiraient que Miron reste en opération (De Carlo, 1999 :192).

En mai 1984, sous l'administration du Parti Civique de Jean Drapeau, la Ville de Montréal devint propriétaire, sous gestion privée via une expropriation au coût de 53 millions\$ (Beauchamp, 1994), de la Carrière Miron dans le but avoué de mettre fin aux activités de la Carrière le 1^{er} octobre 1986 et celles de l'enfouissement le 31 décembre 1987. Il est par contre important de noter que le permis d'exploitation, renouvelé en 1984 par le Gouvernement québécois, était valide jusqu'en 1989, malgré l'opposition de la Communauté Urbaine de Montréal qui espérait que le certificat ne soit renouvelé que pour une plus courte période (Association pour la Défense des Droits des Michelois (ADDM), 1993 : 2). Les premières idées pour l'aménagement futur du site commencent à prendre forme plus concrètement. Très vite, le site est ciblé dans le cadre de l'opération 20 000 logements. L'idée d'un parc fait aussi son chemin à cette époque et une annonce par l'administration Drapeau est faite en ce sens en 1984. (Lalancette, 1984). On parle également de pistes cyclables, de terrains de jeux et même d'un golf et ce, dès 1988. Écartée du pouvoir en 1986, l'administration Drapeau-Lamarre ne pourra donner suite à ses différents projets de revalorisation du site Miron.

L'année 1985 marque la création du Projet d'Aménagement Résidentiel et Industriel de St-Michel (PARI), organisme finalement incorporé deux ans plus tard, qui fera de la Carrière Miron son principal cheval de bataille. En cette même année se regrouperont les principaux acteurs communautaires du quartier sous l'égide du CLSC St-Michel pour discuter des priorités du quartier. La fermeture de la Carrière Miron - à cette époque les activités d'extraction en plus de l'enfouissement sont toujours en opération - apparaîtra comme prioritaire.

En 1986, le Rassemblement des Citoyens de Montréal (RCM) avec Jean Doré à la mairie prend donc le pouvoir. Il le gardera jusqu'en novembre 1994. C'est durant cette période

que le gros du débat sur la fin de l'enfouissement et sur l'aménagement futur du site aura principalement lieu.

En novembre 1987 débutent en effet les premières étapes en vue d'un éventuel appel d'offres pour l'utilisation à des fins commerciales du biogaz qui s'échappe du site d'enfouissement. Cette première tentative prendra fin en mai 1989 lorsque la Ville de Montréal, pour des raisons économiques, décidera d'abandonner temporairement le projet (PARI, 1994 : 9). Bien que les premières propositions ne virent pas le jour, nous verrons plus loin que le projet d'utilisation des biogaz ne fut pas abandonné. Le 2 décembre 1987, l'administration Doré, annonce quant à elle qu'elle prévoit cesser l'enfouissement en avril 1993 et fermer définitivement le site en 1994.

Le 31 décembre 1987, la ville devient le seul gestionnaire du site. Dès lors, les promesses et les consultations publiques se sont succédées dans le dossier. Il y a d'abord eu une consultation du Bureau de Consultation de Montréal (BCM) en 1989, une des premières consultations menées par celui-ci, sur l'aménagement du site Miron. Plusieurs mémoires sont alors soumis et on parle encore d'une fermeture possible pour 1994. L'administration municipale prendra d'ailleurs de nouveau des engagements en ce sens, placardant même le site d'annonces et donnant au site un numéro de téléphone évocateur : 872-1994. De cette consultation publique du BCM sur l'énoncé d'orientation de la Ville en matière d'aménagement du site Miron sortiront les premiers consensus d'aménagement pour le site : habitations, industries, parc...

En marge de cette consultation, le PARI St-Michel, en collaboration avec la Ville de Montréal qui finança une partie du projet, organisa en mai 1989 un colloque sur le dossier Miron. Regroupant les principaux intervenants du quartier St-Michel et plusieurs experts extérieurs au quartier, il en ressortira une unanimité chez les intervenants locaux quant à la nécessité que la Carrière Miron soit fermée le plus tôt possible.

En 1991, le Comité exécutif de la Ville de Montréal accepte la proposition de Gaz Métropolitain pour la construction d'une centrale électrique à partir du biogaz. Plus tard,

cette même compagnie, avec d'autres partenaires dont SNC-Lavalin, formera la société en commandite Gazmont (littéralement : GAZ de MONTréal) qui exploitera plus tard la centrale du même nom. Pendant ce temps, la mobilisation citoyenne pour faire fermer le site d'enfouissement se poursuit : une manifestation est organisée par la Coalition Démocratique de Montréal, parti d'opposition à l'hôtel de Ville de Montréal, en novembre 1991. C'est également en cette même année que Vivre St-Michel en Santé (VSMS), une table de concertation intersectorielle issue du mouvement Montréal en Santé, naît. Cet organisme jouera un rôle, nous le verrons plus tard dans ce travail, très important dans le dossier. VSMS sera d'ailleurs à l'origine cette même année d'un comité de citoyens, qui deviendra par la suite le Comité de surveillance du Centre de Traitement et d'Élimination des Déchets de St-Michel (CTED)⁴, qui ne sera pas composé uniquement de citoyens du quartier St-Michel. Nous y reviendrons.

En 1992, nouvelle consultation du BCM, cette fois sur la gestion intégrée des déchets de la Ville de Montréal. La question de la Carrière Miron y apparaît centrale et les commissaires recommandent, dans le rapport déposé en juillet en 1992, de ne pas fermer le site Miron en 1994 comme promis quelques années plus tôt. Fin novembre 1992, la ville annonce publiquement qu'effectivement, l'enfouissement des déchets ne cessera pas comme prévu en 1994 étant donné une baisse d'achalandage due principalement à une hausse des tarifs au CTED St-Michel. En réaction à cette dernière annonce de la Ville dont ils n'ont pris connaissance que la veille où elle fut rendue publique, deux organismes du quartier St-Michel, soit le PARI ainsi que VSMS, décidèrent d'unir leurs forces dans le dossier de l'ancienne Carrière Miron. Cette union mènera entre autres à l'organisation en avril 1993 d'une consultation populaire issue du quartier qui visait à faire pression sur l'administration Doré pour que cette dernière respecte ses engagements quant à la date de fermeture du site d'enfouissement. Lors de ces audiences, l'exaspération des citoyens sembla monter d'un cran, un représentant de l'ADDM allant même jusqu'à parler de désannexion :

⁴ En 1987, la ville rebaptisa CTED St-Michel la carrière Miron. Sous le premier mandat de Pierre Bourque, pour refléter la nouvelle orientation que ce dernier voulait donner au site, on modifia encore une fois le nom, cette fois pour le Complexe Environnemental St-Michel (CESM). Les dénominations « Carrière Miron » et « Carrière St-Michel » semblent pourtant avoir la vie dure auprès de la population.

Si l'administration de Montréal ne change pas d'idée, nous de l'A.D.D.M. nous nous engageons, à appuyer les citoyens, industriels et hommes d'affaires qui préconisent la DÉSANNEXION et l'annexion à une autre municipalité pour finalement régler ce problème des déchets. (ADDM, 1993 : 6)

Entre-temps, des rencontres régulières se font entre les élus et les fonctionnaires d'une part et des représentants du PARI et de VSMS d'autre part pour tenter de régler les questions des nuisances, par exemple⁵.

Au chapitre de la désannexion, ce représentant de l'ADDM faisait probablement référence à des propos attribués au président du PARI St-Michel de l'époque et rapportés dans l'édition du 3 février 1993 du *Nouveau Journal de St-Michel*, à savoir que ce dernier aurait effectivement formulé le désir d'annexer le quartier St-Michel à la municipalité de St-Léonard. Le même article rapporte que Frank Zampino, alors maire de St-Léonard, aurait affirmé qu'il s'agirait d'une alternative qui pourrait être étudiée. (Anonyme, 1993 (3 février) : 15)

Parallèlement, une consultation du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE) se déroule en 1993 sur le projet de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de l'Île de Montréal (RIGDIM), dont ne fait pas partie la Ville de Montréal⁶, d'un vaste projet de traitement des déchets, de compostage et de recyclage. La question de la Carrière Miron est abordée une nouvelle fois mais de façon secondaire étant donné l'exclusion de Montréal du projet de la RIGDIM. Ce projet ne verra d'ailleurs jamais le jour, notamment à cause de l'absence de la Ville de Montréal, principal et de loin « producteur » de déchets de l'île. L'année 1993 marque aussi la fermeture de l'incinérateur Des Carrières, la ville ayant décidé d'envoyer tous ses déchets à Miron pour accélérer sa fermeture. De plus en plus, la Ville de Montréal deviendra son seul et unique

⁵ Plusieurs solutions pour masquer les odeurs causées par certains éléments chimiques entrant dans la composition du biogaz furent proposées et appliquées, dont celle, tout de même assez farfelue, d'arroser le pourtour du site avec un produit dégageant une odeur de « *bubble gum* ». La vaporisation d'une fragrance de muguet fut également utilisée lors d'une conférence de presse du maire Jean Doré sur le site.

⁶ Ni Montréal-Nord d'ailleurs. La Ville de Montréal joindra finalement les rangs de la RIGDIM sous le premier mandat de Pierre Bourque.

client à la Carrière Miron, les autres municipalités ayant trouvé des alternatives d'enfouissement moins coûteuses à l'extérieur de l'île.

En 1994, le BAPE est de nouveau impliqué dans le dossier du CTED. Cette fois, c'est pour étudier le projet de la Ville de Montréal et de la société en commandite Gazmont d'implanter sur le site une usine de valorisation du biogaz à forte teneur en méthane, produit de la décomposition des déchets, qui la transformerait en électricité. Gazmont avait à l'époque paraphé une entente ferme de plusieurs années avec Hydro-Québec pour la vente de son électricité produite. La Ville de Montréal, quant à elle, s'engageait à fournir à Gazmont le biogaz requis en échange d'une redevance de 1 million\$ par année. Malgré la forte opposition des riverains, d'organismes locaux et de l'opposition au Conseil de ville, ce projet a vu le jour et la centrale, en opération depuis 1997, est aujourd'hui visible à l'extrémité sud-ouest du site entre les installations du Cirque du Soleil d'une part et deux magasins à grande surface et quelques bâtiments de la Ville d'autre part.

C'est également en 1994 qu'un groupe de travail sur la gestion intégrée des déchets de la Communauté Urbaine de Montréal (CUM) déposera son rapport, connu sous le nom du rapport Roquet. Ce groupe de travail avait pour mandat essentiellement de proposer des avenues de solution pour la gestion intégrée des déchets, notamment à partir des projets respectifs de la Ville de Montréal et de la RIGDIM. Ce groupe de travail, initié d'ailleurs à la demande des élus de la Ville de Montréal et des autres villes de l'île, tint deux séances d'information, mais aucune consultation publique ouverte à tous ne fut organisée, bien que des organismes comme le PARI St-Michel furent invités à venir y témoigner.

L'année 1994 marque aussi l'arrivée à l'hôtel de Ville de Montréal de Pierre Bourque et de son parti, Vision Montréal. La vague Bourque emportera aussi St-Michel, où tous les conseillers du RCM seront battus. Huit mois après son arrivée au pouvoir, Pierre Bourque annonce son intention de demander au Ministère de l'environnement de prolonger le certificat d'enfouissement au-delà de 1998 pour les déchets secs. Par la même occasion, il annonce la création du Complexe environnemental St-Michel (CESM) où, en plus de la

centrale Gazmont déjà prévue, une usine de compostage, un centre de recyclage ainsi qu'un centre d'éducation environnemental sont envisagés (Chouinard, 1995 (14 juin) : A10).

C'est finalement en 1999 que l'annonce de la cessation de l'enfouissement des déchets au CESM est faite. En mai 2000, les derniers chargements de déchets putrescibles font leur entrée au site. Désormais, la Ville exporte ses déchets putrescibles à l'extérieur de l'île et n'y enfouit plus que des déchets secs pour terminer les travaux de recouvrement final.

* * *

Nous avons donc, dans les dernières pages, placé les principaux éléments de mise en contexte du dossier Miron et du quartier St-Michel. Il appert dès lors essentiel d'aborder la question de l'espace infra-municipal, ici le quartier, dans un contexte plus théorique.

Chapitre II

Le quartier, un espace politique ?

Il n'est pas rare de nos jours que l'on aborde la question de la fragilité de la démocratie locale. On fait ressortir alors la vision souvent très « administrative » que plusieurs citoyens ont du rôle des élus du « gouvernement » local. Ne parle-t-on pas d'ailleurs d'administrations municipales beaucoup plus que de « gouvernements municipaux » ? Par contre, même si la Constitution canadienne ne reconnaît pas les municipalités comme un palier de gouvernement (Hétu, Duplessis et Pakenham, 1998 : 9), la croissance de leur budget et, comme dans le cas de Montréal, de son territoire, ainsi que les problèmes auxquels ces dernières sont confrontées, nous font penser que dans les faits, elles agissent bien souvent comme de véritables gouvernements et pas seulement comme des gestionnaires de services de proximité. Par conséquent, qui dit gouvernement, dit gouverne et qui dit gouverne, dit représentation politique, élections, démocratie. D'ailleurs, dans ces villes de plus en plus grandes, la question du rapport de l'habitant-citoyen à l'administration municipale ressort : l'administration est trop centralisée, éloignée des citoyens qu'elle doit desservir, dit-on.

Le problème du contact entre le citoyen et son administration municipale apparaît en effet pour certains être identique à celui qui le relie aux « véritables » niveaux de gouvernement : détachement, inaccessibilité du représentant élu, perte de contact avec la réalité vécue des citoyens et par conséquent inadéquation entre les actes des élus et les besoins des citoyens représentés. Cette question n'est d'ailleurs pas unique au Québec. Ailleurs aussi, notamment en France (Genestier, 1999) la question de la proximité comme condition *sine qua none* au renouvellement de la démocratie, tant locale, régionale que nationale, est débattue. Il manquerait un palier entre l'élu et l'électeur (Thériault, 1978),

et pour plusieurs, ce palier est le quartier; espace infra-municipal idéal entre l'*ingouvernable* démocratie directe et les trop grandes villes. Pour d'autres, préoccupés par des questions de représentativité notamment, il s'agit d'un mirage.

2.1 Le quartier en tant qu'espace infra-municipal

Qu'est ce donc qu'un quartier ? Il convient d'abord de spécifier que nous parlons ici en fait de l'espace infra-municipal de manière générale. Toutefois, la littérature aborde particulièrement la question de l'espace infra-municipal via le quartier. Notons au passage que si en français, les termes quartier et voisinage ne sont pas nécessairement équivalents, le terme anglais *neighborhood* signifie souvent à la fois quartier et voisinage, ce qui n'est pas sans compliquer notre compréhension du concept. Ainsi donc, s'il semble que les citoyens utilisent principalement ce terme pour identifier une unité de territoire (Lee et Campbell, 1997), différentes définitions ont été données à ce terme par un nombre impressionnant d'auteurs, ce qui n'est pas sans ajouter au caractère polysémique, voire confus, du terme :

D'une part, à travers le vaste corpus de littérature sur le sujet, il n'existe pas de consensus sur la définition du terme « quartier ». En fonction de différentes approches disciplinaires, voire d'un auteur à l'autre, cette notion est définie avec plus ou moins de précision, conceptualisée avec plus ou moins d'emphase sur un aspect particulier, appréhendée à la lumière d'une réflexion théorique ou d'une autre. La diversité des approches utilisées pour l'étudier révèle la complexité d'un objet théorique comportant plusieurs dimensions : sociales, économiques, morphologiques, politiques... (Germain, Charbonneau et Gagnon, 1998 : 17)

Au-delà de la question d'un territoire relativement restreint, qu'il est facile de traverser à la marche pour ses habitants (Morris et Hess, 1975), d'autres s'en trouvent pour ajouter que ses frontières ne sont pas que physiques et juridiques, mais parfois symboliques (Keller, 1968; Golab, 1982). Finalement, pour plusieurs, un quartier est aussi un lieu d'interactions sociales (Schoenberg, 1979; Hallman, 1974).

Galster (2001) quant à lui, y va d'une définition plus *technique* : «Neighbourhood is the bundle of spatially based attributes associated with clusters of residences, sometimes in conjunction with other land uses» (Galster, 2001 : 2112). Les caractéristiques qui

façonnet pour lui le quartier et qui le définissent, au nombre de dix, vont du cadre bâti au sentiment d'appartenance en passant par ses caractéristiques politiques, environnementales et économiques.

2.2 Espace infra-municipal et liens sociaux

Ainsi donc, pour la plupart des définitions, le quartier est plus qu'un référent administratif aux frontières juridiquement définies mis en place pour faciliter la desserte de services. Est-il pour autant un espace social pertinent comme le laissent entendre certaines définitions ? Est-il une « référence pour ceux qui en vivent à défaut d'en être [une] pour ceux qui y vivent » (Levac, 1988 : 10) ? D'un côté, certains annoncent la fin pure et simple des quartiers et la perte de pertinence de la notion de proximité dans l'élaboration des liens sociaux (Ascher, 1998). Dans la même veine, Xavier Piolle (1990-1991), quant à lui, ne voit plus dans l'espace du quartier le lieu de formation de réseaux sociaux. En d'autres mots, la proximité ne serait plus selon lui créatrice de liens sociaux :

Même si on ne peut négliger que la contrainte de distance pèse sur la constitution de réseaux, au-delà d'une certaine taille d'agglomération, ce n'est pas en général la proximité géographique de résidence qui construit le groupe, mais une proximité de groupe, de pratiques communes. (Piolle, 1990-1991 : 352)

La communauté, c'est pour ces auteurs bien plus la communauté d'intérêts que la communauté physique, géographique (Alinsky, 1971). Dans le même ordre d'idées, Wellman et Leighton (1981) ont remis en question l'emphase qui est mise sur le territoire et suggèrent d'approcher la question de la communauté par le concept de réseau plutôt que par le quartier : « We suggest that the *network analytic perspective* is a more appropriate response to the community question in urban studies than the traditional focus on the neighborhood » (Wellman et Leighton, 1979 : 367). Pour eux essentiellement, la communauté n'est plus vraiment rattachée au territoire qu'est le quartier.

Pourtant, la question se pose : est-ce vraiment la fin du quartier ? Pour plusieurs raisons, certains pensent que l'espace infra-municipal est encore le lieu de construction de liens sociaux. Henri Coing (1966), dans son article sur le 13^e arrondissement de Paris, remarquait déjà que bien que les citoyens avaient de la difficulté à cerner les raisons de

leur attachement à cet arrondissement, ils ne voulaient pas le quitter et ceux l'ayant fait espéraient pouvoir y revenir. Les observations qu'il a pu effectuer l'amènent à penser que la proximité du travail ainsi que les bonnes relations des citoyens avec les commerces du quartier (notion de fidélité et de proximité) sont au nombre des raisons qui font apparaître l'existence de liens sociaux dans le quartier, perçu comme polyvalent, et donc l'importance de ce dernier dans le processus de création de liens sociaux. En d'autres termes, la proximité identifiée, rattachée au quartier qui en est l'expression physique serait donc créatrice de liens sociaux.

D'ailleurs, pour les Américains Glaser, Parker et Payton (2001), communauté et quartier sont encore fortement soudés :

The empirical evidence from this study generally indicates that neighborhoods remain a viable policy option to building allegiance to community. Although the neighborhood is only one of a number of conduits to community, it is one of the most enduring (Glaser, Parker et Payton, 2001 : 100).

En Angleterre, Meegan et Mitchell (2001) ainsi que Forrest et Kearns (2001) notent aussi l'actualité du débat sur la proximité, la communauté et le quartier dans leur pays où le gouvernement central mise beaucoup sur les quartiers pour favoriser une certaine cohésion sociale.

2.3 Espace infra-municipal et espace politique

Qu'en est-il donc au point de vue strictement politique de cette relation entre acteurs infra-municipaux, espace infra-municipal et élus? L'État, en intervenant sur les quartiers et en favorisant ainsi la prise en charge par le milieu, fait-il de ces territoires infra-municipaux des espaces de débats ? Des espaces politiques ? Favorise-t-il l'émergence de véritables acteurs politiques issus des quartiers et d'une scène politique infra-municipale ? Sans vouloir prolonger indûment la liste de questions, peut-être une dernière : quels sont les éléments qui façonnent l'espace infra-municipal politique ?

Le questionnement sur la fonction politique de l'espace infra-municipal n'est pas récent et cette imposante littérature à propos du quartier comme espace politique nous éclaire sur

deux axes qui se retrouvent dans la littérature pour aborder l'espace infra-municipal politique. Ces deux axes sont en fait les deux thèmes sur lesquels se fait le principal de l'argumentation en faveur ou en défaveur des quartiers comme espace politique, car il n'y a pas unanimité sur le sujet.

Dans un premier temps, et nous le verrons plus en détails, des auteurs abordent la question du quartier, de ses structures et des associations qui le représentent, comme acteurs politiques sur la scène politique municipale, voire nationale. D'autres auteurs, et parfois les mêmes, abordent, pour juger du bien-fondé du quartier comme espace politique, l'apport de tels espaces et de ses structures sur le renouvellement de la démocratie locale.

2.3.1 L'espace infra-municipal et ses structures comme acteur politique et lieu d'articulation des besoins locaux

Il s'agit ici pour certains auteurs de regarder concrètement si le quartier et ses structures agissent ou non comme un système politique ou encore comme un acteur politique sur la scène politique municipale, régionale, voire nationale.

Si Robert Park (1984 [1925]), de l'école de Chicago, considérait déjà le quartier comme la base locale spontanée du contrôle politique (Park, 1984 [1925]), il faut certainement remonter jusqu'à Tocqueville (1968 [1835, 1840]) et son ouvrage De la démocratie en Amérique, dans le contexte nord-américain, pour retrouver les fondements de l'argumentation de plusieurs auteurs américains sur le quartier politique. C'est donc sur l'idée de Tocqueville, pour qui la démocratie locale est le fondement de toute démocratie et notamment celle des États-Unis, que l'idée du quartier comme étant un espace politique est en quelque sorte empruntée. Pour Milton Kotler (1969), se basant essentiellement sur l'expérience américaine, il ne fait aucun doute que le quartier est un espace politique : « It is an error to define neighborhood as a social unit. The neighborhood is, in origin and continuity, a political unit » (Kotler, 1969 : 8). Il appuie principalement son argumentation sur le fait que les quartiers américains actuels étaient à l'origine des villages qui possédaient une organisation politique distincte et autonome. En d'autres

termes, la fusion ou l'annexion d'une ville ou d'un village à une plus grande municipalité n'aurait pas pour effet d'affaiblir le caractère politique du territoire, même si celui-ci y perd beaucoup de pouvoirs. Cette idée, reprise par d'autres auteurs où le quartier est vu comme l'élément constitutif des villes (Poindexter, 1996), mérite d'être gardée en tête dans le contexte montréalais actuel.

Howard Hallman (1984) pense que les quartiers fonctionnent comme des communautés politiques d'abord en servant de base pour l'interaction avec les autres niveaux de gouverne : « [...] for dealing with government jurisdictions of broader domain : city, county, school district, etc. » (Hallman, 1984 : 60). Cette relation des quartiers avec « l'extérieur », il la nomme le processus de gouverne externe des quartiers. Dans un deuxième temps, l'existence dans plusieurs quartiers de Conseils fait dire à Hallman (1984) que les quartiers ont également un processus de gouverne interne. La combinaison de ces deux facteurs révèle pour lui le caractère politique du quartier.

Il y a donc chez Hallman (1984) et chez d'autres auteurs (Crenson, 1983; Berry, Portney et Thomson, 1993), l'idée que le quartier est un système politique beaucoup plus proche de celui d'une ville que peut l'être un groupe de pression, notamment à cause de la présence d'institutions et de son caractère public :

The neighborhood remains something less than a fully formed political system all the same, since the exercise of legitimate force is scarcely ever one of its capabilities. Yet the neighborhood polity is also something more than a parapolitical system, because it has a distinctive public character that sets it apart from the private groups for which this designation seems intended. Like any parapolitical system, the neighborhood can sometimes be a direct participant in the political process, and it performs internal functions that seem to imitate those of the political system itself. Unlike other groups, however, it is set up on the same terms as the political system itself (Crenson, 1983 : 16).

Il n'existe pourtant pas dans tous les quartiers de ces institutions proches d'un gouvernement tel que nous l'entendons au niveau municipal, provincial ou fédéral. Cette absence est comblée souvent par des organisations communautaires présentes sur le territoire et qui agissent un peu à la façon d'un « gouvernement de quartier ». Il peut s'agir de tables de concertation de quartier (Germain, Morin et Sénécal, 2000) ou d'autres

organismes communautaires qui sont reconnus par les élus de la municipalité ou d'autres paliers de gouvernement et qui sont souvent créés par eux, comme des acteurs politiques légitimes, particulièrement pour l'identification des besoins du quartier (Taub *et al.*, 1977-78; Berry, Portney et Thomson, 1993; Chaskin et Abudinah, 1999; Rangeon, 1999; De Carlo, 1999; Germain, Morin et Sénécal, 2000; Morin, Latendresse et Piché, 2000). Ces organismes communautaires sont vus par certains comme non seulement étant des acteurs politiques (Logan et Rabrenovic, 1990) assez bien organisés pour se lancer sur la scène politique municipale, mais aussi pour avoir une influence sur les décisions prises par les élus de la municipalité (Berry, Portney et Thomson, 1993; Clavel, Pitt et Yin, 1997).

Pourtant, le caractère politique des quartiers et des associations de quartiers ne fait pas l'unanimité. Matthew Crenson (1983), qui pourtant considère le quartier comme un espace politique, nuance les propos de Kotler (1969) en ajoutant que ce ne sont pas tous les quartiers qui sont politiques, ou que du moins tous ne le sont pas au même niveau, en parlant principalement des quartiers de résidences unifamiliales dont les propriétaires seraient moins revendicateurs. Parallèlement, Robert Hawkins Jr (1983) croit que ce ne sont pas tous les quartiers qui ont besoin d'une instance de gouverne : « First, it would be a mistake of the old national-planning perspective to assume that every neighborhood wants some form of neighborhood governing structure or that it needs one » (Hawkins Jr, 1983 : 200).

Si pour Hallman (1984), la *présence* d'institutions sur le territoire du quartier agissant un peu à la façon d'un « vrai » gouvernement (relations extérieures, relations internes) fait de lui un espace politique, certains se questionnent aussi sur les capacités politiques réelles de tels organismes ou institutions. Pour Chaskin et Carg (1997), les quartiers ne sont pas autonomes par rapport aux autorités municipales :

Even if the neighborhood or local community is an appropriate unit of analysis and action for coordinating services or focusing activities toward comprehensive reform, the structure of any given neighborhood does not necessarily provide a clear mechanism for promoting such activities. For the most part, although neighborhoods may carry on a number of political functions (including the production of collective or public goods) through

unofficial arrangements and the activities of discrete organizations, neighborhoods are not administrative units : They are neither politically nor administratively independent. (Chaskin et Garg, 1997 : 637)

L'expérience française des Comités de quartier (CDQ) semble révéler aussi certains problèmes du point de vue du potentiel politique de ces structures locales. Ainsi, pas vraiment indépendants du pouvoir municipal, particulièrement lorsque le pouvoir municipal donne des subventions (Rangeon, 1999), les CDQ et leurs permanents sont submergés par les tâches administratives reliées à l'élaboration de politiques, reléguant ainsi au second plan l'action politique proprement dite :

Ce paradoxe apparent [insatisfaction générale quant à la réalisation de la démocratie locale malgré l'association des habitants à des instances partenariales et de concertation] découle en fait de la conception particulière qu'ont les pouvoirs locaux (élus et professionnels) de l'espace public, au sens d'espace de délibération et de prise de décision politique. Celui-ci est en effet entièrement structuré en fonction de la mise en œuvre des politiques publiques [...]. Dès lors, tant dans ses objets que dans ses modalités de fonctionnement et de validation, l'espace public existant reflète une certaine conception de la participation des habitants, dont on peut globalement dire qu'elle évacue le *politics* au profit des *policies*, qu'elle est structurée non pas par la politique mais par les politiques publiques (Neveu, 1999 : 356)

2.3.2 Espace infra-municipal et renouvellement de la démocratie locale

Le second angle d'analyse des espaces infra-municipaux en tant qu'espace politique est de loin le plus développé dans la littérature. Véritable panacée à la faiblesse démocratique des institutions municipales pour les uns (les bas taux de participation aux élections à mesure que les territoires sont grands en feraient foi), l'apport de la décentralisation politique au renouvellement de la démocratie est toutefois contesté par plusieurs.

La démocratisation de la gouverne municipale est probablement le principal argument de ceux qui militent en faveur d'une décentralisation des pouvoirs politiques au niveau du quartier. La contribution, nous le verrons, se situerait dans le deuxième segment du tandem démocratie de représentation/démocratie participative.

La démocratie de représentation est souvent associée à une vision traditionnelle de la démocratie. Ainsi, Beetham (1993), repris par Hasson et Ley (1997) dans un article sur les organismes de quartier, donne cette définition de la démocratie :

One definition of democracy alludes to human and civil rights that are enshrined in a constitution, elections, representative bodies of local and national government, an institutional separation of powers, and accountability (Hasson et Ley, 1997 : 32).

Cependant, comme le soulignent encore une fois Hasson et Ley (1997), force est d'admettre que la démocratie de représentation ne remplit pas toujours ses prétentions démocratiques. Pour combler ce « vide démocratique », une démocratie moins axée sur les institutions et plus sur le rôle des individus est proposée : c'est la démocratie participative. Cette notion de démocratie participative joue un rôle important au niveau urbain où l'implication des citoyens semble plus facile, notamment à cause de la nature des enjeux qui seraient plus proches du quotidien des citoyens (Chaskin et Garg, 1997).

2.3.3 La participation et la capacité politique

Mais qu'est ce qui influence la décision de participer ou non, au-delà de la nature des enjeux qui faciliterait l'implication ? Si certains font le constat que la participation citoyenne diminue à mesure que la taille des municipalités augmente (Vézina, 1996), le pas est souvent franchi en faveur de petits espaces de référence pour favoriser la participation. La taille de l'espace de référence serait donc un aspect qui influencerait le niveau de participation. Berry, Portney et Thomson (1993) estiment d'ailleurs que les structures peuvent avoir une influence sur le niveau de participation, mais précisent que celles situées au niveau du quartier seraient plus efficaces que leurs équivalents au niveau de la municipalité. En d'autres termes, ils donnent au quartier et à ses structures une meilleure capacité de faire participer les citoyens :

While on a citywide basis strong participation structures seem to change the pattern of community participation but fail to change its overall levels, strong participation structures at the neighborhood level seem able to accomplish both objectives (Berry, Portney et Thomson, 1993 : 96).

Docherty, Goodlad et Paddison (2001) ont, pour leur part, posé l'hypothèse que le niveau de participation au niveau du quartier serait, comme le disent Berry, Portney et Thomson

(1993), fonction de la présence d'institutions favorisant cette dernière, mais aussi d'une certaine *culture civique* : « Our hypothesis was that citizen participation in governance will be influenced by local political institutions and public policy as well as by the levels of civic culture that are innate or acquired in childhood » (Docherty, Goodlad et Paddison, 2001 : 2244). Reprenant en partie les propos de Almond (1980), ils définissent cette culture civique comme étant un comportement qui prédispose à une ouverture face aux multiples facettes du vivre-ensemble politique :

A civic culture is said to be constituted by psychological attitudes amongst citizens that support the development of an active role for them in governance and create « substantial consensus on the legitimacy of political institutions and the direction and content of public policy, a widespread tolerance of a plurality of interests and belief in their reconcilability, and a widely distributed sense of political competence and trust in the citizenry ». (Docherty, Goodlad et Paddison, 2001: 2227)

Pour Docherty, Goodlad et Paddison (2001) donc, l'observation de différences dans la participation citoyenne entre deux quartiers pourrait être fonction du niveau de cette culture civique dont on pourrait penser, à l'instar du cas de St-Michel, qu'elle est construite en tant qu'expérience collective et pas nécessairement qu'apprise dans l'enfance. À ce chapitre, les travaux sur les groupes ethnoculturels font aussi ressortir cette notion de culture civique qui serait variable selon les communautés culturelles : « Il existerait donc des communautés « plus civiques » qui, en ce qui concerne la politique, afficheraient des performances plus élevées, tant en ce qui a trait à la participation qu'à la représentativité » (Simard, 2001 : 56). Cette culture civique pourra donc varier selon le quartier de résidence, l'appartenance ethnoculturelle et combien d'autres facteurs.

Ainsi, Rick Cohen (1979) s'est posé directement la question des capacités politiques du quartier, non pas en se limitant essentiellement aux structures politiques institutionnelles présentes sur le territoire, mais en abordant le développement politique de la société civile du quartier. C'est à travers les cinq étapes, 1-*disorganized*; 2-*primary institutional*; 3-*civic neighborhoods*; 4-*networked* et 5-*mass communal* que l'on entrevoit trois composantes de la capacité politique selon Cohen (1979) : la présence d'organismes, de leaders et la capacité de réseautage entre les organismes.

Au premier stade de ce développement, peu ou pas d'organismes sont présents dans le quartier et leur membership est peu élevé, le leadership individuel ne se mobilise pas, un réseau n'est pas formé, etc. Les différentes étapes, qui culminent vers un quartier très bien organisé, réseauté, politiquement très influent et qui offre une gamme étendue de services équivalent-elles nécessairement à une démocratisation croissante ?

2.3.4 La démocratie par les quartiers

Il y a en effet tout un courant qui veut qu'une démocratisation de la société en général ne puisse débiter que par la base, soit les quartiers ou toute autre forme d'espace infra-municipal (Kotler, 1969; Lachman et Downs, 1978). Un peu dans cette optique, Castells (1983), Cnaan (1991) et d'autres pensent que les organisations de quartier sont bien placées pour permettre l'émergence de cette démocratie renouvelée, décentralisée et axée sur la participation (Cnaan, 1991; Berry, Portney et Thomson, 1993). Pour Morin et Rochefort (1998 : 105) d'ailleurs, le quartier peut justement apparaître comme un espace politique car il est un lieu « [...] où l'on s'y mobilise autour d'enjeux locaux mais aussi à l'occasion de la promotion et de la négociation d'intérêts donnés ».

Si pour Crenson (1983), certains quartiers sont plus politiques que d'autres, cette iniquité entre les différents quartiers pourraient trouver sa source et être accentuée par le niveau de richesse économique des différents quartiers. Rich (1986), faisant référence à Clarence Stone (1980), fait en effet ressortir une certaine critique de la gauche sur la participation au niveau du quartier : « [...] more affluent neighborhoods will still be accorded more respect in city hall and have the resources to support more effective CP [*citizen participation*] organizations and, thereby, capture the lion's share of benefits » (Rich, 1986 : 48). Ainsi, certains pourront suggérer, à l'instar de Chaskin et Abunimah (1999), la nécessité de laisser le pouvoir décisionnel au niveau central, seul capable d'équilibrer les besoins et les capacités des différents quartiers :

Regarding scope of vision, several respondents suggested that while neighborhood-based initiatives and governance entities could inform the policy debate, decision making around municipal policy necessarily resides with the city because it is there that the needs and priorities can be balanced across neighborhoods (Chaskin et Abunimah, 1999 : 72).

Politiquement faible, un quartier avec des instances décisionnelles pourrait également se nuire :

The politically unsophisticated neighborhood will have a difficult time participating in the political side of neighborhood preservation. Facing seasoned political veterans in municipal agencies, financial institutions, *and* in other neighborhoods, this neighborhood may well lose – either badly needed resources will go elsewhere in the city, or the use of resources in the neighborhood will not benefit current residents or strengthen the neighborhood’s social fabric (Cohen, 1979 : 348).

Le constat de cette iniquité et de ses conséquences potentielles laisse donc planer un doute pour certains auteurs sur l’opportunité, d’un point de vue démocratique de faire de l’espace infra-municipal un espace décisionnel.

2.3.5 Localisme, « NIMBY » et représentativité

L’hésitation de plusieurs auteurs à faire du quartier un espace politique tient également à l’idée que la gouvernance de quartier ne serait alimentée que par un certain « esprit de clocher » : « Thus, while neighborhood-based governance structures do a better job of having their finger on the pulse of needs as defined by their constituency, their perspective is by definition⁷ parochial » (Chaskin et Abudinah, 1999 : 72).

Cette idée que les institutions locales, et par conséquent les citoyens de quartier, ne puissent dépasser une vision localiste des choses semble avoir la vie dure. Dans le contexte des controverses micro-locales, et notamment en environnement, les positions de ces locaux seraient souvent assimilées à du NIMBY (*Not In My BackYard*) (Sénécal, 2002). Si cette notion de NIMBY a une forte connotation péjorative, proche de l’individualisme à outrance tant dénoncé, elle servira très certainement à discréditer tout mouvement de contestation car pour plusieurs, comme l’ironise Sénécal (2002) le riverain n’est « [...] pas un acteur comme les autres puisque sa proximité au lieu devenu sujet de controverse lui interdit, bien sûr, de prétendre à une quelconque distance face au problème » (Sénécal, 2002 : 55). D’ailleurs, comme le mentionne Anthony P. Matejczyk (2001), relatant une expérience américaine dans la ville de St-Paul, l’approche NIMBY

⁷ Nous soulignons.

n'est non seulement pas la seule possible pour les riverains, mais pas la plus efficace à long terme et surtout est mal perçue :

Neighbourhood organisations that establish reputations for being habitually « nimby » become, ironically enough, even more vulnerable to the approval of zoning exceptions by the zoning boards in the future. Further, as these neighbourhood organisations suffer diminished credibility and influence with the zoning boards, their jurisdictions may become more politically attractive to developers with more noxious zoning exception petitions. (Matejczyk, 2001 : 516-517).

Pourtant, cette contestation est peut-être révélatrice d'autres choses. Cette opposition, pour prendre le cas des sites d'enfouissement, n'ayant pas toujours existé (California Waste Management Board, 1984 : 6), elle est peut-être, pense Sénécal (2002), révélatrice d'une volonté pour les riverains, exclus dans le cadre de la recherche de l'intérêt général, de pénétrer le champ politique avec le NIMBY comme seule arme restante. D'autant plus, comme le précisent Lober et Green (1994), que ce qu'on qualifie souvent de NIMBY, peut être en fait du NIABY, pour *Not In Anyone's BackYard*. Pris sous cet angle, la notion de localisme tombe et celle de NIMBY gagne en crédibilité.

Cette notion de NIMBY fait appel également au concept de représentativité, les riverains ne *représentant* que leur intérêt propre pour reprendre la vision péjorative dénoncée par Sénécal (2002) face au central, représentant tous les citoyens. La question se pose : qui représente qui et quel est leur degré de représentativité ? Ainsi, une autre interrogation quant à l'apport des institutions politiques du quartier au renouvellement de la démocratie locale est d'une part la représentativité de ces institutions et, d'autre part, le caractère démocratique de leur fonctionnement.

Ces institutions politiques de quartier sont souvent en fait mises sur pied à partir d'organisations déjà existantes au niveau du quartier (Chaskin et Garg, 1997). Comment fonctionnent ces organismes qui se voient maintenant donner un rôle de représentation des intérêts des habitants du quartier ? Si le constat général du caractère démocratique de ces organismes n'est pas toujours aussi élevé que l'on aurait pu attendre (Cnaan, 1991; Swindell, 2000), les questions d'identification des intérêts des résidents du quartier posent celle de la représentativité de ces organismes.

Pour Berry, Portney et Thomson (1993), citant en partie Schumaker et Getter (1983), la composition du personnel de ces organismes pose déjà un premier problème de représentativité :

Because well-organized local interest groups tend to be disproportionately composed of advantaged people, the resulting « communications with city hall [cause] officials to attain a nonrepresentative view of the overall structure of citizens' policy preferences » (Berry, Portney et Thomson, 1993 : 140)

François Rangeon (1999), relatant quant à lui une expérience française, va aussi dans le même sens, en précisant que ces personnes désavantagées, parce qu'y étant moins bien représentées au sein des comités de quartier sont en fait « des jeunes, des femmes, des étrangers et des personnes issues de milieux modestes » (Rangeon, 1999 : 341).

De plus, les représentants de ces organismes ne sont pas nécessairement élus ou quand ils le sont, souvent bien peu de personnes ont alors exercé leur droit de vote. (Cnaan, 1991). La participation s'en trouve diluée et peut se résumer à quelques citoyens qui forment l'exécutif de ces organismes. La question se pose de façon encore plus aiguë dans le cas où l'instance politique du quartier est basée sur une table de concertation d'organismes. Les organismes représentent-ils leurs membres ou l'ensemble des citoyens ? Un citoyen membre de plusieurs organismes du quartier ne serait-il pas sur-représenté par rapport à un citoyen membre d'un seul organisme ou d'aucun ? Les membres de chaque organisme sont-ils au courant des positions de leurs représentants sur tous les dossiers traités par la table de concertation ?

Cette question de la représentativité se pose d'ailleurs clairement dans les relations entre l'administration municipale et les organismes infra-municipaux. Le besoin pour le gouvernement municipal et même les autres paliers de gouvernement et les divers organismes gouvernementaux de trouver un seul interlocuteur pour l'ensemble du quartier, représentant les intérêts de toutes les personnes présentes sur le territoire concerné est, comme le soulignent Germain, Morin et Sénécal (2000), tentant : « Certaines [les tables de concertation intersectorielles] deviennent pour la municipalité

des interlocuteurs privilégiés et sont reconnues comme telles en matière d'identification des besoins du quartier » (Germain, Morin et Sénécal, 2000 : 10). Mais la question se pose : est-ce que les organismes veulent hériter de ce rôle de représentation des intérêts de l'ensemble des citoyens du territoire qu'ils couvrent ? À ce titre, la relation entre démocratie représentative et participative semble soulever un malaise, non seulement chez les membres des tables de concertation, mais aussi pour plusieurs autres organismes locaux. (Germain et Sweeney, 2001 : 90)

2.4 Perspectives de recherche

La position de Kotler (1969) et de Crenson (1983) laisse entendre que les quartiers sont des entités politiques parce que, d'un point de vue historique, ces derniers auraient été, et donc seraient toujours, des lieux de références politiques, voire des anciens villages dotés de pouvoirs politiques réels. Hallman (1984) voyait le quartier comme un espace politique parce que d'une part il a des relations d'ordre politique avec « l'extérieur » et d'autre part parce que le quartier possède une constitution politique interne organisée via les conseils de quartier. Nous ne remettons pas en doute l'importance de ces facteurs dans le questionnement sur ce qui compose l'espace infra-municipal politique, mais en s'en tenant à une reconnaissance basée sur une « approche institutionnelle » (il y a des institutions politiques, alors c'est un espace politique), les autres approches semblent alors rapidement évacuées.

Ainsi, la notion de culture civique amenée par Docherty, Goodlad et Paddison (2001), nous ouvre les portes sur la possibilité que d'autres facteurs, se situant moins au niveau des structures, puissent jouer dans la formation politique des espaces infra-municipaux. Ceci d'autant plus que cette approche rattachée à la présence d'institutions politiques ou para-politiques semble difficilement pouvoir expliquer pourquoi de deux quartiers, possédant les mêmes structures politiques, un semble moins politique que l'autre, les citoyens y sont moins mobilisés et impliqués, etc.

Cohen (1979) semble vouloir implicitement expliquer ces différences en recherchant du côté de la société civile les différents degrés de développement de l'espace politique.

Ainsi, il met en évidence quelques éléments de cette société civile qui semblent jouer dans la capacité politique du quartier, mais faute de tenir suffisamment compte du contexte institutionnel et politique général (les autorités au pouvoir favorisent-elles la politisation des quartiers ?), la recherche des composantes de l'espace politique infra-municipal apparaît inachevée.

En définitive, la présence d'institutions politiques au niveau de l'espace infra-municipal, une histoire politique bien garnie et la vigueur de la société civile ne suffisent donc pas, prises en compte *individuellement*, à saisir ce qui compose l'espace infra-municipal politique. Les structures peuvent-elles tout expliquer ? La société civile fonctionne-t-elle en dehors de tout contexte institutionnel, politique, voire partisan ? Ici, la composition d'un espace infra-municipal politique ne semble pas clairement établie.

En même temps, tout le questionnement sur ce qui constitue l'espace infra-municipal politique peut difficilement être séparé de son caractère démocratique ou non, à son impact sur la démocratie urbaine. D'ailleurs, l'occasion a été donnée de voir l'importance que plusieurs auteurs ont accordé à cet impact quant à l'opportunité de faire des territoires infra-municipaux des espaces politiques. Loin de croire, comme Vézina (1996), que la décentralisation politique vers les quartiers soit une panacée au déficit démocratique des institutions municipales, nous ne croyons pas non plus les institutions politiques de quartier nécessairement incapables de dépasser une vision localiste, *nimbyiste*, des choses. Pour Chaskin et Abudinah (1999), les institutions de quartier ne peuvent avoir, par définition, qu'une vision locale des choses, mais cette affirmation est-elle vraiment fondée ?

Ici, la composition d'un espace infra-municipal politique ne semble pas clairement établie, non plus la pertinence, du point de vue de son impact sur la démocratisation de la vie politique municipale. Il apparaît impératif d'y regarder de plus près.

2.4.1 Décentralisation et démocratie participative

L'expérience de l'établissement d'une démocratie participative en se servant des quartiers ou de tout autre espace infra-municipal a déjà été tentée. Parmi tous les cas répertoriés dans le passé et encore de nos jours, comme cette ville bretonne, Lanester, qui s'est récemment dotée d'une démocratie dite de proximité, basée sur la participation citoyenne dans les quartiers (Courtemanche, 2002 : B9), notons deux cas célèbres : Bologne, et Porto Allegre.

Au niveau de la décentralisation politique vers les espaces infra-municipaux, la Ville de Bologne, dont il a été brièvement question dans l'introduction, fait souvent office de référence. Dans cette ville où le sens civique est depuis longtemps très développé (Bondioli, 1974(?)), la fin des années 1950 fut marquée par le début d'un questionnement sur la décentralisation qui s'étendit sur plusieurs années :

On peut cependant repérer cinq périodes différentes étapes [sic] dans le processus de décentralisation : entre 1956 et 1960, la discussion avait lieu en vue de la création des quartiers, bien qu'on soit encore très loin de savoir ce qu'ils seraient réellement ; de 1960 à 1964, les premiers choix et les premières élaborations pour les quartiers eurent lieu ; de 1964 à 1967, période de rodage, il y a eu des débats à propos des quartiers ; de 1967 à 1970 le débat porte sur les quartiers, mais parfois indépendamment d'eux, tandis qu'ils sont réellement mis en route ; de 1970 à 1974, ce sont les quartiers qui mènent le débat [...]. (Bondioli, 1974(?) : 151)

D'abord abordé comme une solution aux problèmes liés à la croissance de la ville (Bondioli, 1974(?), Medam, 1975), la décentralisation vers les quartiers est rapidement apparue aux yeux des élus de Bologne comme une occasion d'instaurer de nouvelles infrastructures démocratiques facilitant la participation des citoyens aux affaires de la ville. Cette participation, elle fut d'abord consignée à un rôle strictement consultatif accordé aux quartiers dès les premiers balbutiements de ceux-ci en 1963, pour ensuite s'élargir à celui d'initiateurs de débats et d'acteur incontournable pour l'élaboration du budget de la Ville par exemple, ou encore dans une nouvelle réglementation d'urbanisme.

Il y avait donc à Bologne une volonté de faire participer les gens via la création de quartiers et d'institutions de participation décentralisées s'y rattachant, mais tout en se gardant de favoriser le repli sur soi :

Le premier [point] est que la ville a été divisée en 18 quartiers. Ce sont donc de vastes unités urbaines dont il est question. La moyenne est à peu près de 30 000 habitants par quartier. C'est là une option politique, également. L'objectif est d'éviter d'encourager un esprit de clocher ; d'arriver à créer des conseils de quartier responsables d'unités sociales suffisamment vastes et complexes pour que ces conseils soient contraints d'affronter des problèmes difficiles ; qu'ils soient conscients, à travers cela, que la ville est un tout. Le thème est donc la « politisation des quartiers » ; non pas la « quartiérisation de la politique ». (Medam, 1975 : 189-190)

La démarche décentralisatrice de Bologne, initiée essentiellement par les partis politiques (Bondioli, 1974(?)) au niveau municipal, se voulait donc en quelque sorte une tentative de faire correspondre l'évolution de la ville aux aspirations de ses citoyens, dont la participation, essentielle pour y arriver, fut canalisée à travers ces quartiers politisés, l'échelle politico-administrative, pensait-on, qui pouvait le mieux y arriver.

La Ville de Porto Alegre, au Brésil, fait quant à elle l'exercice depuis 1989 d'un budget participatif dont le but est de redonner le pouvoir aux citoyens, via des forums de quartier (Abers, 1998: 511), sur les priorités en terme d'investissement dans le quartier. Bien que c'est dans l'élection d'un maire social-démocrate du *Partido dos Trabalhadores* (Parti des travailleurs) qu'il faut chercher les causes immédiates de la mise sur pied d'un tel budget participatif décentralisé au niveau des quartiers, un réseau de leaders et d'organismes de quartiers existaient depuis de nombreuses années et ont plus souvent qu'autrement constitué la base de ces forums (Abers, 1998), donnant ainsi une couleur et une structure particulière à chaque forum de quartier :

En fonction de leur histoire, les mouvements de quartier portent des noms différents : Conseils populaires (Conselhos Populares), Regroupement de secteurs (Articulações Regionais), Unions de quartier (União de Vilas), mouvement de voisins (Moradores)... Certaines structures sont ouvertes à tous, tandis que d'autres sont beaucoup plus fermées. Certaines ont un passé clientéliste et ne se sont reconverties que tardivement à une logique différente, tandis que d'autres ont toujours fait partie de la fraction « combative » et indépendante du mouvement urbain (Gret et Sintomer, 2002 : 33)

En fait, la participation à Porto Alegre se base sur une forme pyramidale (Gret et Sintomer, 2002), partant de l'échelon micro-local, où les débats peuvent naître au sein

d'un pâté de maison, une rue, etc., pour se porter par la suite au sein d'un des 16 secteurs (découpés selon des critères politiques et socio-démographiques) pour ensuite atteindre le Conseil du budget participatif, qui se situe à l'échelon municipal où le budget est finalement voté. Parallèlement au niveau des secteurs, six réunions thématiques sont tenues et mènent elles-aussi au Conseil du budget participatif dont la très grande majorité des membres sont élus par les secteurs et les membres des réunions thématiques et constitue dès lors le principal lien entre la structure participative et la municipalité (Gret et Sintomer, 2002 : 39).

Dans l'ancien Montréal, le Rassemblement des Citoyens de Montréal (RCM), porté par les revendications à caractère démocratique de certains organismes que Pierre Hamel (1991) appelle les mouvements urbains montréalais et fortement inspiré de l'expérience de Bologne, inscrira dans son programme électoral la création de Conseils de quartier avec des pouvoirs décisionnels où les citoyens auraient droit de parole. Bien que le propos de ce texte ne soit pas de faire le bilan de cette expérience, il nous apparaît important de souligner que le projet fut quelque peu dilué (les Comités Conseil d'Arrondissement (CCA) et leur pouvoir de recommandation) une fois Jean Doré et son équipe arrivés au pouvoir pour des raisons d'un pragmatisme politique qui n'est pas sans intérêt dans le cadre de notre propos :

De plus, sur un plan plus pragmatique, soit celui de la lutte politique quotidienne, il peut arriver que les élus ne soient pas de « bons » élus, et que, selon le point de vue de l'administration Doré, ces adversaires aient des intentions pas toujours « démocratiques ». Que faire d'un CCA si ce dernier est contrôlé par les conseillers de l'opposition ? Voilà aussi ce qui peut expliquer l'absence de pouvoir décisionnel aux CCA (Vézina, 1996 : 116).

Nous voyons dans cet exemple toute la difficulté qui se présente pour une administration municipale quand vient le temps de décentraliser le pouvoir politique. L'expérience du RCM avec les CCA est un exemple du « danger » d'associer la présence d'institutions démocratiques sur un territoire et la constitution de ce dernier en véritable espace politique. Dénués de pouvoirs décisionnels, ces CCA ne pouvaient que faire des recommandations au Comité Exécutif de la Ville qui seul, prenait toutes les décisions finales. La question se pose donc : le fait d'accorder une certaine autonomie politique à

l'espace infra-municipal est-il une condition à l'établissement d'une scène politique à ce niveau ?

De plus, la présence d'institutions n'est en rien garante de la présence des citoyens dans le processus de prise de décision et ce, même si les institutions possèdent un pouvoir décisionnel. En fait, ne faut-il pas que les citoyens participent, s'y rendent ? Question toute simple, mais qui, dans une démocratie relativement jeune comme Montréal (Dionne, 1992), rend encore plus incertaine l'approche institutionnelle de Hallman (1984) par exemple. En définitive, au-delà des considérations historiques de Kotler (1969) et institutionnelles de Hallman (1984), nous croyons qu'il faut regarder *dans les faits, dans la dynamique politique d'un projet concret* les caractéristiques qui font ou non de l'espace infra-municipal un espace politique.

* * *

En définitive, quelques courants de recherche sur la notion de quartier ressortent et cette relative pluralité des approches démontre que d'un point de vue politique, rien ne semble faire vraiment l'unanimité si ce n'est que la question du quartier politique, à l'heure de la recherche de la *proximité*, est un enjeu d'actualité. Comment nous aborderons de notre côté l'espace politique infra-municipal, ainsi notre stratégie de recherche, voilà qui sera l'objet du chapitre III.

Chapitre III

Stratégie de recherche

Une première revue de la littérature sur le thème de l'existence d'un espace politique infra-municipal a rapidement soulevé un autre questionnement, peut-être plus fondamental : qu'est-ce qu'un espace politique infra-municipal ? Quelles sont ses caractéristiques ? *Comment se construit-il* ? Car si la littérature semble incessamment s'opposer sur le bien-fondé de considérer l'espace infra-municipal comme étant politique et comme contribuant à la démocratisation de la vie politique municipale, rien ne semble clair sur ce qui *compose* cet espace, quels sont les éléments qui entrent dans sa construction. Du moins, un portrait complet semblait rester à faire. Ainsi, nous ne retrouvons plus souvent qu'autrement dans la littérature qu'une réponse indirecte, voire intuitive, mais surtout fragmentaire, à ce questionnement sur les composantes entrant dans la construction de l'espace politique infra-municipal. Il y a donc un besoin de mettre au jour un portrait qui se veut la synthèse des composantes telles qu'abordées dans la littérature, mais également de voir s'il y en a d'autres qui pourraient ressortir. En d'autres termes un travail de débroussaillage dans notre compréhension des composantes de l'espace politique infra-municipal était nécessaire.

Notre exploration de l'espace politique infra-municipal se précise dès lors sur les composantes de l'espace infra-municipal politique, sur sa formation et/ou de son maintien. Notre objectif est donc d'explorer les éléments qui façonnent un espace politique infra-municipal et faire ressortir lesquels sont endogènes et exogènes. Il s'agit de voir de l'intérieur ce qui fait ou ce qui manque, les composantes en quelque sorte, à cet espace infra-municipal pour être qualifié de politique et de surcroît, démocratique.

3.1 Une étude de cas exploratoire

Une démarche exploratoire, telle que retenue ici, peut avoir plusieurs fonctions. Selltiz, Wrightsman et Cook (1977) évoquent ainsi une multitude d'usages appropriés pour une étude exploratoire :

Plusieurs études d'exploration ont pour but de poser un problème en vue de l'analyser de façon plus précise ou de formuler des hypothèses. L'étude d'exploration peut toutefois avoir d'autres fonctions : rendre les chercheurs plus familiers avec le phénomène qu'ils proposent d'étudier au cours d'une étude subséquente, mieux structurée, ou avec le milieu dans lequel ils ont l'intention de faire cette étude ; clarifier les concepts ; poser les priorités pour les recherches à venir ; recueillir des renseignements sur les possibilités pratiques de faire la recherche dans des milieux naturels ; servir d'inventaire des problèmes considérés urgents par ceux qui travaillent dans un domaine particulier de relations sociales. (Selltiz, Wrightsman et Cook, 1977: 91)

Plus spécifiquement, l'étude de cas, qui peut être exploratoire, mais aussi descriptive et explicative (Yin, 1994) est utilisée dans de nombreux domaines dont la science politique et les études urbaines et notamment pour les recherches portant sur l'évolution, politique ou autre, des quartiers :

[...] the distinctive need for case studies arise out of the desire to understand complex social phenomena. In brief, the case study allows an investigation to retain the holistic and meaningful characteristics of real-life events – such as individual life cycles, organizational and managerial processes, neighborhood change, international relations, and the maturation of industries (Yin, 1994 : 3)⁸.

Toutefois, si l'étude de cas de nature exploratoire semblait bien s'adapter à nos objectifs de recherche, il restait à déterminer combien de cas nous allions prendre en considération. En fait, pour étudier l'espace politique infra-municipal, au moins deux stratégies semblaient possibles. Tout d'abord, nous avons la possibilité de comparer systématiquement deux espaces infra-municipaux à un moment précis dans le temps en évaluant pour chacun les composantes qu'ils possédaient ou qui leur manquaient pour former un espace politique. Pourtant, malgré l'intérêt certain de cette stratégie pour ses

⁸ Nous soulignons.

aspects comparatifs, nous préférons privilégier un questionnement sur la *construction* de l'espace politique.

S'intéresser à la construction d'un espace politique implique qu'il faut se pencher sur son évolution, sur une période dans le temps plus ou moins longue selon le cas, d'où l'approche diachronique retenue. Mais quelle période choisir ? Une deuxième stratégie, basée cette fois sur le choix d'un dossier controversé et de l'espace infra-municipal associé à celui-ci, allait nous permettre de faire d'une pierre, deux coups. En cherchant à comprendre les composantes entrant dans la construction de l'espace politique infra-municipal à travers un dossier politisé, controversé, nous pouvons d'abord fixer une période dans le temps, celle du dossier en question, à l'intérieur de laquelle nous sommes en mesure d'observer la construction de l'espace politique. Plus important encore, c'est à travers le dossier controversé que les citoyens du quartier duquel émane cette controverse prennent conscience du (et de la) politique, surtout de ses possibilités, mais aussi des défis et contraintes qui y sont rattachées (Berry, Portney et Thomson, 1993), mettant ainsi au jour la façon dont les rapports politiques se vivent concrètement et se construisent. C'est donc à travers le dossier controversé, pensons-nous, que l'espace politique va se révéler.

Si très rapidement, l'intérêt d'entreprendre cette exploration à travers l'étude de cas dans le contexte montréalais s'est manifesté, nous n'avions pas outre mesure de conditions préalables auxquelles l'espace infra-municipal éventuellement choisi devait se conformer. Pour ce qui est de l'espace infra-municipal, deux choix s'offraient essentiellement à nous dans l'ancienne Ville de Montréal⁹ : le quartier et l'arrondissement. L'histoire montréalaise récente semble révéler que c'est beaucoup plus au niveau du quartier, par rapport à l'arrondissement, que l'action communautaire est appelée à se former via la création de tables intersectorielles de quartier basées sur le projet des Villes et Villages en Santé (Germain, Morin et Sénécal, 2000). Le quartier est également « favorisé » par l'intervention de l'État et la « territorialisation » des programmes qui se fait

⁹ Note au lecteur : les expressions « Ville de Montréal » ou « Montréal » signifieront dans l'ensemble de cette recherche, à moins d'avis contraire, la Ville de Montréal dans ses limites territoriales avant la fusion de janvier 2002.

principalement au niveau du quartier (Germain, Morin et Sénécal, 2000), mais aussi en tant que territoire privilégié pour l'élaboration du schéma d'aménagement, notamment celui de 1992 (Germain, 1998 : 473). Le quartier à Montréal serait donc devenu l'espace de référence pour l'action des organismes locaux :

Le quartier constitue non seulement un espace de pratiques individuelles incrites [sic] dans le quotidien, mais aussi un référent territorial de l'action collective associée aux mouvements urbains et au développement communautaire » (Morin et Rochefort, 1998 : 108).

L'arrondissement, quant à lui, parce que trop grand, ne se serait pas révélé être un espace d'action pour beaucoup d'organismes :

Que ce soit pour mobiliser les partenaires locaux ou de faire participer les populations concernées, les arrondissements ont été un obstacle à franchir pour la plupart des CDEC. Étant donné leur vaste superficie, les arrondissements ne constituent, ni pour les populations qui y résident, ni pour les partenaires locaux, des espaces d'action. (Morin, Latendresse et Parazelli, 1994 : 208-209).

Nous optons donc ici pour le territoire du quartier, mais sans toutefois mettre de côté totalement l'arrondissement auquel certains organismes se réfèrent.

De façon concrète, quel dossier controversé et par le fait même quel quartier allons-nous choisir ? Après avoir brièvement considéré de sonder un quartier de l'Est de la Ville de Montréal, nous avons convenu d'explorer le quartier Ahuntsic, à la limite centre-nord de l'Île. Ces premières démarches d'exploration consistaient pour l'essentiel à retracer, dans l'histoire récente du quartier, un projet, un dossier, un cas qui, par son caractère controversé, très politisé et potentiellement multi-territorial, allait nous permettre éventuellement, pouvait-on espérer, de bien faire ressortir la problématique de la construction de l'espace politique infra-municipal.

Bien que l'histoire du quartier Ahuntsic ne soit pas dénuée de projets qui furent à leur époque controversés, comme le développement du Marché Central et son impact sur les commerces de proximité, c'est pourtant un dossier situé dans le quartier St-Michel et plus souvent qu'autrement identifié à celui-ci, mais dont les tenants et aboutissants étaient

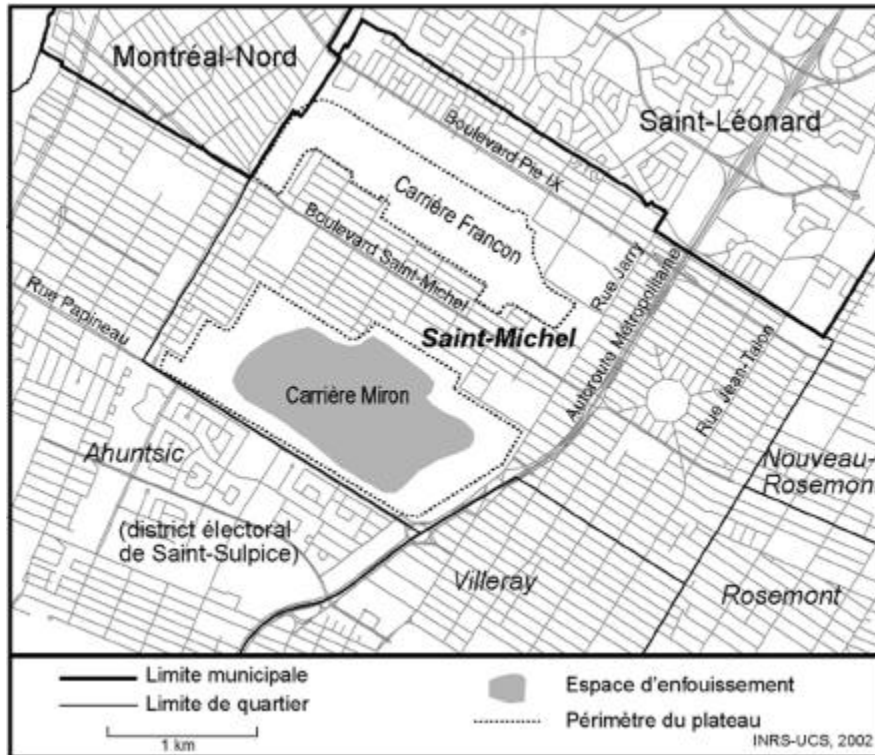
aussi relatés dans le journal local du quartier Ahuntsic, qui semblait rencontrer les « conditions » d'un cas fortement controversé, politisé et potentiellement multi-territorial : le Complexe Environnemental St-Michel. Ce Complexe, l'ex Carrière Miron, étant située dans son entier à l'intérieur des limites du quartier St-Michel et ce cas apparaissant correspondre à ce que nous recherchions, notre choix s'est donc arrêté sur ce dossier et le quartier St-Michel. Cependant, la teneur de notre propos et la nature de la problématique du dossier Miron, celui-ci impliquait plusieurs quartiers et échelles politico-administratives, nous empêchaient de nous restreindre totalement au quartier St-Michel. Ainsi, nous aborderons, lors du chapitre cinq notamment, le quartier Ahuntsic, très différent à bien des égards de St-Michel.

Notre territoire de référence principal est donc le quartier St-Michel. Ce quartier est situé dans le Nord-Est de l'île de Montréal et est délimité par les quartiers Ahuntsic (Ouest), Villeray (Sud-Ouest) et Rosemont (Sud) ainsi que par les villes de Montréal-Nord (Nord) et Saint-Léonard (Est). Son territoire est fortement marqué par la présence de deux carrières, dont évidemment l'ancienne Carrière Miron, mais aussi Francon, qui occupent ensemble près de 46% du territoire du quartier (CDEC Centre-Nord, 2000) en plus d'être scindé en deux par l'autoroute métropolitaine (voir carte p. 42).

Une approche diachronique pose forcément la question de la période couverte par l'étude. Sur combien d'années s'étend le dossier de la Carrière Miron ? Celle-ci a débuté ses activités à la fin des années 1910, ce qui correspond également à la constitution juridique du St-Michel « moderne ». Comme nous avons eu l'occasion de le voir, le développement de St-Michel fut fortement lié aux carrières présentes sur son territoire et particulièrement à Miron, d'abord pour ses activités d'extraction, puis celles d'enfouissement de déchets. Notre période devrait idéalement couvrir ces quelques 90 années. Pourtant, toutes les périodes de l'histoire de St-Michel et de la Carrière Miron ne s'avèrent pas aussi riches en documentation... et en controverses. C'est donc beaucoup plus à partir de 1968, année où l'enfouissement débute et que la municipalité de St-Michel devient un quartier de Montréal, et particulièrement à partir de la fin des années 1970 avec une pointe de 1989 à

1994, que les conflits et mobilisations populaires font visiblement surface ou du moins nous en retrouvons des traces significatives.

Carte #1 Localisation de la carrière Miron et du quartier St-Michel (1999)



En définitive, l'essentiel de la période couverte par l'étude et le corpus sera donc de 1968 et plus particulièrement à partir de la fin des années 1970, moment où l'idée que la Ville de Montréal achète Miron semble plus clairement ressortir, à 2000, année où les matières résiduelles putrescibles cessèrent d'être enfouies à Miron. Le choix de cette période est basé sur deux raisons majeures en plus du fait que 1968 correspond à une année charnière pour St-Michel comme nous venons de le voir.

Premièrement, la décennie 1980 marque l'entrée en scène, au premier plan, de la Ville de Montréal d'abord en tant que propriétaire, puis gestionnaire du site. La Ville de Montréal est dès lors directement impliquée dans toutes les prises de décisions concernant l'avenir du site et sur la gestion environnementale de celui-ci. On peut ainsi espérer, du moins ce serait l'avis de certains organismes, que la gestion des installations sera faite en *fonction des intérêts des citoyens* (de quels citoyens ?) et non pas en fonction d'une logique de

rentabilité d'une entreprise privée. À ce chapitre, les attentes du côté des organismes et des citoyens sont certainement plus grandes après deux décennies de gestion privée axée sur la rentabilité.

Enfin, depuis le début des années 1980, plusieurs projets liés à l'éventuelle fermeture du site d'enfouissement des déchets, dossier qui a interpellé plusieurs intervenants du quartier, sont devenus plus présents et ont été vivement débattus. Pensons ici à la date de fermeture définitive du site, date qui a été reportée à plusieurs reprises et qui a donné lieu à de nombreux débats. Il y a également toutes les questions liées à l'émission dans l'atmosphère du biogaz: son captage, les odeurs, les effets potentiellement nocifs sur la santé, les risques d'explosions et sa valorisation. De plus, dans un quartier où les terrains disponibles pour le développement économique se font plutôt rares, l'utilisation du site une fois celui-ci fermé et recouvert est devenu un enjeu important à mesure que l'on s'approchait de la date éventuelle de la fin de la vie utile du site d'enfouissement. Il est pertinent d'ajouter que nous ne nous limiterons pas, a priori, à cette seule période, bien que celle-ci soit charnière.

3.2 Construction de la grille d'analyse

Une fois le terrain bien circonscrit sur le plan de son étendue territoriale et temporelle, comment bien identifier ces composantes ? Comment les évaluer en fonction de leur apport à la construction et éventuellement au maintien de l'espace politique infra-municipal ? Il a été vu précédemment que la littérature abordait la question du quartier comme espace politique sous deux angles qui ont été nommés « axes »: la présence de structures politiques et le renouvellement de la démocratie. Au travers ces deux axes, il est possible d'entrevoir le concept de *capacité politique*.

Berry, Portney et Thomson (1993) semblent nous indiquer que l'analyse de la capacité politique doit se faire en gardant à l'esprit que celle-ci se révèle à travers l'action politique directe, renforçant dès lors la stratégie retenue plus haut, à savoir opter pour une approche basée sur un dossier controversé, politisé :

The starting point for the empirical analysis of political capacity is the hypothesis that when people engage in direct, face-to-face forms of political participation, they will experience increased senses of political efficacy [...], political knowledge, and an ability to look beyond immediate self-interest (Berry, Portney et Thomson, 1993: 264).

Chaskin et Garg (1997), quant à eux, nous donnent un aperçu un peu plus précis des composantes de cette capacité politique : « By engaging in policy planning, local citizens further develop the skills, experience, connections, and will to plan and implement local policies, projects and programs » (Chaskin et Garg, 1997 : 634)¹⁰. Ces auteurs, surtout Berry, Portney et Thomson (1993), restent tout de même assez vagues sur ce que sont, concrètement, ces habiletés, cette expérience, ces contacts, ce savoir politique et cette volonté, mais nous entrevoyons que cette capacité politique est composée de différents éléments.

Rick Cohen (1979), plusieurs années auparavant, avait été quant à lui plus précis au sujet de la capacité politique du quartier en la rattachant essentiellement à la société civile et son développement. On note en effet que Cohen (1979), dans son élaboration sur les stades de développement politique du quartier, faisait ressortir quelques variables endogènes du quartier politique : présence d'organismes, de leader et la capacité de réseautage. D'autres auteurs (Hallman, 1984) ont vu dans la présence d'institutions mises en place par la municipalité (donc exogènes au quartier), comme des conseils de quartier, et de ses relations politiques internes et externes avec d'autres institutions, l'argument qui ferait du quartier un espace politique et par extension, ces institutions apparaissent comme autant de composantes de l'espace infra-municipal politique.

D'autres se sont attardés aux questions démocratiques rattachées à la politisation de l'espace infra-municipal : De Carlo (1999) et plusieurs autres sur la question du conflit entre démocratie participative et démocratie représentative ainsi que le questionnement (Cnaan, 1991; Swindell, 2000) sur le caractère démocratique des organismes communautaires. Aussi l'expertise, cruciale lors des dossiers environnementaux comme

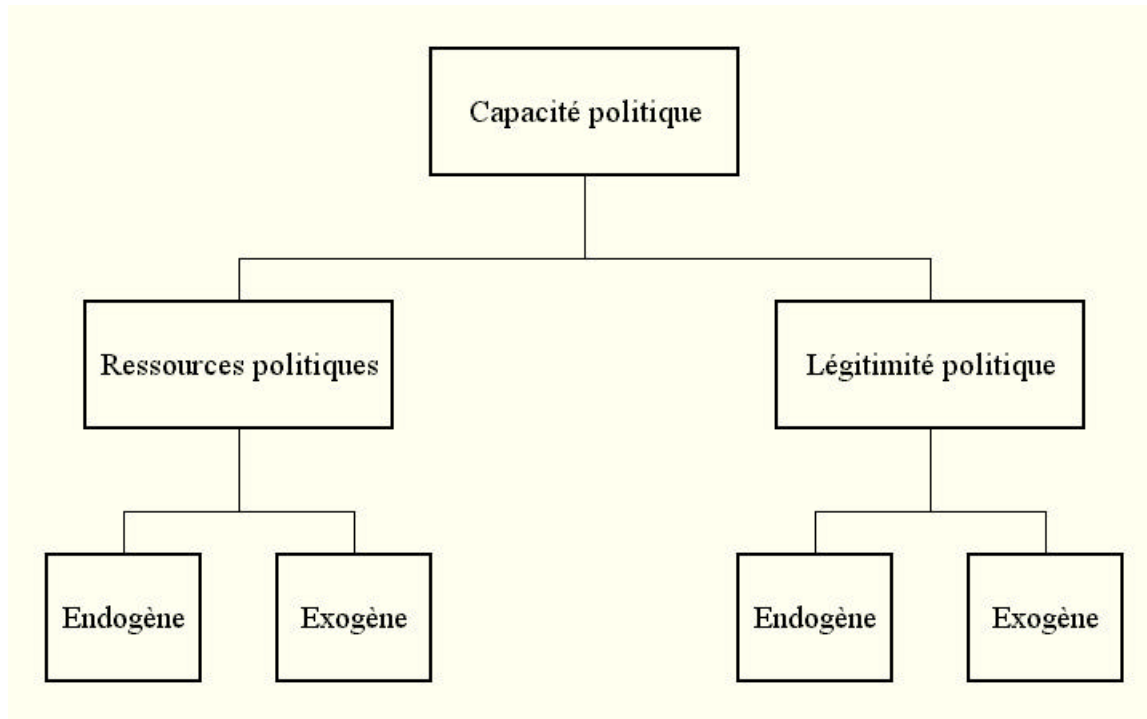
¹⁰ Nous soulignons.

la gestion d'un site d'enfouissement dont la fermeture sécuritaire n'est pas une mince tâche, n'est pas nécessairement présente au sein des organismes de quartier (Chaskin et Abunimah, 1999) et ressort dès lors comme un point de vue incontournable dans le dossier.

Ces composantes, prises en compte souvent isolément - Cohen (1979) par exemple ne prend en considération que la société civile et d'autres auteurs ne se penchent que sur des questions relatives à la démocratie - s'affichent comme autant de facteurs (endogènes et/ou exogènes au quartier) qui jettent les bases de l'espace politique infra-municipal.

C'est donc en se rapprochant de l'idée générale de Berry, Portney et Thomson (1993), de l'intuition de Chaskin et Garg (1997) sur ce qui compose cette capacité et dans une perspective plus globale que celle de Cohen (1979) quant aux aspects concrets de la capacité politique que nous nous situons. En effet, la littérature en général ainsi que la première lecture du terrain nous incitent à dépasser l'approche uniquement axée sur la société civile de Cohen (1979), mais aussi celle historique de Kotler (1969), institutionnelle et *relationnelle* de Hallman (1984), démocratique de plusieurs auteurs qui, etc. Disséminées à travers ces différentes approches, on entrevoit les notions de *ressources* et de *légitimité*. En fait, l'espace politique semble pouvoir se définir en terme de capacité politique et celle-ci est envisagée dans ce travail de deux façons, soit en terme de ressources politiques et de légitimité politique, eux-mêmes composés de facteurs endogènes et exogènes au quartier selon le schéma général est représenté à la page suivante.

Schéma #1 Schéma général de la capacité politique



Ce schéma se veut donc être une présentation préliminaire de notre grille d'analyse dont il faut retenir trois choses. D'abord, nous croyons qu'il y a des facteurs endogènes et exogènes au quartier qui jouent un rôle dans la construction politique de l'espace infra-municipal, ces facteurs restant à être déterminés. Tout de même, nous pensons que ces facteurs sont en fait les variables des deux dimensions de la capacité politiques que sont les ressources politiques et la légitimité politique et que, troisièmement, ces deux dimensions sont, de prime abord, indépendantes l'une de l'autre.

Concrètement, dans le jeu politique, la question des ressources sur lesquelles les différents acteurs peuvent compter est primordiale, notamment dans la construction de l'agenda politique municipal :

The first is that agenda setting is fundamentally biased in favor of those who possess the most resources. [...] One approach has shown that individuals and interest groups with great resources, principally those from the business world, have substantially better access to policymakers (Berry, Portney et Thomson, 1993: 103).

Cette notion de ressource fait plus souvent qu'autrement référence aux ressources financières des habitants du quartier ou en d'autres termes, au statut socio-économique de ceux-ci. En effet, si pour Crenson (1983), certains quartiers sont plus politiques que d'autres, cette iniquité entre les différents quartiers pourrait trouver sa source et être accentuée par le niveau de richesse économique des différents quartiers. Rich (1986), faisant référence à Clarence Stone (1980), fait en effet ressortir une certaine critique de la gauche sur la participation au niveau du quartier : « [...] more affluent neighborhoods will still be accorded more respect in city hall and have the resources to support more effective CP [*citizen participation*] organizations and, thereby, capture the lion's share of benefits » (Rich, 1986 : 48). Pourtant, contrairement à ces auteurs, nous croyons que le statut économique des habitants d'un quartier n'est pas nécessairement déterminant dans la construction de celui-ci en tant qu'espace politique. D'ailleurs, dans l'expérience du budget participatif de Porto Alegre, Abers (1998) note que se sont plutôt les personnes avec un revenu moins élevé qui semblent participer le plus dans le processus :

Finally, confirming my qualitative evidence that the residents of poor neighborhoods have been the prime mobilizers in the budget policy, a comparison of our assembly survey data with the 1991 population census shows that the budget participants had significantly lower income levels than the municipal population as a whole (Abers, 1998 : 530)

En fait, si les citoyens investissent souvent temps et énergie au sein de la société civile, les ressources financières, canalisées par les organismes, proviennent plus souvent qu'autrement des différents paliers de gouvernement, notamment par l'entremise de subventions à l'employabilité comme nous le verrons) ou encore pour la prise en charge de différents programmes.

Toutefois, il n'apparaît pas inintéressant de garder en tête quelques caractéristiques socio-démographiques du quartier St-Michel, car elles peuvent tout de même avoir un impact sur certaines variables de la capacité politique de l'espace infra-municipal.

Tableau #1 Caractéristiques socio-démographiques du quartier St-Michel comparées à celle de l'ensemble de la Ville de Montréal, 1996

	<i>Quartier St-Michel</i>	<i>Ville de Montréal</i>
<i>Population</i>	63 345	1 016 376
<i>Revenu moyens</i>	16 091\$	19 327\$
<i>Diplôme post-secondaire</i>	24%	42%
<i>Population immigrante</i>	22 940	266 885
<i>Population immigrante %</i>	36%	26%

Sources : Ville de Montréal, Service du Développement économique et urbain. 1999. *Profil socio-économique – Quartier 03 : St-Michel*. 12 pages; Ville de Montréal, Service du Développement économique et urbain. 1999. *Profil socio-économique – Ville de Montréal*, 12 pages.

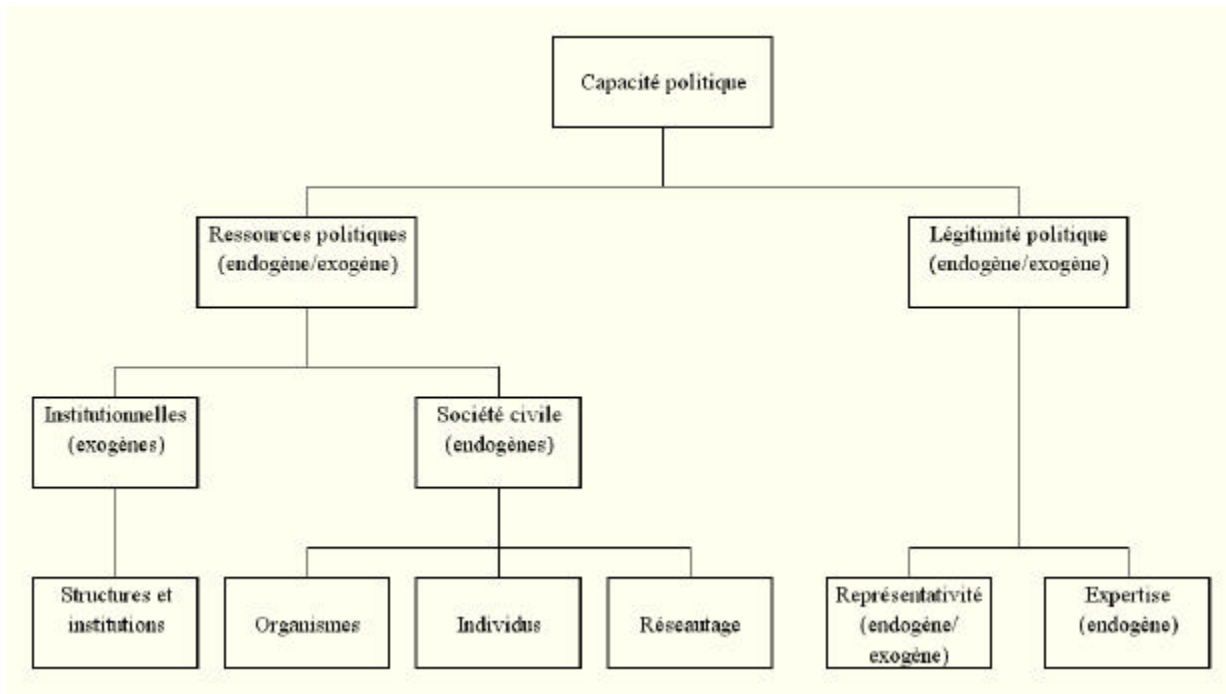
Pourquoi faire ressortir les données sur la population immigrante dans le cadre de notre propos ? À la lumière des conclusions de Simard (2001) sur la participation politique des groupes ethnoculturels, qui n'auraient pas tous la même culture civique, nous pouvons nous demander dans quelle mesure cette variable ne jouerait pas pour la capacité de mobiliser les citoyens ou de réseauter dans un quartier dont la proportion d'immigrants est beaucoup plus élevée que dans l'ensemble montréalais. À St-Michel, les immigrants proviennent, selon les données de 1996, principalement d'Haïti, d'Italie et secondairement du Vietnam, du Portugal et du Cambodge (Ville de Montréal, 1999a : 5). Quant aux données sur le revenu, qui démontrent que le quartier St-Michel se situe nettement sous la moyenne montréalaise, elles nous incitent davantage à choisir le quartier St-Michel et le dossier Miron, ne serait-ce que pour vérifier, parallèlement à notre objectif de recherche, si de moins grandes ressources financières mènent effectivement à une moins grande capacité d'influencer.

Ainsi donc, sans toutefois exclure totalement la question des ressources financières, celles du quartier en l'occurrence, nous pensons que les ressources politiques qui nous intéressent ici relèvent d'un autre registre et nous entrevoyons les ressources politiques comme étant à la fois endogènes et exogènes et constituant en partie, avec la légitimité nous le verrons, ce sur quoi un acteur peut compter dans un contexte d'interactions avec d'autres acteurs.

La légitimité, c'est ce qui donne, parallèlement aux ressources, cette capacité politique d'intervenir dans un débat, d'être *entendu* et au bout de la course, *écouté*. La notion de légitimité a toujours été centrale lorsqu'il est question d'initiatives en provenance du communautaire, du quartier (Chaskin et Garg, 1997 : 638) et de leurs organisations (Hunter et Staggenborg, 1988). Ces initiatives sont souvent justifiées, comme nous l'avons vu lors de la revue de la littérature, sur une plus grande capacité qu'auraient les *locaux* à mieux identifier leurs besoins (Germain, Morin et Sénécal, 2000). Aussi, pour être écoutés par les élus, ces derniers exigeront de la part des représentants de quartier qu'ils démontrent un certain degré de *représentativité* pour accepter de les écouter (Rangeon, 1999). La légitimité apparaît donc « [...] lorsque [les] actions apparaissent conformes aux principes que le groupe sur lequel [le pouvoir] s'exerce accepte et reconnaît comme siens ». (Akoun et Ansart, 1999 : 305)

Plus spécifiquement, à ces deux dimensions de la capacité politique que sont les ressources politiques et la légitimité politique, nous pouvons rattacher les différentes variables que nous avons identifiées plus haut en provenance de la littérature (institutions, présence d'organismes, leadership infra-municipal, réseautage, représentativité et expertise) :

Schéma #2 Les composantes de l'espace politique infra-municipal



On notera dans ce schéma que plusieurs variables définissent la capacité en terme de ressources et nous les avons regroupées ici sous les catégories des ressources institutionnelles, exogènes, et des ressources de la société civile, principalement des variables endogènes au quartier.

Parallèlement à notre revue de la littérature, les premiers documents consultés en rapport au dossier Miron et le contexte général du cas nous ont incités à inclure d'autres variables à celles déjà relevées dans la littérature. Nous notons en effet que les discours des trois partis politiques qui se sont succédés au pouvoir à la Ville de Montréal durant la période couverte par l'étude étaient forts différents en ce qui a trait à la démocratisation de la vie politique montréalaise et la décentralisation politique et administrative. Pourrait-il s'agir là d'une composante de l'espace infra-municipal politique, au même titre que la présence d'institutions? Après tout, les institutions sont mises en place ou abolies par l'administration au pouvoir, une administration qui tient un certain discours pour justifier l'implantation ou le retrait de telles institutions.

Nous remarquons également qu'un certain nombre de consultations publiques furent tenues sur l'un ou l'autre des différents aspects de la problématique Miron. Les organismes trouveront dans ces consultations une tribune pour faire valoir leur point de vue. Plus subtilement, nous entrevoyons par la forte association qui semble être faite entre le quartier St-Michel et la Carrière (ne l'appelle-t-on pas d'ailleurs Complexe Environnemental St-Michel?), toute l'identification de ce dossier au quartier, comme composante de l'espace infra-municipal politique. Toutefois, nous restons prudents quant à l'importance réelle de ces variables que nous mettons au jour suite à une première lecture du cas. La suite de cette recherche servira donc à mieux évaluer le rôle réel qu'ils peuvent jouer dans la construction de l'espace politique infra-municipal. En définitive, l'étude de cas, permettant un va et vient entre le cadre analytique et le terrain, démontre bien ici son utilité et nous permet de présenter un schéma plus complet de la page 53.

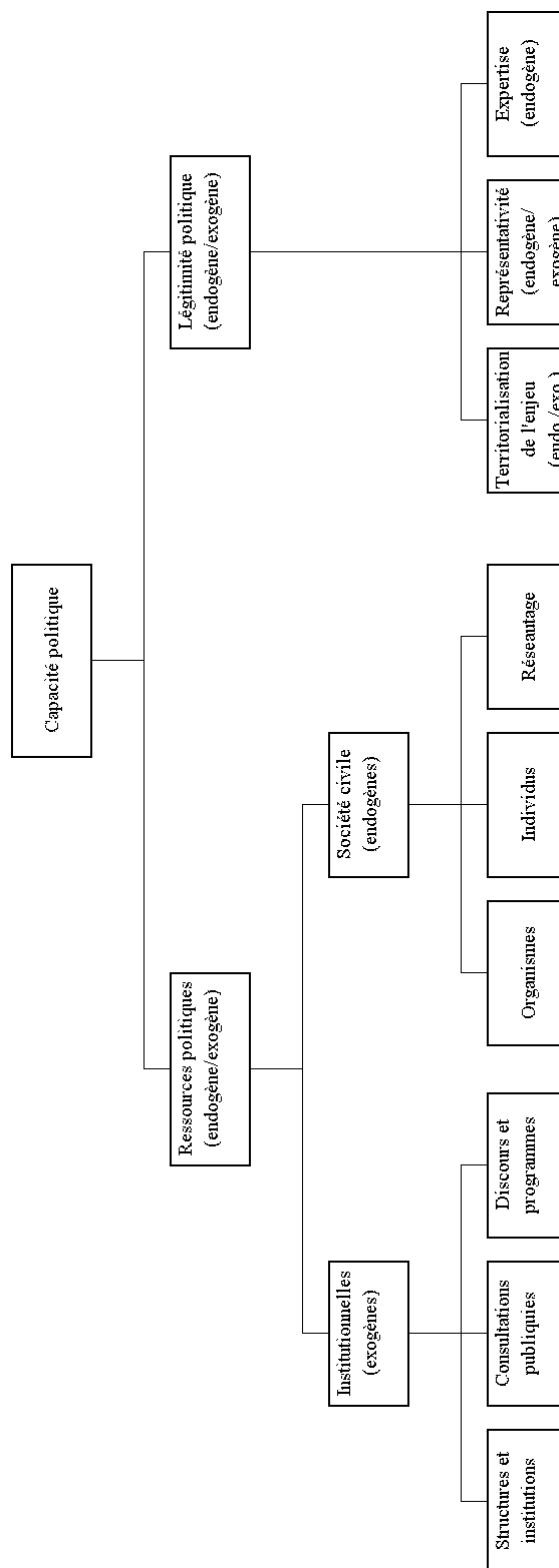
Dans ce schéma, celui en fait que nous retenons pour aborder le cas de St-Michel, les ressources institutionnelles font référence aux structures et mécanismes établis par les différents paliers de gouvernement ou les organismes publics, donc exogènes au quartier. Dans la suite de l'approche institutionnelle de Hallman (1984) évoquée précédemment, nous retrouvons dans cette catégorie de ressources du quartier bien entendu les Conseils de quartier et toute autre structure permanente ou non issues d'une initiative de la Ville ou des autres gouvernements. Les mécanismes de consultations publiques seront également pris en compte particulièrement parce qu'ils constituent autant d'espaces d'affirmation politique. Finalement, nous croyons que les programmes politiques des différents partis politiques municipaux, notamment sur les questions de décentralisation des pouvoirs et sur la place laissée à la consultation, peuvent constituer une ressource pour le quartier; elles seront donc abordées.

Les ressources de la société civile, ce sont celles qui émanent de la population et qui par conséquent, ne sont pas initiées par l'État : «More generally, the realm of wider social relations and public participation, as against the narrower operations of the state or of the economy » (Jary et Jary, 2000 : 71-72). Proches de cette notion de la culture civique telle que définie par Docherty, Goodlad et Paddison (2001), les ressources de la société civile

sont l'expression concrète de celle-ci et parce qu'elles proviennent et dépendent du milieu, elles sont donc endogènes la plupart du temps au quartier. Ces ressources de la société civile, à la suite de Cohen (1979) ce sont essentiellement les organisations présentes sur le territoire, leur capacité de réseautage, y compris les consultations issues de la société civile ainsi que le leadership individuel.

La légitimité semble se traduire moins facilement par des institutions, des événements. En d'autres termes, la légitimité, surtout celle que l'on prétend avoir, se découvrira plus subtilement dans les écrits (beaucoup l'utiliseront comme argument pour justifier leurs revendications, voire simplement leur présence), mais la perception des principaux intervenants en cette matière ne se découvrira essentiellement qu'à travers des entretiens avec les différentes personnes ressources. Concrètement, si la légitimité c'est la *représentativité* démocratique des intérêts d'une population donnée, c'est aussi celle dans un tel dossier de l'*expertise*. Enfin, nous avons également entrevu dans notre première lecture du cas l'importance de la *territorialisation de l'enjeu*.

Schéma #3 Les composantes de l'espace politique infra-municipal : une vue d'ensemble



3.3 Opérationnalisation

3.3.1 La recherche documentaire

Les enjeux liés au dossier Miron sont multiples. Il importait donc de bien saisir les tenants et aboutissants de chacun de ceux-ci. À ce titre, la recherche documentaire semblait appropriée en ceci qu'elle permet, par l'étude du contenu manifeste du document (Angers, 1992), d'identifier les principaux enjeux, les prises de position des différents acteurs, les décisions finalement retenues ainsi que diverses données factuelles pouvant nous aider à mieux cerner les enjeux et les positions de chacun des acteurs.

Il y a dans le dossier Miron une multitude de traces écrites : articles de presse, documents techniques, études diverses, rapports de consultation publique, mémoires... Toutefois, il convient, comme le soutient Silverman (2000), de ne pas tout prendre et de s'en tenir à quelques documents.

Nous limiterons donc notre corpus aux documents en lien avec les différentes consultations publiques (principalement les mémoires et autres documents déposés comme des études d'impacts, énoncés d'orientations de la Ville, etc., mais aussi les rapports de ces consultations publiques) qui se sont tenues depuis la fin des années 1980 et qui touchent, de près ou de loin, le dossier Miron :

- Consultation publique du Bureau de Consultation de Montréal en 1989 portant sur la mise en valeur du site Miron (BCM-1989);
- Parallèlement à la consultation BCM-1989, le colloque organisé par le PARI en 1989 sur la Carrière Miron (PARI-1989);
- Consultation publique du Bureau de Consultation de Montréal en 1992 portant sur la gestion intégrée des déchets de la Ville de Montréal (BCM-1992);
- Audiences populaires organisées par le PARI et VSMS en 1993 sur la fermeture du site Miron (PARI/VSMS-1993);
- Consultation publique du BAPE en 1993 sur le projet de gestion intégrée des déchets de la RIGDIM (BAPE-1993);
- Groupe de travail de la CUM, dont le rapport a été déposé en 1994, sur la gestion intégrée des déchets sur l'île de Montréal (CUM-1994);
- Consultation publique du BAPE en 1994 sur le projet d'une centrale électrique sur le site Miron (BAPE-1994).

Dans une moindre mesure, et notamment pour les périodes moins couvertes par les consultations publiques, notre corpus sera complété par les différents journaux locaux qui se sont succédés à St-Michel.

Cette abondance d'information, sous forme de documents de toutes sortes répertoriés et liés aux différentes consultations publiques, a donc permis d'aborder l'analyse documentaire avec un certain optimisme. En effet, les positions des différents acteurs sur des dossiers remontant souvent à plus de 10 ans devaient être relativement faciles à retracer, d'autant plus que l'analyse documentaire nous apparaît plus efficace que le questionnaire ou l'entrevue à cet effet car elle ne fait pas appel à la mémoire (subjective) des gens et qu'elle nous permet de retracer l'évolution des dossiers à travers le temps (Angers, 1992).

Si l'accessibilité aux documents n'a pas causé ici de problème - les archives complètes, y compris les différents mémoires déposés, sont disponibles - d'autres questions surgissent. Par exemple, quelle est la fiabilité générale des documents ? Pour Angers (1992), pouvoir identifier l'origine du document et les intentions derrière sa production est essentiel pour ne pas errer dans l'analyse. Nous avons utilisé ici principalement des documents officiels et divers écrits qui ont été publiquement déposés dans le cadre de consultations diverses et autres événements du genre. Tout nous laisse croire que les documents consultés sont authentiques et proviennent bel et bien des auteurs dont il est fait mention sur les documents. La fiabilité des données est ici un aspect recherché que l'analyse documentaire peut nous procurer.

Pourtant, l'analyse documentaire montre rapidement ses limites. Un rapide coup d'œil à l'inventaire des mémoires et autres documents déposés dans le cadre de consultations publiques par exemple révèle l'absence de certains acteurs. Si les citoyens, ne faisant pas partie d'une association ou d'un organisme, sont parfois présents en grand nombre aux assemblées publiques d'information, une minorité dépose des mémoires. Les positions des citoyens sont donc relativement absentes ou filtrées à travers celles des organismes

locaux, plus nombreux à déposer des mémoires, et dont beaucoup prétendent à une certaine représentativité de la population.

De plus, bien que l'information contenue dans ces mémoires nous révèle les positions des différents intervenants face à une problématique donnée, il apparaît difficile d'y déceler le jeu des acteurs en général, mais aussi toutes les questions de légitimité (notamment tout le discours sur la territorialisation de l'enjeu), de réseautage, etc. Quelle est leur représentation réelle de la problématique à l'ancienne Carrière Miron ? Quels sont les éléments qui ont façonné leur discours ? Quelles étaient leurs stratégies face à la Ville de Montréal ? Quel était leur point de vue sur la qualité du processus de consultation ? Voilà autant de questions dont il faut tenter d'obtenir les réponses par d'autres moyens.

3.3.2 L'entretien

Il apparaît donc essentiel, pour aller chercher ces éléments de subjectivité nécessaires, d'employer un autre outil de cueillette d'information. À ce titre, il est des choses que seul un entretien peut nous apporter. Contrairement au questionnaire fermé par exemple, l'entretien permet d'aller plus en profondeur (il est possible de poser des sous-questions au besoin au moment de l'entrevue, ce que le questionnaire ne permet pas nécessairement). Dans la même veine, Selltitz, Wrightsman et Cook (1977) notent que « [sa] souplesse fait de l'interview une technique de loin supérieure lorsqu'il s'agit d'explorer des domaines où on a peu de moyens de savoir quelles questions poser ou comment formuler ces dernières » (Selltitz, Wrightsman et Cook, 1977 : 293). L'entretien se révélera donc indispensable et complémentaire à l'analyse documentaire en ce sens qu'il nous permettra de voir le jeu des acteurs et de faire ressortir certains aspects peut-être difficilement identifiables en parcourant uniquement des documents, comme le leadership au sein du quartier St-Michel.

3.3.3 Acteurs rencontrés¹¹

Nous avons donc relevé pour l'analyse documentaire la difficulté que posait la question de la quasi-absence de trace écrite des positions des citoyens non affiliés à une organisation quelconque. Nous pouvions penser de prime abord que le recours à l'entretien nous permettrait de pallier cette limite. En fait, nous avons au départ comme objectif général de rencontrer toutes les personnes impliquées dans le dossier, tant au niveau des groupes locaux et environnementaux, des élus, des citoyens que des fonctionnaires. Au niveau des citoyens, plusieurs difficultés se sont présentées. Tout d'abord, il n'était pas envisageable, pour des raisons de ressources insuffisantes, d'entamer une enquête à une vaste échelle.

Un autre obstacle provenait du fait que le dossier Miron a surtout été, mais pas exclusivement, politisé durant la période 1979-1994. Il nous faudrait donc retracer des gens présents à différentes périodes dont certaines remontent à plus de 20 ans. Étant donné la mobilité des résidents, comment retracer des citoyens ayant habité le secteur il y a 5, 10, 20 ans ? Devant ces difficultés, nous nous sommes donc concentrés sur trois autres types d'acteurs : les élus, les organismes locaux ainsi que les fonctionnaires et experts.

Pour ce qui est des élus, notre bassin potentiel était essentiellement composé de tous les élus et anciens élus de St-Michel. Il a d'ailleurs été relativement aisé d'établir cette liste, du moins depuis l'annexion à Montréal en 1968. À cette liste, nous avons ajouté les élus des quartiers limitrophes (Ahuntsic, Villeray), et d'autres élus municipaux qui ont siégé sur les comités de consultation publique ou qui ont joué, d'une autre façon, un rôle plus important que les autres dans l'un ou l'autre des nombreux dossiers rattachés à la Carrière Miron.

¹¹ Prendre note que pour des raisons de confidentialité, tous les noms qui apparaissent dans ce mémoire sont fictifs à l'exception des anciens maires de Montréal qui n'ont pas été rencontrés dans le cadre de cette recherche.

Cinq élus ont été rencontrés dont la répartition est la suivante : deux élus du quartier St-Michel, un élu du quartier Ahuntsic, un élu du quartier Villeray et un élu extérieur au quartier, mais impliqué dans le dossier. Une première difficulté rencontrée fut de retracer les coordonnées de certains anciens élus, certains étant peut-être même décédés. Une autre difficulté fut reliée au refus de certains, deux personnes, d'accorder un entretien sur le sujet. La troisième difficulté fut d'équilibrer la représentation des différents partis politiques présents. À ce chapitre, nous n'avons pu rencontrer des élus du Parti Civique de Montréal, étant incapable d'en retracer ne serait-ce qu'un seul. Pour ce qui est des deux autres principaux partis politiques, le RCM et Vision Montréal, deux élus furent associés à Vision Montréal, deux au RCM et finalement un autre aux deux formations. Avec ces cinq élus, nous couvrons une période allant de 1986 à aujourd'hui.

Pour ce qui est des intervenants locaux, la liste a d'abord été élaborée à partir des organismes existants sur le territoire actuellement pour y rencontrer un ou plusieurs intervenants. Cette première liste comportait plusieurs lacunes. D'abord, étant donné l'approche diachronique retenue, une liste comprenant uniquement les organismes présents de nos jours excluait ceux qui, ayant peut-être disparu, ont œuvré dans le quartier St-Michel par le passé. Un problème de même nature se posait quand venait le temps de rencontrer un ou plusieurs représentants de ces organismes pour fin d'entrevue. Les dirigeants actuels de ces organismes ne sont pas nécessairement les mêmes qui ont eu à travailler sur le dossier Miron au début des années 1990 par exemple. Finalement, le grand nombre d'organismes à St-Michel nous obligeait à cibler davantage les organismes et les intervenants à rencontrer.

Pour resserrer la sélection d'organismes et pallier cette difficulté de retracer tous les organismes et intervenants impliqués au fil des années dans le dossier Miron, une deuxième liste a été confectionnée à partir du corpus tel que détaillé un peu plus haut. Cette façon de procéder comportait deux avantages. Premièrement, les rapports de consultations publiques contenant la majorité du temps une liste des mémoires déposés et/ou des noms des personnes présentes et étant intervenues, nous pouvions à la fois retracer les organismes impliqués dans le dossier à différentes époques, mais également

préciser quels intervenants appartenant à ces organismes apparaissaient les plus pertinents, parce que plus impliqués, à rencontrer. Ainsi, nous avons pu noter que certaines personnes ont travaillé au sein de plusieurs organismes à des périodes différentes sur le dossier Miron, ce qui rendait d'autant plus pertinent de les rencontrer et que d'autres, n'œuvrant plus au sein du communautaire à St-Michel, ont pourtant été impliqués à une certaine époque.

Le recouplement des diverses informations recueillies dans divers documents nous a mené à essentiellement trois organismes comme principaux intervenants dans le dossier : le PARI St-Michel, VSMS (Vivre St-Michel en Santé) et le CLSC St-Michel. Notons au passage que ces trois organismes, comme leur nom l'indique, se réfèrent au quartier St-Michel. L'absence d'intervenants en provenance de quartiers limitrophes comme Ahuntsic et Villeray est flagrante. Cette absence n'est d'ailleurs pas sans conséquence sur notre propos ultérieur, nous le verrons.

Nous avons ainsi rencontré huit personnes travaillant ou ayant travaillé pour un ou plusieurs organismes se référant au quartier St-Michel, une personne d'un organisme couvrant le territoire de l'arrondissement et une dernière personne en provenance d'un organisme environnemental montréalais. De ce nombre, plusieurs ont travaillé pour plus d'un organisme parmi les suivants : CLSC St-Michel, PARI, VSMS et la CDEC Centre-Nord. La personne d'un organisme couvrant le territoire de l'île de Montréal a été rencontrée pour son implication dans le dossier et son point de vue extérieur au quartier. Avec tous ces intervenants, nous couvrons une période allant des débuts de l'enfouissement à la Carrière Miron à aujourd'hui, mais principalement à partir du milieu des années 1980.

Le choix de rencontrer des fonctionnaires et des experts dans le cadre de cette étude a été d'abord motivé par le besoin de clarifier certains points plus techniques concernant l'ex Carrière Miron. La compréhension du dossier sous l'angle que nous l'abordons requiert une bonne compréhension des enjeux techniques et des contraintes à la prise de décisions. Deuxièmement, il nous apparaissait essentiel de comprendre le fonctionnement et la

dynamique des différentes consultations publiques qui se sont tenues sur ce dossier à l'aide des commissaires, souvent des experts dans différents domaines, qui les ont présidées.

Les fonctionnaires, exclusivement de la Ville de Montréal, ont été choisis en fonction de leur implication dans le dossier de l'ex Carrière Miron. Si nos besoins de précisions techniques étaient réels, ils étaient tout de même d'ordre général. Nous avons donc privilégié des fonctionnaires ayant une vue d'ensemble du dossier. Nous en avons rencontré deux. Une première liste de noms fut formulée à l'aide d'une démarche similaire à celle employée pour les intervenants locaux. Nous avons là aussi eu quelques difficultés à retracer certaines personnes dont le nom apparaissait à l'intérieur de documents. Nous avons finalement rencontré un haut fonctionnaire de la Ville de Montréal s'occupant des dossiers majeurs à la Ville de Montréal qui nous a ensuite référé à un autre fonctionnaire directement impliqué au CESM. De plus, deux commissaires qui ont participé à l'une ou l'autre de la demi douzaine de consultations publiques ou commissions sur la Carrière Miron ou sur la gestion des déchets dans la région montréalaise furent rencontrés. Nous couvrons une période allant de 1989 à nos jours.

Nous avons privilégié l'entretien semi-directif pour la relative souplesse qu'il nous octroie et qui est recherchée, tout en nous gardant bien de laisser l'entrevue être contrôlée par le sujet interviewé. Bien que nous avons au départ élaboré trois guides d'entretiens distincts selon que la personne interviewée était un intervenant local, un élu ou un fonctionnaire/expert, l'essentiel de ces guides d'entretiens étaient élaborés en fonction de quatre thèmes généraux, abordés avec plus ou moins de profondeur selon la personne interrogée (sa connaissance du dossier, son implication, etc.). Le premier de ces thèmes visait à dresser un portrait général de l'implication de la personne et/ou organisme dans le dossier Miron. Nous nous sommes intéressés également à la dynamique communautaire dans le quartier St-Michel et les relations qu'entretenaient les organismes de celui-ci avec « l'extérieur », que ce soit l'administration de la Ville de Montréal ou encore les quartiers voisins et ce, toujours dans le dossier Miron.

Avec tous les intervenants, il a également été abordé leur perception de la portée, pris ici au sens de « qui est concerné », des différents enjeux liés à l'exploitation d'un site d'enfouissement et particulièrement quant à la portée des nuisances. Finalement, nous avons voulu comprendre comment tous et chacun entrevoyaient la dynamique décisionnelle dans le dossier : qu'est-ce qui a joué dans la prise de décision, pourquoi d'après eux, tel dossier a été mené à terme ou encore qui a eu une certaine influence dans le dossier.

* * *

La deuxième partie de ce travail, composée des chapitres IV et V sera l'occasion d'approfondir les ressources et les questions de légitimité du quartier St-Michel, mais aussi brièvement du quartier Ahuntsic. Dans le chapitre sur les ressources, nous verrons notamment toute l'importance de certaines ressources de la société civile dans l'affirmation politique du quartier St-Michel. Quant au chapitre V, nous y verrons comment certains acteurs du quartier St-Michel ont construit leur légitimité.

Chapitre IV

Les ressources de St-Michel

Ce chapitre sera l'occasion de faire ressortir les principales ressources, tant institutionnelles qu'issues de la société civile, de St-Michel. Ceci dit, comment refléter l'étendue dans le temps du dossier Miron et le caractère changeant des ressources disponibles pour le quartier à travers cette relative longue période ?

Pour y arriver, la question des ressources est ici abordée en trois périodes bien distinctes à l'intérieur de la période retenue pour l'étude : de 1968 à 1986 (le quartier sous le Parti Civique), de 1986 à 1994 (RCM) et de 1994 à 2001 (Vision Montréal). Nous aurons l'occasion de l'approfondir dans les prochaines pages, mais le choix de cette séquence temporelle ne relève pas du hasard et encore moins de la recherche d'une suite chronologique « confortable » : celle du passage en 1968 d'une municipalité à un quartier ainsi que la succession des différentes administrations municipales par la suite. Au contraire, du point de vue des ressources de St-Michel, ces différentes périodes correspondent assez bien à des changements importants au niveau notamment de la quantité de ressources et de la dynamique qui s'est installée dans le dossier Miron. Finalement, pour éviter de diluer le propos, nous nous attarderons particulièrement aux ressources impliquées directement dans le dossier.

4.1 1968-1986 : les ressources de St-Michel sous le Parti Civique

Notons au passage qu'en tant que municipalité, la Cité de St-Michel disposait d'un conseil municipal, avec pouvoirs décisionnels il va sans dire, composé d'un maire et de six conseillers. Voilà essentiellement la principale ressource institutionnelle de relation

avec les citoyens dont la municipalité disposait. Du côté des ressources de la société civile, outre les organismes « classiques » du genre regroupement de gens d'affaires et Chevaliers de Colomb, il nous a été impossible de retracer un organisme s'occupant d'aménagement et/ou d'environnement.

La période où le Parti Civique de Jean Drapeau dirigea les destinées de la Ville de Montréal est marquée, au niveau des ressources du quartier St-Michel, d'abord par la quasi-absence de ressources institutionnelles dans le quartier, mais également l'émergence, en marge du dossier Miron, de quelques ressources de la société civile micheloise.

Avant d'aborder les ressources institutionnelles et organisationnelles, voyons d'abord quelle était la vision du Parti Civique de Jean Drapeau face à la démocratie locale et la décentralisation des pouvoirs.

4.1.1 Le Parti Civique face à la démocratie locale et la décentralisation

Pour Léonard et Léveillé (1986 : 121), il peut paraître étrange à première vue d'associer l'administration Drapeau à la démocratie locale. Il est d'ailleurs presque de notoriété publique d'affirmer que l'administration Drapeau était très centralisée (Gazzoli, 1996) et que le maire avait une idée bien personnelle de la démocratie, une démocratie « guidée » (Léonard et Léveillé, 1986 : 122), qui contribuait à une certaine mainmise sur le pouvoir montréalais : « Animé d'une conception très restrictive de la démocratie, M. Drapeau n'allait pas se priver d'exploiter à fond les carences du système pour gouverner à sa convenance et assurer son maintien au pouvoir » (Adam, 1986 : 165).

Pourtant, un certain changement d'attitude face à la démocratie sembla survenir durant le dernier mandat de Jean Drapeau, notamment suite à des pressions de groupes communautaires et de législations du Gouvernement du Québec (Léonard et Léveillé, 1986). Celle-ci instaura en effet certaines structures de consultations, notamment pour la revitalisation d'artères commerciales en plus d'instaurer une période de questions pendant les réunions du Conseil municipal (Léonard et Léveillé, 1986 : 122-123.)

4.1.2 Les ressources institutionnelles de 1968 à 1986

C'est dans ce contexte relativement peu favorable à la décentralisation qu'il est possible d'observer, du point de vue des ressources institutionnelles et en comparaison avec la Cité de St-Michel, une coupure importante avec le nouveau quartier St-Michel. De municipalité autonome avec son propre Conseil de ville composé de sept élus, St-Michel n'a pas pu garder suite à son annexion à Montréal une institution du même type, comme aucun autre des quartiers de Montréal par ailleurs, et s'est retrouvé avec moins d'élus couvrant le même territoire. Sous l'ère Drapeau, il faudra attendre les dernières années de son mandat pour voir apparaître une ressource institutionnelle d'importance dans le quartier St-Michel, mais cette fois en provenance du gouvernement provincial : le Centre Local de Services Communautaires (CLSC) St-Michel dont les prémisses de l'établissement furent posées dès 1984.

4.1.3 Les ressources de la société civile de 1968 à 1986

Bien qu'un certain nombre d'organismes, notamment dans le domaine des loisirs, des regroupements d'affaires et de philanthropie, existent depuis quelques années à St-Michel, ce n'est qu'en 1979 que l'on peut voir la mise sur pied d'un organisme qui se voulait fédérateur de toutes les personnes et organismes qui s'intéressaient à Miron. C'est en effet suite à la décision décriée de la Ville de Montréal de rendre à la Compagnie Miron deux parcs¹² pour fins d'excavation qu'au début juillet 1979, le premier exécutif de l'Association pour la Défense des Droits des Michelois (ADDM) fut formé. Nous retrouvons dans cet organisme, qui visait particulièrement à « [...] regrouper tous les organismes de St-Michel pour faire pression sur l'hôtel de ville de Montréal [...] » (Anonyme, 1979 (11 juillet) : 1), les principales forces vives du milieu de St-Michel de l'époque, dont plusieurs personnes impliquées dans le milieu communautaire et des députés autant provinciaux que fédéraux. L'ADDM fut certainement la première ressource organisationnelle du quartier St-Michel à spécifiquement s'occuper du dossier Miron. Cet organisme sera en quelque sorte le précurseur du PARI comme leader dans le dossier de Miron, bien que les deux organismes cohabiteront pendant quelques années.

En 1985, soit à la toute fin du dernier mandat du Parti Civique, le CLSC, en compagnie d'organismes du quartier, rassembla les principaux organismes du quartier St-Michel pour effectuer un exercice d'identification des priorités du quartier. Comme le précise un intervenant du quartier, les organismes de l'époque ne semblaient pas se parler énormément et la rencontre de 1985 visait notamment à corriger cette situation :

[...] en 1984, il y avait déjà un bon nombre d'organismes communautaires, beaucoup moins qu'aujourd'hui, du moins il y avait un certain nombre d'organismes qui étaient présents et on avait... ben chacun travaillait un peu dans son coin, alors la notion d'un quartier, ça, comment je dirais ça, c'était pas très populaire à l'époque alors c'était des bouts de quartier, comme le quartier, surtout dans la partie Nord, est vraiment divisé en deux morceaux, à cause de la Carrière Miron d'une part, mais aussi la Carrière Francon. Alors ça faisait en sorte que les gens, surtout du côté Est, étaient très dynamiques, ce qu'on appelle St-René-Goupil. Les gens étaient très dynamiques dans ce coin-là, mais il n'y avait pas de vision de quartier St-Michel, c'était la paroisse St-René ou en tout cas la bande de terrain qui est sur Pie-IX. Alors en 1985 [...], on avait décidé, le Centre Éducatif Communautaire René-Goupil, le Carrefour populaire, le CLSC, le département de santé communautaire, de mémoire, on était quatre, et on avait décidé de faire une rencontre de tous les acteurs du quartier, communautaires, institutionnels, paroisses, gens d'affaires, etc., pour essayer de voir s'il n'y avait pas des priorités de quartier sur lesquelles en plus de nos missions particulières, chacun d'entre nous, mais sur lesquelles on serait prêt à collaborer. Alors on avait fait cette rencontre là, ça duré une journée et on était sorti de là avec trois priorités, mais la première, mais et de loin, c'était tout ce qui était autour de l'environnement. [...] Évidemment Miron qui était une grosse nuisance publique, il y avait Francon qu'on craignait toujours que ça devienne un autre Miron, donc une autre poubelle régionale. Alors c'est sorti vraiment comme la première priorité. (Intervenant local, entretien #7)

À cette même période, nous observons la naissance du PARI St-Michel. Le PARI, un organisme sans but lucratif né en fait de la volonté dégagée lors de la rencontre sur les priorités de quartier de former un organisme s'occupant d'aménagement, fut donc créé en 1985 et incorporé en 1987. Son objectif global est d'améliorer la qualité de vie des Michelois, notamment par l'entremise d'un aménagement du territoire plus harmonieux et du développement durable (PARI, date inconnue). Il sera plus tard membre de la table

¹² La Ville avait, rappelons-le, exproprié Miron pour agrandir deux parcs au milieu des années 1970.

intersectorielle de concertation Vivre St-Michel en Santé et du Front Commun Québécois pour une Gestion Écologique des Déchets (FCQGED) qui regroupe plusieurs groupes environnementaux de la province.

La question de l'aménagement de la Carrière Miron, en tant que site ayant un fort potentiel de développement mais aussi pour les fortes nuisances qui y sont rattachées, fut donc une question majeure pour cet organisme qui se veut nettement revendicateur et compte jouer la carte politique : « Au départ : le P.A.R.I. favorise une stratégie d'action politique » (VSMS et PARI, 1993 : pas de pagination).

4.1.4 1968-1986 : le décloisonnement des ressources du quartier St-Michel

Sous l'administration Drapeau, nous voyons donc l'apparition très timide des premières ressources de la société civile, particulièrement la constitution d'un réseau auquel les organismes de plus en plus nombreux d'un quartier au territoire morcelé, aux micro-territoires isolés les uns des autres par deux carrières et une autoroute, semblent se rattacher. À ce chapitre, le dossier Miron apparaît comme un des éléments rassembleurs qui concerne « tout le quartier ». Les ressources de la société civile dans le quartier que sont les organismes, les leaders locaux et surtout leur « capacité à se parler entre eux » sont donc sous l'administration Drapeau en émergence autour principalement, mais certainement pas exclusivement, de la problématique Miron.

4.2 1986-1994 : les ressources de St-Michel sous le RCM

Si la période de Jean Doré et du RCM est charnière dans le processus décisionnel du réaménagement de l'ancienne Carrière Miron, il en a été longuement question dans l'historique, cette période l'est tout autant pour ce qui est des ressources du quartier St-Michel.

4.2.1 Le RCM face à la démocratie locale et la décentralisation

En fait, la position officielle du RCM en matière de décentralisation et de consultation publique, relativement bien connue et ayant fait l'objet de nombreuses recherches et analyses (Latendresse, 2000 ; Hamel, 1999 ; Hamel, 1997 ; Vézina, 1996 ; Léveillé et

Quesnel, 1994), se voulait en total contraste avec le style d'administration de Jean Drapeau. L'arrivée au pouvoir du RCM sous la direction de Jean Doré en 1986, mettant fin à un long règne du Parti Civique de Jean Drapeau, semblait pouvoir signifier une nouvelle dynamique entre les citoyens et l'administration. En matière de démocratie municipale, l'approche du RCM en vue des élections de 1986 était constituée de cinq grands objectifs (Léonard et Léveillé, 1986 : 125) :

- Emprunter aux autres niveaux de gouvernement l'idée d'établir des commissions parlementaires sur des sujets donnés;
- La représentation proportionnelle;
- La fin de l'élection du maire par l'ensemble de la population;
- Accessibilité des documents de l'administration municipale et instaurer la possibilité d'effectuer des référendums;
- Politisation des quartiers.

Bien que certains de ces objectifs ne furent jamais atteints (comme la représentation proportionnelle et la fin du suffrage universel pour le maire), nous pouvons considérer cette volonté comme une ressource institutionnelle pour le quartier St-Michel (mais aussi pour tous les autres quartiers de Montréal), car la société civile pouvait s'y appuyer pour trouver une oreille attentive au sein de l'administration municipale.

Plus concrètement, au-delà des intentions électorales, le RCM dotait en 1988 la Ville de Montréal d'une politique cadre en matière de consultation et de participation dont la pièce maîtresse était le Bureau de Consultation de Montréal (BCM), mais aussi les CCA. En fait, la politique de consultation publique devait précéder le processus de décentralisation qui allait mener à la création des CCA, formule moins décisive et couvrant un territoire plus vaste que les quartiers politiques élaborés auparavant, la décentralisation et la consultation formant un tout (Latendresse, 2000 : 203). Ces deux institutions et particulièrement le BCM dans le cas Miron nous y reviendrons, s'avèrent être de véritables ressources institutionnelles pour le quartier St-Michel.

4.2.2 BCM-1989 et BCM-1992, revalorisation du site Miron et gestion des déchets

Le BCM donna concrètement deux occasions aux citoyens et organismes de St-Michel (et à tous les Montréalais, voire Québécois, car les consultations du BCM étaient ouvertes à

tous) pour s'exprimer sur le dossier Miron, devenant ainsi de véritables ressources institutionnelles pour le quartier St-Michel, notamment en tant que lieu et temps pour y exprimer leurs doléances et avenues de solution, mais aussi pour y prendre connaissance des derniers développements, comme l'ensemble des consultations publiques :

[...] je te dirais qu'au minimum, c'est l'occasion pour aller chercher de l'information, structurer notre démarche, faire des représentations [...]. Dénoncer bien souvent, les audiences nous permettent de dénoncer certains... mais surtout [elles] vont nous donner une masse d'information qui va nous servir pour les années suivantes parce que, l'information a été divulguée là et à partir de là, on peut travailler là-dessus. (Intervenant local, entretien # 11)

Une des premières consultations ayant jamais été menée par le BCM fut celle portant sur l'énoncé d'orientation d'aménagement du site Miron proposé par la Ville (BCM-1989). Cet énoncé d'orientation, qui faisait suite à la promesse de fermer le site d'enfouissement pour 1994, proposait une ébauche des éventuelles fonctions présentes sur le site. L'occasion fut donc donnée aux citoyens de se prononcer sur l'aménagement futur du site. Notons que les audiences de cette consultation furent diffusées à la télévision communautaire, une tribune de plus pour les Michelois. À ce niveau, peu d'interventions du public répertoriées dans le rapport de consultation publique du BCM sont attribuables à des citoyens ne s'identifiant pas à un organisme quelconque, même si le nombre de personnes ayant assisté aux audiences est difficile à évaluer. Sur les 29 mémoires déposés dans le cadre de cette consultation, une dizaine le sont par des citoyens « ordinaires », six par des groupes de St-Michel (dont le PARI, mais pas VSMS qui n'existait pas encore) et plus une dizaine par des entreprises ou des regroupements se référant à un territoire autre que St-Michel ou plus englobant.

La consultation du BCM-1992 quant à elle ne portait pas directement sur le dossier Miron, mais bien sur la gestion intégrée des déchets de la Ville de Montréal. Ceci dit, Montréal possédait à cette époque essentiellement deux équipements d'envergure pour la gestion des déchets : le CTED et l'incinérateur Des Carrières. Cette consultation a donc été une autre occasion pour les intervenants de St-Michel de faire valoir leur point de vue, notamment sur la fermeture éventuelle du site Miron dans le contexte général de la

gestion des déchets. Dans ce cas, les interventions en provenance de St-Michel furent moins importantes.

4.2.3 Colloque sur l'avenir du Site Miron (PARI-1989)

Parallèlement avec la consultation du BCM-1989, le PARI organisa un colloque en partie financé par la Ville de Montréal qui « [...] avait pour but : de sensibiliser la population du quartier St-Michel aux grands enjeux d'aménagement du site Miron, de susciter la réflexion et l'échange parmi l'audience présente » (PARI, date inconnue (probablement 1989) : 1). Ce colloque a permis, malgré une relativement faible participation (50 personnes sur les 75 prévues initialement dont la plupart ne se sont pas identifiés à un organisme précis selon les données dont nous disposons (PARI, 1989)), d'obtenir une certaine couverture médiatique par la présence de trois médias montréalais en plus des médias locaux. Aussi, par la formule axée sur les échanges et l'apport d'experts, soit une architecte-paysagiste, un urbaniste ainsi qu'un étudiant en géographie, ce colloque s'est révélé être une ressource pour les gens de St-Michel, non seulement dans la mesure où cet événement fut une autre occasion d'exprimer publiquement la « position de St-Michel », mais d'enrichir leur connaissance du dossier Miron.

4.2.4 Consolidation du PARI et leaders locaux

Bien que le PARI existe maintenant depuis près de cinq ans et qu'il ait à son actif la réalisation de plusieurs études, c'est véritablement à la fin des années 1980, notamment avec l'organisation du Colloque, et au début des années 1990, que cet organisme prend son véritable essor, particulièrement sous la présidence de plusieurs personnalités locales fortes :

On avait un poids du fait que... Au début, on n'était pas avec André Hamelin [nom fictif], qui est notre grande gueule, on n'était pas toujours d'accord [...] mais dès qu'on s'est rapproché avec André Hamelin, on avait un poids, une voix, et on a été poussé par André [...]. (Intervenant local, entretien #11)

Avec ces personnalités locales fortes à sa tête, de plus en plus, le PARI a pris une place importante dans le dossier Miron :

Donc le PARI était un peu l'intervenant privilégié pour parler au nom des citoyens de St-Michel sans mandat spécifique, c'est-à-dire sans mandat politique, mais, donc qui représentait les organismes dans ce dossier là. Donc dès 1990, on a commencé à faire des représentations au niveau de la ville de Montréal pour faire fermer la Carrière St-Michel [...]. (Intervenant local, entretien #11)

Dans la même veine, un autre intervenant du quartier relate l'importance de ces intervenants en tant que figures dominantes du quartier St-Michel :

De un, il y a toujours des leaders dans un quartier, alors... que moi j'appelle des notables... [rires]. On a deux notables je dirais dans le quartier [...]. Alors André [nom fictif] est une autre personne qui en connaît long sur le dossier Miron, mais qui en connaît long sur St-Michel au grand complet tant dans son histoire que dans son évolution que dans ses acquis puis dans ses pertes. Puis il y a Marc Bissonnette [nom fictif] [...] qui est ici depuis à mon avis une quinzaine d'années et qui... a une énorme crédibilité dans le quartier et qui est souvent la personne qui est sollicitée quand il y a un dossier qui touche l'ensemble du quartier et qui a une couleur un peu plus politique ou qui a des éléments chauds à traiter. André et Marc sont des grandes figures dans le quartier [...]. (intervenant local, entretien #5)

4.2.5 Vivre St-Michel en Santé (VSMS) et comité de surveillance / citoyens

Un de ces intervenants contribua également à la mise sur pied dans St-Michel d'une table de concertation : Vivre St-Michel en Santé. VSMS est issu du mouvement initié par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) des Villes et Villages en Santé et plus spécifiquement du programme Montréal en Santé de la Ville de Montréal mis en place sous l'administration du RCM. VSMS est donc, à proprement parler, une ressource institutionnelle, puisque mise en place par l'administration de la Ville de Montréal et financé en partie par elle. Cependant, comme cette table est animée par et pour les organismes du quartier, nous la considérons dans ce travail comme une ressource de la société civile. VSMS est en fait une structure permanente de soutien et de concertation intersectorielle qui réunit des citoyens, des représentants municipaux et des organismes du quartier Saint-Michel. L'organisme sans but lucratif a été incorporé en février 1992, mais existe depuis mars de l'année précédente.

Sa stratégie dans ce dossier, comme l'indique son mandat, fut celle de la concertation et de la discussion avec la Ville. D'ailleurs, ceci est clairement visible dans une entente, sur laquelle nous reviendrons, entre VSMS et le PARI qui date du 13 janvier 1993 : « Au départ : [...] V.S.M.S. favorise une stratégie de concertation et de discussion avec les autorités de la Ville » (VSMS et PARI , 1993 : pas de pagination). À cette date, VSMS assumait le leadership dans ce dossier : « Le plan d'action concerté qui suit sera réalisé sous l'égide de Vivre St-Michel en Santé » (VSMS et PARI , 1993 : pas de pagination).

En marge de VSMS naîtra en 1991 le Comité de citoyens qui deviendra plus tard le comité de surveillance du CTED. Ce comité, qui comptait au départ 18 personnes provenant de St-Michel, Villeray et Ahuntsic (Ville de Montréal, 1994 : 13), avait une stratégie différente de VSMS et surtout du PARI, basée sur une collaboration de terrain avec les gestionnaires du site :

[...] le Comité avait, dans l'approche qu'on avait privilégié, avait choisi d'avoir des entrées à la Ville de Montréal, au niveau du Comité exécutif, au niveau des gestionnaires du site bon, CTED maintenant, et de talonner, de les amener à faire... [...]. On va surveiller ce qui se fait et la façon dont on veut le faire, c'est le faire en étant pas toujours en dehors de la *game*, en ayant la possibilité de parler à, bon, c'était Gagnon [Jacques Gagnon, surintendant du CTED] qui était directeur du site à ce moment-là, et aux autres pis d'être capable de voir de proche ce qui se fait. (Intervenant local, entretien #1)

Cette collaboration mena à la création du Groupe de travail du comité de citoyens en novembre 1992. Créé d'un commun accord entre la Ville et le Comité de citoyens, ce groupe visait une plus grande collaboration entre fonctionnaires rattachés au CTED et les citoyens membres du Comité par des rencontres périodiques.

4.2.6 Le Comité restreint PARI/VSMS et les audiences populaires sur la fermeture du CTED (PARI/VSMS-1993)

Le Comité restreint, sorte d'organe de liaison et de concertation entre le PARI et VSMS, fut mis en place suite à l'annonce, en novembre 1992, de la Ville de Montréal de ne pas cesser l'enfouissement des déchets en 1994 comme prévu. Ce Comité, composé du président de VSMS, de celui du PARI et d'un autre intervenant du quartier, membre des

deux organismes, fut principalement mis en place pour coordonner les efforts des deux organismes dans le dossier Miron, efforts qui culminèrent pour l'essentiel par l'organisation des Audiences populaires en 1993. Nous y reviendrons. Les deux organismes, qui cohabitent dans St-Michel depuis 1991, le PARI étant d'ailleurs membre de VSMS, n'ont pas toujours eu des relations au beau fixe comme le mentionne un intervenant du quartier :

En fait, ça n'a jamais été très clair. Parce que le dossier, c'est le PARI qui l'avait. [...] Donc, puisque VSMS s'intéressait... on se disait dans le fond, vu que du côté de VSMS, les gens disaient « Ce serait le *fun* que quand on va à l'hôtel de ville par exemple, que ce soit le PARI qui *lead* le dossier, mais qu'on ait à travers la structure de VSMS, donné l'assurance à nos partenaires et à nos vis-à-vis, que c'est tout le quartier qui est derrière le PARI St-Michel ». Alors c'est dans ce contexte là que ça c'est fait. Il y a eu, je me souviens plus des raisons pour lesquelles, mais il y a eu des froids à cette époque là entre VSMS et le PARI St-Michel. (Intervenant local, entretien #7)

Ici s'affrontaient en quelque sorte deux légitimités. Le PARI, fort de son expérience dans les dossiers d'aménagement et d'environnement, y possédait une certaine expertise (nous reviendrons sur cette notion dans le chapitre suivant). VSMS, comme table de concertation regroupant la majorité des organismes du quartier, misait plus sur sa représentativité et sa capacité de faire circuler l'information à travers ce réseau : « [...] l'expertise de VSMS, ben c'était plus de s'assurer que tout le monde en entendait parler et que tout le monde participait à ce processus là ou en tout cas, tout le monde qui se sentait concerné ». (Intervenant local, entretien #5)

Ainsi donc, le Comité restreint, en tant que lien entre les deux principaux organismes se penchant dans le dossier Miron dans le quartier St-Michel, se révèle être une ressource pour ce dernier en tant qu'organe principal d'un front commun michelois face à Miron et à la Ville de Montréal.

Issues directement de cette nouvelle alliance entre le PARI et VSMS de janvier 1993, le déroulement des audiences populaires fut en quelque sorte calqué sur les consultations menées jusqu'à lors par le BAPE et le BCM : nomination de commissaires, dépôt de mémoires, séances de questions, recommandations des commissaires, etc. Ces audiences

avaient pour objectif de : « [p]ermettre à tous ceux et celles concernés par le dossier C.T.E.D. de se prononcer et d'exprimer leur point de vue sur la fermeture du C.T.E.D. » (VSMS, 1993b : 2). Elles furent précédées de deux séances d'information ouvertes à tous et suite au dépôt du rapport, une rencontre avec Jean Doré fut obtenue.

4.2.7 Autres ressources

De même que les consultations menées par le BCM, en 1989 et 1992, furent des occasions publiques pour les divers intervenants du quartier St-Michel de se faire valoir, celles menées par le BAPE prirent une dimension encore plus « solennelle » de par la crédibilité et la visibilité du BAPE. Ainsi, en 1994, le BAPE a eu à se pencher sur le projet de Gazmont et de la Ville de Montréal de construire une usine de cogénération d'électricité à partir du biogaz du site. En 1993, le BAPE étudia cette fois le projet de la RIGDIM de gestion intégrée des déchets. Dans ces deux cas, nombre d'intervenants du quartier St-Michel purent s'exprimer publiquement et jouir d'une certaine couverture médiatique.

Une des rares interventions publiques de la Corporation de Développement Économique et Communautaire Centre-Nord (CDEC Centre-Nord), rare institution, avec le CCA, couvrant le territoire de l'arrondissement Villeray / St-Michel / Parc-Extension, eut lieu lors de cette consultation du BAPE sur le projet Gazmont. Née en 1990, la CDEC ne sembla pas, bien que membre de VSMS, être un acteur de premier plan dans le dossier de la Carrière Miron.

Institué à la demande de la Ville de Montréal, la Conférence des maires de banlieue de Montréal et la RIGDIM (Ville de Montréal, 1994 : 9), le Groupe de travail de la CUM déposa son rapport en janvier 1994 et portait sur la gestion intégrée des déchets sur une base régionale, celle de l'île (contrairement aux projets respectifs de la Ville de Montréal (BCM-1992) et de la RIGDIM (BAPE-1993) qui s'appliquaient que sur leur territoire respectifs. À la différence des consultations du BCM, du BAPE et des Audiences populaires, les consultations n'étaient pas publiques, mais des groupes y participèrent, sur invitation :

Il y a eu des formes de consultations, vous avez raison, sur invitation. Comme beaucoup de gens s'étaient manifestés à l'audience de la Ville de Montréal [1992] et qu'il y avait un débat public il me semble... Oui, on avait eu des rencontres, sur invitation, d'un bon nombre de groupes. Il me semble que je revois M. Lafortune [nom fictif] [du PARI] entre autres et je revois aussi des gens de Pointe-aux-Trembles. (Expert, entretien #8)

4.2.8 1986-1994 : Consolidation des ressources du quartier St-Michel

Sous l'administration Doré, les ressources du quartier St-Michel se sont multipliées par rapport aux années précédentes, autant au niveau de la société civile qu'institutionnelle. Nous aurons l'occasion ultérieurement de revenir sur l'importance du nombre de ressources sur la capacité politique du quartier St-Michel et par conséquent sur le caractère politique de ce dernier, mais pour l'instant, rappelons certaines choses. Notons d'abord dans cette période le nombre tout de même impressionnant de consultations de tous genres : BAPE, deux fois, BCM, aussi deux occasions, soirées d'information diverses, CUM-1994, Colloque et consultation issus de la société civile, sans compter les consultations concernant le plan d'aménagement de l'arrondissement et les diverses séances du CCA... Comparativement à l'époque Drapeau, le changement est pour le moins drastique et d'un point de vue général, ces consultations publiques ont permis de mettre le dossier Miron et les préoccupations des citoyens de St-Michel à l'agenda public :

Il y avait des experts dans la gestion des déchets, puis ils savaient de quoi ils parlaient, parce qu'on faisait le tour de toutes ces tables là puis on allait... de toutes ces consultations-là. Alors ça peut-être aidé ça... je sais pas s'il y en a eu trop, mais le fait qu'on ait pu utiliser ces tribunes, ces forums ou ces lieux-là pour conscientiser ces étudiants-là, ces grands chercheurs-là, ou ceux qui ont eu des réflexions là-dessus, du problème de Miron, moi je dirais que ça donné de la visibilité à Miron... aux problèmes que ça posait. (Intervenant local, entretien #7)

Du point de vue des ressources de la société civile, mis à part le colloque PARI-1989 et les audiences populaires PARI/VSMS-1993, notons pendant cette période la consolidation du PARI en tant qu'organisme environnemental incontournable dans St-Michel, la mise en place de VSMS. Cet organisme *hybride* (mis en place par la Ville, donc ressource institutionnelle, mais composé d'organismes et de citoyens du quartier qui définissent ses orientations), laisse entrevoir et de deux entités liées à l'un ou l'autre de

ces organismes, ou les deux : le Comité de citoyens ainsi que le Comité restreint PARI/VSMS. À travers ces différents organismes, nous entrevoyons la présence d'un noyau de quatre ou cinq acteurs individuels au capital politique fort, souvent de longue date impliqués dans le milieu et dans plusieurs organismes.

4.3 1994-2000 : Les ressources de St-Michel sous Vision Montréal

4.3.1 Vision Montréal face à la démocratie locale et la décentralisation

Dans son programme de 1994 qui constitue l'essentiel des idées du parti, celui de 1998 étant relativement maigre, aucune place n'est pour ainsi dire laissée aux aspects démocratiques de la gestion de Montréal, ne serait-ce pour critiquer Jean Doré à cet effet :

Assez paradoxalement, au même moment où Jean Doré encourageait la mise en place d'une structure administrative rigide et de techniques de gestion abusivement compliquées qui éloignent la prise de décision des réalités concrètes du citoyen, il faisait l'apologie de la participation et multipliait les mécanismes pseudo-démocratiques (CCA). Dans les faits, tous ces processus se sont révélés n'être qu'une caricature de la vie démocratique et, en accumulant les obstacles à la prise de décision, ils vont finalement à l'encontre des intérêts du citoyen (Vision Montréal, 1994 : 3).

Dans cette même plate-forme électorale, à cette critique de la « consultivité » de Jean Doré est proposée une décentralisation de services (affaires sociales, loisirs, travaux publics, parcs, culture, incendie, et propreté) vers neuf secteurs de la ville (regroupements de quartier). Cette décentralisation vise essentiellement à revaloriser le rôle du fonctionnaire et cherche également à impliquer davantage l' élu de quartier dans son environnement :

L' élu a reçu un mandat qui lui confère des obligations à l'égard de son quartier ou de son district. À son niveau, le conseiller municipal doit se comporter comme un entrepreneur dynamique, un promoteur qui fait émerger des projets, qui s'assure de la qualité des services dispensés localement et qui est en contact étroit avec la population. De plus, il doit promouvoir l'esprit civique auquel aucune administration municipale ne peut suppléer, quelle que soit son efficacité. Il doit, en somme, être à l'écoute de ses concitoyens et leur porte-parole auprès de la direction de la Ville (Vision Montréal, 1994 : 6).

En accord avec ce programme, où peu de place donc est laissée à la consultation publique ou les questions plus générales de la démocratie municipale, Pierre Bourque abolira le

BCM peu de temps après son arrivée au pouvoir non sans avoir essayé d'abolir par la même occasion les CCA. On le voit, la conception de la décentralisation politique de Vision Montréal diffère fortement de l'idéologie du RCM. Ainsi le BCM, une des principales ressources institutionnelles dans le dossier Miron, disparaît avec le départ du RCM.

Si Pierre Bourque a aboli le BCM, il a instauré une ressource institutionnelle qui avait, par son principal mandat de notamment faire la promotion du recyclage et de la collecte sélective (Sénécal et al., 2001), un rôle possible à jouer dans le dossier Miron, d'autant plus que c'est le PARI qui a obtenu la gestion des trois Éco-quartiers de St-Michel (les Éco-quartiers sont associés aux districts électoraux, au nombre de trois dans St-Michel). Pourtant, les Éco-quartiers ne font essentiellement que de la sensibilisation et ne constituent pas un organisme politisé. L'obtention par le PARI de la gestion des trois Éco-quartiers de St-Michel et plus récemment du programme Tandem pourrait faire penser à un certain rapprochement entre le PARI et la nouvelle équipe au pouvoir. Cette situation n'aurait pourtant pas entamé l'indépendance du PARI selon un intervenant de cet organisme :

Fait qu'on a mis en place une structure indépendante. C'est toujours le PARI qui gère l'Éco-quartier, mais sur un comité indépendant et décisionnel du comité exécutif du PARI pour pouvoir avoir une distinction entre les deux. On a continué à chialer après la ville quand même. Donc les craintes n'étaient pas fondées, mais ça nous a permis de nous « assir » au niveau financier en tant qu'organisme. (Intervenant local, entretien #11)

Ainsi, il est difficile d'établir le véritable rôle de l'association entre l'Éco-quartier et le PARI, mais le lien entre le PARI/Éco-quartier et l'administration Bourque apparaît désormais moins se placer sous le signe de la confrontation.

Ce changement est-il le signe d'un rapprochement entre l'administration et le PARI ou simplement évolution du dossier ? En fait, sous l'administration de Vision Montréal, autant le dossier de l'enfouissement des déchets comme tel que la construction politique du quartier St-Michel, du point de vue de ses ressources semble avoir atteint un certain air d'aller. C'est ainsi que les principales ressources de la société civile, leaders, organismes

(PARI et VSMS) et réseautage, sont bien implantés et le rôle des principales instances micheloises dans le dossier Miron reconnu autant par l'administration municipale que par les autres organismes du quartier ainsi que les citoyens. Ainsi, dans cette période, aucun autre organisme de St-Michel d'importance n'est apparu dans le dossier, celui-ci étant clairement mené par le duo PARI-VSMS (avec le CLSC en arrière plan), auxquels sont rattachés les principaux leaders du quartier. En d'autres termes, du point de vue des ressources de la société civile, c'est la continuité avec la période précédente. Ainsi, l'ère des grandes consultations est peut-être révolue, mais les ressources de la société civile dans le quartier St-Michel ne continuent pas moins à exister et à s'impliquer dans le dossier. Par exemple, le PARI publiera une étude sur le projet de Parc St-Michel de Pierre Bourque et en 1996 VSMS organisa une série de séances d'information et de consultations informelles avec des citoyens et organismes du milieu qui culminèrent par l'organisation d'un forum. Cette démarche fut entreprise notamment suite à la décision de l'administration montréalaise de demander au gouvernement québécois une permission pour y enfouir des déchets au-delà de la quantité permise par le certificat alors en vigueur.

4.4 Les ressources de St-Michel à travers le temps

Dans St-Michel, il s'en est trouvé pour dire que la dynamique communautaire était relativement jeune. Quand nous regardons cette caractéristique du quartier St-Michel à travers le dossier Miron, difficile d'en douter : bien qu'en 1979 un organisme, l'ADDM, apparaît dans la problématique Miron, ce n'est véritablement qu'au début des années 1990, avec un PARI de plus en plus mature et une table de concertation, VSMS, qui se voulait le lien avec tous les organismes du quartier, qu'une dynamique sembla s'installer, du moins si l'on aborde cette question par le dossier Miron il est important de le préciser. À travers ces différents organismes, la permanence de certaines ressources individuelles ressort comme un des points forts des ressources du quartier :

On était désorganisé complètement. Tsé, on parle tout le temps d'une opposition structurée, on n'était pas structuré pantoute! On était quelques-uns, mais quelques-uns qui ont été là longtemps. [...] M. Bissonnette [nom fictif] a toujours été là. M. Hamelin [nom fictif] a toujours été là. On a eu pendant un bon bout de temps M. Tremblay [nom fictif]. (Intervenant local, entretien #11)

Nous pouvons tout de même nous permettre de relativiser le constat de cet intervenant sur leur degré de structuration. Bien qu'effectivement, une bonne part de leur action ait reposé sur les épaules de quelques leaders qui ont su assurer à cette action politique une certaine permanence, la structure à deux têtes, VSMS et PARI ensemble via le Comité restreint, constituait une structure efficace alliant l'expertise du PARI et les opportunités offertes par la table de concertation qu'est VSMS. En effet, cette dernière offrait au PARI son réseau de diffusion d'information, mais aussi, nous le verrons au prochain chapitre, une certaine légitimité. Quant aux ressources institutionnelles, elles ne sont pas en reste, notamment les consultations de toute sorte. Fort nombreuses, elles ont donné une visibilité à Miron et aux organismes du quartier.

* * *

Nous avons pu observer dans les pages précédentes une certaine évolution au niveau des ressources de St-Michel, autant celles issues de la société civile qu'institutionnelles, autour du développement du dossier Miron. Le chapitre V sera l'occasion d'explorer l'autre aspect de la capacité politique du quartier St-Michel, soit comment le quartier St-Michel s'est forgé une légitimité autour de Miron.

Chapitre V

La légitimité de St-Michel

Dans la recherche des éléments, des composantes de l'espace politique infra-municipal, la capacité politique de cet espace en termes de ressources apparaissait relativement aisée à identifier. Certaines ressources sont en effet visibles et quantifiables : le nombre d'organismes, la présence de structures, etc. Quand vient le temps d'aborder la capacité politique en terme de légitimité, nous sommes plus dans le domaine de l'intangible, de la perception. Rappelons que nous aborderons ici la capacité politique en terme de légitimité selon trois dimensions. D'abord *la territorialisation de l'enjeu*, qui détermine d'une certaine façon qui est concerné et dont l'implication est d'une certaine manière rendue légitime; la *représentativité*, qui dans un contexte où demander l'avis de tous et chacun s'avère difficile, est souvent érigée comme condition *sine qua non* à toute quête de légitimité et finalement l'*expertise* qui dans un tel dossier apparaît incontournable.

5.1 La territorialisation des enjeux associés à Miron

Les différents enjeux liés à la Carrière Miron (l'enfouissement des déchets, les nuisances, etc.) se révèlent-ils être des enjeux de quartier, municipaux, régionaux voire provinciaux et même nationaux ? Au-delà de l'expression très évasive et parfois vide de sens « cela concerne tout le monde », qui pourtant revient trop souvent à dire « cela ne concerne que les autres », à quel(s) niveau(x) est-il pertinent, voir incontournable, de débattre de ces questions ? Quels acteurs institutionnels, et à travers ceux-ci leur territoire d'intervention, sont impliqués d'office ? Il est possible de croire que l'identification d'un enjeu à un territoire précis, la délimitation de la portée territoriale de cet enjeu, peut se traduire par une certaine légitimité d'intervention pour les acteurs de ce territoire ou pour devenir des incontournables lors de consultations populaires. Pour aborder ces questions,

deux enjeux sont retenus : la question de la gestion des déchets ainsi que les nuisances rattachées à l'exploitation de la Carrière et du site d'enfouissement. Le choix de ces deux enjeux se justifie essentiellement par les thèmes abordés lors des différentes consultations publiques. La gestion des déchets fut le thème principal du BCM-1992, BAPE-1993 ainsi que CUM-1994 en plus de s'inscrire en toile de fond lors des autres consultations. Quant aux nuisances, elles furent le cheval de bataille de tous les organismes locaux du début jusqu'à la fin.

5.1.1 La gestion des déchets

Le site d'enfouissement de l'ancienne Carrière Miron a reçu pendant quelques années une partie des déchets putrescibles des Montréalais¹³ et ceux de plusieurs municipalités de l'île de Montréal, de Laval et de quelques dizaines de municipalités de la Rive-Sud de Montréal (BCM, 1992 : Annexe 1-24), faisant de la gestion des déchets à Miron un enjeu régional sans équivoque (Beauchamp, 1994). En définitive, autant dans sa période de vie utile que dans la perspective de sa fermeture, des enjeux de nature régionale sont bien présents. En effet, la fermeture du site aux matières résiduelles aura des répercussions bien au-delà des limites du quartier St-Michel ou de l'arrondissement car elle impliquera le recours à une ou plusieurs alternatives pour la disposition des déchets (incinérateur, autres sites d'enfouissement, etc.) pour nombre de municipalités. Le projet de la RIGDIM, donc des villes de la banlieue interne de l'île de Montréal à l'exception de Montréal-Nord, de construire un incinérateur dans l'Est de l'île au début des années 1990 est un bon exemple de l'impact de la fermeture imminente de Miron à l'extérieur du quartier St-Michel et même de la Ville de Montréal. En effet, celle-ci pouvait voir son tonnage de déchets diminuer au profit de ces nouvelles installations, remettant en cause ses prévisions de fermeture pour Miron. Finalement, la gestion des déchets est un enjeu provincial et même national, les gouvernements supérieurs ayant légiféré sur divers aspects de cette question et étant responsables de l'émission de certificats d'enfouissement et de certains contrôles environnementaux.

¹³ De 1993 à 2000. Avant cette période, la majeure partie des déchets de la Ville de Montréal étaient incinérés à l'incinérateur Des Carrières et une certaine portion enfouis dans un dépotoir de l'Est de la Ville.

La question de la gestion des matières résiduelles ne fait pas tant référence aux territoires *affectés*, les citoyens de ces municipalités ne sachant probablement pas où vont leurs ordures qu'ils ont déposées sur le bord du chemin, mais aux gouvernements de ces territoires. Qui a juridiction en matière de gestion des matières résiduelles et du recyclage et sur des sujets connexes, comme la qualité de l'air et de l'eau dans la région montréalaise ? La Ville de Montréal et les autres municipalités, la CUM, la RIGDIM et le Gouvernement du Québec avaient tous des responsabilités dans le domaine de la gestion des déchets à un moment ou à un autre de la période couverte par l'étude.

La Ville de Montréal bien sûr, administre le CTED et est responsable de la collecte des déchets et du recyclage en plus d'avoir opéré un incinérateur. La CUM a notamment compétence sur la récupération et le recyclage des déchets sur son territoire. Cependant, comme le note Michel Séguin (1997), elle n'a jamais vraiment exercé ces pouvoirs en la matière : « Pour le moment, il appert que la CUM n'assume pas un rôle de « gouvernement » en matière de gestion des déchets et qu'elle délègue complètement ce dossier aux seuls soins de la Ville de Montréal et de la RIGDIM » (Séguin, 1997 : 107). Rappelons tout de même qu'en 1993, suite à une demande en ce sens de la Ville de Montréal et des municipalités de banlieue regroupées au sein de la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de l'Île de Montréal (RIGDIM)¹⁴, la CUM a formé un groupe de travail sur la gestion intégrée des déchets et matières récupérables.

5.1.2 Les nuisances rattachées à l'exploitation d'un tel équipement

La gestion d'un équipement aussi lourd qu'un site d'enfouissement de matières résiduelles implique presque automatiquement qu'il y aura des nuisances. D'un point de vue micro-local, les riverains du site eurent à vivre avec plusieurs effets néfastes non seulement en provenance des activités de l'enfouissement des déchets (bruit, odeurs

¹⁴ Les pouvoirs de la RIGDIM sont assez vastes et touchent la conception, l'implantation, le financement, l'exploitation et le développement d'un système de gestion des déchets. Elle regroupait, jusqu'au milieu des années 1990, toutes les villes de l'île, sauf Montréal et Montréal-Nord. À sa création, la RIGDIM constituait le second acteur institutionnel sur l'île de Montréal en ce qui concerne la gestion des déchets, après la Ville de Montréal (Séguin, 1997 :105). La RIGDIM a notamment élaboré, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par diverses lois provinciales (BAPE, 1993 : 15) un vaste projet de gestion intégrée

nauséabondes, poussière, circulation lourde, perte de valeur de leur maison, etc.), mais aussi de l'exploitation de la carrière, toujours en activité jusqu'en 1987 dans une partie du site (bruit des explosions, poussières, roches propulsées sur leur terrain dont certaines auraient défoncé littéralement des autos).

Et ces nuisances, du point de vue de la santé, reliées à la présence d'un site d'enfouissement, elles peuvent être considérables. Pensons simplement aux biogaz et au lixiviat qui s'échappent des sites d'enfouissement (El Fadel, Findikakis et Leckie, 1997). Les impacts sur la santé de telles émanations de biogaz ont fait l'objet de recherches, notamment sur la taille des nouveau-nés de mères habitant près d'un site d'enfouissement, et incidemment dans le cas de Montréal et de l'ancienne Carrière Miron (Goldberg et al., 1995).

Mais il apparaît essentiel de préciser jusqu'où se rendaient les nuisances associées à l'exploitation d'un site d'enfouissement. Il est difficile d'établir avec exactitude la portée des nuisances étant donné le caractère changeant des conditions météorologiques, qui ont un impact majeur sur la propagation des odeurs et de la poussière par exemple et qu'il est impossible maintenant d'aller constater sur le terrain, l'enfouissement de déchets putrescibles ayant cessé et les mesures visant à enrayer les odeurs (captage du biogaz, recouvrement du site) ayant été mises en place depuis quelques années.

Ce qui est certain, c'est que les nuisances reliées à la présence d'un tel équipement ne font par contre jamais de cas des frontières politiques et administratives que sont celles des quartiers, arrondissements et municipalités. La portée des nuisances n'est donc pas nécessairement qu'infra-municipale, au sens juridique du quartier ou de l'arrondissement (Greenberg et al., 2000). Le cas de Miron est en ce sens assez particulier. Située entièrement à l'intérieur des limites du quartier St-Michel, la partie ouest de la Carrière Miron ne longe pas moins le quartier Ahuntsic (district électoral St-Sulpice), qui n'est séparé de la carrière que par l'avenue Papineau.

des déchets qui a été présenté au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement en 1993. Le projet n'a jamais vu le jour.

5.1.3 Le discours des organismes de St-Michel sur la portée des nuisances

D'abord, la majorité des intervenants, si ce n'est la totalité, admettent volontiers que la question de la gestion des déchets, dont l'enfouissement à Miron est un des aspects, est de portée régionale, voire provinciale. Par contre, pour ce qui est des nuisances reliées à l'exploitation de la carrière puis du site d'enfouissement, bien que tous diront qu'elles sont « locales », le territoire associé à ce « local » diffère d'un individu à l'autre. C'est ce que nous allons explorer dans les prochaines pages. Ceci dit, nous croyons qu'il sera bénéfique d'analyser le discours de certains acteurs de St-Michel à travers les relations, toujours dans le dossier Miron, avec le quartier Ahuntsic (quartier qui, rappelons-le, longe la carrière sur la partie ouest de cette dernière).

Une telle approche nous permettra de faire d'une pierre, deux coups. Ce sera d'abord l'occasion de mieux faire ressortir la construction politique du territoire de St-Michel par ses intervenants autour de l'enjeu des nuisances. Deuxièmement, aborder le quartier Ahuntsic permettra éventuellement de mieux comprendre quels sont les composantes qui entrent dans la composition de l'espace infra-municipal politique en abordant un quartier dont l'intervention dans le dossier, dans un contexte institutionnel similaire, fut donc relativement discrète et dont les caractéristiques de sa population sont au demeurant fort différentes de celles de St-Michel.

Aussi, il appert essentiel de faire une mise en situation sur le quartier Ahuntsic. Nous verrons d'abord quelques éléments socio-économiques sans oublier ce qui justifie le choix du quartier Ahuntsic par rapport à d'autres territoires. Nous aborderons par la suite et de façon succincte, les quelques ressources du quartier en lien avec Miron ou des questions environnementales pour ensuite se pencher sur les questions de légitimité au sein du trio Miron/St-Michel/Ahuntsic.

5.1.4 Le quartier Ahuntsic

Les territoires plus particulièrement informés et parfois consultés par l'administration montréalaise, particulièrement sous le RCM sont, outre St-Michel bien entendu, les

quartiers Ahuntsic et Villeray. Ainsi, des séances d'information spécifiques à Miron furent tenues uniquement dans ces trois quartiers qui ont été longtemps identifiés comme étant les quartiers subissant les effets les plus directs de l'enfouissement des déchets ou du moins, qui s'en plaignaient. Quant à d'autres territoires à proximité, comme Rosemont ou la Ville de St-Léonard, bien qu'il soit impossible d'affirmer que leurs habitants n'aient jamais respiré quelques odeurs en provenance de Miron, rien ne semble toutefois indiquer dans les documents consultés et entrevues réalisées que ces nuisances à ces endroits aient été notables, ou bien que des gens l'aient affirmé lors de tribunes publiques comme les séances de consultation :

St-Léonard, Montréal-Nord, ça c'est encore limitrophe... Rosemont... Moi je pense que ça n'intéressait pas les... ils ont peut-être pas été sollicités par nous, mais en tout cas, de mémoire, ils ont jamais manifesté d'intérêt ou d'intérêt soutenu par rapport à la fermeture de Miron. (Intervenant local, entretien #7)

Maintenant, pourquoi arrêter notre choix sur Ahuntsic plutôt que Villeray ? Principalement pour des raisons de proximité... des déchets. Le district électoral de St-Sulpice longe sur quelques centaines de mètres la Carrière Miron, de l'autre côté de l'avenue Papineau. La frontière commune entre Villeray et St-Michel est beaucoup plus courte et les résidents de Villeray qui habitent près de la carrière, encore sont-ils séparés par l'autoroute métropolitaine surélevée à cet endroit, sont relativement éloignés des lieux d'enfouissement dans la carrière, soit plus au Nord et à l'Est de la carrière. Cette plus grande proximité semble avoir amené son lot de nuisances de façon plus marquée à Ahuntsic qu'à Villeray, où celles-ci furent essentiellement reliées à l'épisode de la centrale électrique Gazmont, plus près de Villeray, et de l'absence de son « silencieux »¹⁵. Dans la même veine, notons l'absence, parmi les intervenants identifiables à un territoire précis lors des différentes consultations publiques qui forment notre corpus, de personnes ou d'organismes en provenance de Villeray.

¹⁵ Suite à une mésentente entre le promoteur du projet de la centrale et l'entrepreneur chargé de sa construction, aucun mécanisme réduisant le niveau de bruit relié à la mise en marche de la centrale ne fut installé originellement. Ce bruit, comparé par plusieurs intervenants rencontrés à celui du décollage d'un avion de ligne gros porteur, dérangerait particulièrement les résidents de Villeray, plus proches de la centrale,

Le quartier Ahuntsic est, à bien des égards, fort différent de St-Michel. D'une population totale en 1996 de 77 874 personnes, 24% de celle-ci est immigrante (Italie, Haïti, Liban, France et Vietnam principalement) (Ville de Montréal, 1999b : 5). C'est moins qu'à St-Michel où nous avons vu que plus du tiers de la population était immigrante. Le revenu moyen de sa population est de 23 759\$, soit plus de 4 500\$ que la moyenne montréalaise et près de 8 000\$ de plus qu'à St-Michel. Aussi, cette population a généralement fréquenté les bancs d'école plus longtemps que dans le quartier voisin. Du moins, 45% de la population du quartier Ahuntsic de plus de 15 ans possédait en 1996 un diplôme post secondaire contre 24% pour St-Michel. La composition de la population du quartier Ahuntsic diffère donc sensiblement de celle de St-Michel.

Tableau #2 Caractéristiques socio-démographiques des quartiers Ahuntsic, St-Michel et de la Ville de Montréal, 1996

	<i>Quartier Ahuntsic</i>	<i>Quartier St-Michel</i>	<i>Ville de Montréal</i>
<i>Population</i>	77 874	63 345	1 016 376
<i>Revenu moyen</i>	23 759\$	16 091\$	19 327\$
<i>Diplomation post-secondaire</i>	45%	24%	42%
<i>Population immigrante</i>	18 270	22 940	266 885
<i>Population immigrante %</i>	24%	36%	26%

Sources : Ville de Montréal. 1999. *Profil socio-économique – Quartier 02 Ahuntsic*. 12 pages; Ville de Montréal. 1999. *Profil socio-économique – Quartier 03 St-Michel*. 12 pages; Ville de Montréal. 1999. *Profil socio-économique – Ville de Montréal*, 12 pages.

5.1.5 Les ressources du quartier Ahuntsic

Du point de vue des ressources institutionnelles, le quartier Ahuntsic possède des ressources similaires au quartier St-Michel. Notons en effet la présence d'un CLSC et, pour l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, d'une CDEC et d'un CCA. Dans le vaste domaine de l'environnement, notons la mise sur pied, comme partout ailleurs dans la Ville de Montréal après l'élection de Pierre Bourque en 1994, des éco-quartiers.

mais aussi plusieurs résidents de St-Michel et de Ahuntsic. Un « silencieux » fut finalement installé

Quant aux programmes des partis politiques en place, le contexte est le même pour Ahuntsic et St-Michel et les consultations publiques instituées par les différents paliers de gouvernement furent, à l'exception de CUM-1994 sur invitation seulement, ouvertes à l'ensemble des citoyens, donc tout autant à ceux résidant dans le quartier Ahuntsic que St-Michel. Par ailleurs, dans le cas du BCM-1989, la Ville de Montréal distribuait gratuitement dans les Bureaux Accès Montréal de St-Michel, Ahuntsic et Villeray, la documentation en regard à cette consultation, tandis que pour les autres quartiers, cette information n'était disponible que pour consultation sur place. Il semble donc que les citoyens du quartier Ahuntsic pouvaient compter sur des ressources institutionnelles similaires à celles de leurs voisins.

Qu'en est-il des ressources de la société civile dans ce quartier ? Nous retrouvons sur le territoire du quartier Ahuntsic bon nombre d'organismes œuvrant dans plusieurs champs d'intervention. Du côté des tables de concertation intersectorielles, c'est l'organisme « Solidarité Ahuntsic », né de la fusion de « Ahuntsic, un quartier en Santé » et du « Conseil communautaire d'Ahuntsic » qui rassemble présentement les différents organismes du quartier. Pourtant, plusieurs intervenants de l'extérieur du quartier qui ont été rencontrés nous parlent d'une organisation communautaire peu développée dans St-Sulpice, district électoral du quartier Ahuntsic : « [...] moins du côté de St-Sulpice parce que St-Sulpice n'a pas une structure d'organisation communautaire aussi développée que St-Michel [...] ». (Élu, entretien #12)

Bien qu'il soit difficile d'établir une liste exhaustive de tous les organismes à travers toutes les années couvertes par l'étude, peu d'organismes du quartier Ahuntsic ont semblé œuvrer dans le champ de l'environnement et/ou l'aménagement, si on fait exception d'un organisme nommé « Aménagement et qualité de vie Ahuntsic » qui semble disparu aujourd'hui et dont il est fait mention dans un document de la Ville de Montréal en 1990, document non relié spécifiquement à Miron. D'autre part, dans un portrait du quartier Ahuntsic datant de 1995, l'organisme « Ahuntsic, un quartier en santé » fait état de l'existence à cette époque de neuf groupes informels s'occupant de préservation

quelques mois après la mise en route initiale de la centrale.

d'espaces verts ou de questions touchant la qualité de vie en général (Bergeron et Boivin, 1995 : 64). Les informations disponibles ne révèlent pas de traces de ces organismes dans le dossier Miron.

D'ailleurs, parmi les quelques organismes en provenance d'Ahuntsic qui ont déposé un mémoire lors des différentes consultations publiques, aucun ne semblait particulièrement avoir une vocation environnementale. Nous avons donc passé au peigne fin l'ensemble de cette documentation pour y retracer l'intervention d'organismes et d'individus en provenance d'Ahuntsic. On notera que la plupart des mémoires déposés par des citoyens non affiliés à un organisme sont difficilement identifiables à un quartier précis, les citoyens ne s'identifiant pas toujours à leur quartier d'appartenance. Nous pouvons pourtant faire ressortir du BCM-1989 et de PARI/VSMS-1993 quelques interventions en provenance du quartier Ahuntsic. Outre le dépôt d'un mémoire d'un organisme représentant une artère commerciale du quartier Ahuntsic et, en 1993, du Comité de citoyens dont nous avons déjà dit qu'il était ouvert aux citoyens d'Ahuntsic, deux autres organismes ont soumis un mémoire : Habitation populaire Papineau-Charland et l'Association des Copropriétaires André-Grasset II.

Si au niveau des ressources de St-Michel nous avons pu faire ressortir l'importance de ses leaders individuels dans le dossier Miron, il n'appert pas que, toujours dans le dossier Miron, un leader en provenance du quartier Ahuntsic ne se soit manifesté. Rien n'indique pourtant que le quartier en soit totalement démuné. D'ailleurs, un intervenant du quartier St-Michel évalue de cette façon le potentiel de leadership du quartier Ahuntsic : « Si Ahuntsic avait sauté dans le dossier, bon... traditionnellement, ils sont plus influents que nous, souvent ils ont des ministres qui sont à Québec ». (Intervenant local, entretien #7)

Au niveau des ressources de la société civile, bien que le portrait soit ici très sommaire et par conséquent incomplet, nous noterons tout de même la présence d'organismes pouvant potentiellement s'intéresser au caractère environnemental du dossier Miron. Cependant, une faible participation en apparence de ceux-ci et un potentiel de leadership individuel non affirmé dans le dossier Miron pose la question de la culture civique au sein du

quartier Ahuntsic. Diffère-t-elle de celle de St-Michel ? La prochaine partie de ce chapitre sera l'occasion entre autres de s'y pencher.

5.1.6 La légitimité dans le dossier Miron : St-Michel Vs Ahuntsic

Une participation visible relativement faible, surtout en comparaison avec St-Michel, poserait peut-être la question de l'intérêt réel des citoyens d'Ahuntsic dans le dossier. Par exemple, bien que la participation en terme de mémoires déposés ait été faible, la participation des citoyens n'est pas nécessairement négligeable. Ainsi, outre les résidents d'Ahuntsic probablement présents mais difficilement identifiables aux différentes consultations publiques, il semblerait qu'ils furent présents en grand nombre lors de certaines séances d'information données par la Ville de Montréal sous l'ère du RCM et Jean Doré : « La plupart des assemblées publiques, on a joué à guichets fermés. De mémoire, au niveau de la quantité de personnes, je peux pas vous dire, mais... La plus grosse c'était St-Sulpice, il y avait au moins 400 à 500 personnes ». (Élu, entretien #12)

Si les citoyens de St-Sulpice ou plus largement d'Ahuntsic ou d'autres quartiers ont participé à certaines assemblées d'information en grand nombre, c'est qu'ils devaient donc en définitive se sentir concernés par les dossiers rattachés à Miron, ce qui n'a là rien de bien percutant. Cette constatation pourtant toute simple nous plonge directement au cœur d'une partie du discours de recherche de légitimité des intervenants de St-Michel.

Pour certains intervenants du quartier St-Michel, les nuisances sont limitées pour des raisons « naturelles », c'est-à-dire les vents dominants qui soufflent normalement en direction sud-est, au quartier St-Michel uniquement. Ils vont admettre du bout des lèvres que peut-être les résidents d'Ahuntsic et de Villeray ont pu souffrir de quelques nuisances, mais elles auraient toujours été négligeables en comparaison à celles endurées par les citoyens de St-Michel. Un intervenant du quartier St-Michel résume bien cette idée :

Intervenant Les gens venaient principalement du quartier [St-Michel] parce que... d'une part, ça été publicisé dans les... journaux locaux, le Journal de St-Michel, et parce que les inconvénients étaient plus vécus par les gens de St-Michel pour des raisons très simples, c'est à-dire que... les gens

qui, peut-être que les gens qui habitaient de l'autre côté de Papineau [donc dans le quartier Ahuntsic], eux-autres ont pu avoir des impacts au niveau des odeurs et tout ça, mais ça allait peut-être pas nécessairement très loin de ce côté là. La circulation des camions, c'était plus...

Intervieweur Les vents dominants...

Intervenant Les vents dominants sont de ce côté là, donc vers l'Est, donc c'est plus les gens de St-Michel qui subissaient les impacts au niveau du transport. Tu sais dans Ahuntsic, les camions, ils passaient peut-être pas nécessairement beaucoup plus à part sur Papineau... pour rentrer dans le site.

Intervieweur Donc les impacts sont vraiment locaux...

Intervenant Ben les impacts oui, les impacts sont plus locaux. C'est sûr, dans Villaray, je me demande si le monde ils savent [qu]'il y a un site d'enfouissement... Sans blague. (Intervenant local, entretien #6)

Pourtant, d'autres intervenants parleront aussi de nuisances dans Ahuntsic et du bruit dans Villaray (Épisode de la Centrale électrique Gazmont et de son « silencieux » manquant). Pour ceux-ci, une minorité, l'enjeu territorial des nuisances dépasse clairement St-Michel pour s'étendre aux quartiers avoisinants comme le relate un élu d'Ahuntsic :

On s'est fait construire avec un regroupement de coopérative d'habitations et puis dès les premières années, la carrière nous dérangeait parce qu'il y avait des détonations régulières puis ça faisait vibrer le sol et vibrer nos maisons aussi. Si vous allez dans le vieux St-Sulpice, il y a à peu près 1 000 maisons qui sont là et la grande majorité, pas la totalité, ont toutes subi des dégâts dus aux détonations qui se passaient dans la carrière Miron. [...] Quand ils ont commencé à vouloir remplir la Carrière Miron de déchets, là [sont] arrivés d'autres problèmes, comme vous avez mentionné tantôt, les problèmes d'odeurs, les problèmes de poussières, les problèmes de véhicules qui convergeaient tous vers la Carrière Miron. Là, ça commençait à nous déranger aussi. [...] Nous, c'était plus au niveau des odeurs, c'était plus au niveau santé, un peu au niveau de la poussière, c'était moins au niveau du transport. (Élu, entretien #9)

Suite à l'installation, dans les années 1990, de capteurs pour les biogaz, du recouvrement final d'une partie du site et de la fin de l'enfouissement de matières putrescibles, les odeurs causées par les déchets furent de plus en plus contrôlées. Cependant, en tant que Centre Environnemental, d'autres activités se sont développées sur le site de l'ex Carrière. Ainsi, outre l'Éco-centre de la Ville de Montréal, le Centre de tri de déchets et la

centrale électrique Gazmont, des opérations de compostage de feuilles mortes sont effectuées encore de nos jours sur une parcelle de terrain proche du quartier Ahuntsic :

[...] ça nous permet également, au niveau du compostage, de dire, bon dans certains cas, où il y a telle pression, où les vents sont dans telle direction, ben on va attendre le lendemain, on va attendre deux jours après pour pouvoir faire le retournement de nos feuilles pour diminuer finalement les problèmes de senteur chez les riverains, et c'était surtout chez les riverains du côté de Papineau [St-Sulpice], parce que les feuilles sont compostées le long de Papineau. (Fonctionnaire, entretien #17)

Outre la présence de citoyens aux séances d'information, d'autres indices nous laissent croire que les résidents d'Ahuntsic se sentaient concernés par le dossier Miron. Notons une couverture régulière du dossier par le Journal du quartier, le Courrier Ahuntsic, mais surtout la mention de l'enfouissement des déchets à Miron comme étant une des inquiétudes importantes pour la santé des Ahuntsicois par la table de concertation « Ahuntsic, un quartier en santé » dans son portrait du quartier (Bergeron et Boivin, 1995 : 17). Ces inquiétudes ont poussé au moins un élu du quartier Ahuntsic à faire de Miron une de ses priorités : « Moi, quand je dis, dans mes priorités de quartier ou de district ou même d'arrondissement, le rôle qu'on va faire jouer à l'ex Carrière Miron est très important pour moi [...] ». (Élu, entretien #9)

En définitive, la réduction de la question des nuisances au quartier St-Michel, donc d'en faire un enjeu du quartier St-Michel uniquement, semble difficilement tenir la route bien qu'il apparait que les nuisances furent effectivement plus incommodes dans certaines parties du quartier St-Michel que partout ailleurs, même si ce n'est pas tout St-Michel qui aurait souffert des nuisances :

Moi j'habitais le Nord de St-Michel. J'habitais sur la 12^e au coin de Louvain. Très, très, très, très rarement, trois, quatre fois par année, les odeurs m'ont incommodé. Très rarement. Le parc Miron, les résidents aux abords, très rarement. Écoutez, ben des fois les gens disaient « oui », mais entre vous puis moi, je savais qu'ils étaient pas incommodés, j'y allais. (Intervenant local, entretien #14)

Pourtant, malgré l'intérêt des Ahuntsicois pour le problème Miron, le constat d'un intervenant du quartier Ahuntsic sur les efforts de St-Michel pour les rallier à leur cause est clair :

- Intervieweur On a vu que les gens de St-Sulpice étaient peu regroupés pour faire face au problème de Miron. À St-Michel par contre, c'était extrêmement mobilisé. Est-ce que les groupes, comme le PARI ou VSMS sont venus chercher des appuis au niveau des citoyens [de St-Sulpice] ?
- Intervenant Pas vraiment. Pas vraiment. Même si un des responsables du PARI St-Michel demeure et demeurait dans St-Sulpice. (Élu, entretien #9)

C'est principalement avec les comités de propriétaires des développements domiciliaires de St-Sulpice, comme l'Association des Copropriétaires André-Grasset II, que les organismes de St-Michel, particulièrement le PARI, tentèrent de tisser quelques liens dans le dossier Miron. Par contre, selon un intervenant du PARI, ces tentatives ne débouchèrent pas sur une collaboration : « J'ai tenté, j'ai rencontré, le comité de citoyens d'André-Grasset à deux reprises, pis ça l'a pas... ils n'avaient pas de structure politique, ils n'étaient pas intéressés par... pis j'en ai pas trouvé d'autres. Il n'y en a pas d'autres qui se sont montrés ». (Intervenant local, entretien #11)

Par ailleurs, il ressort de plusieurs entretiens ce sentiment chez bon nombre des intervenants de St-Michel qu'ils étaient non seulement les seuls à réellement subir les inconvénients de l'exploitation du site d'enfouissement, mais que conséquemment, ils ne pouvaient compter que sur eux-mêmes :

Par ailleurs, en l'associant au quartier, ça donnait une force aux représentations que peut-être si on l'avait étendu, peut-être que la force aurait été moins forte. Où bien ça aurait été les gens de St-Michel qui auraient été très forts et très actifs à l'intérieur de ça. [...] Donc ça donnait une force. Le fait de l'identifier au quartier, les gens qui en subissaient le plus d'inconvénients, qui étaient de plus en plus convaincus que ça avaient pas de bon sens, ben ces gens-là étaient plus insistants puis ils réclamaient. [...] c'est venu comme spontanément, ce sont les gens du quartier... s'identifiaient à ce problème. Je vous disais tout à l'heure, la concertation, pour chercher les priorités de quartier en 1985, puis que c'était sorti. Les autres, c'était des petites « prioritettes » à côté de celle là. Tout le monde s'était mis d'accord pendant la journée d'une façon très forte, donc c'est le quartier qui s'identifiait à ça. Moi je vous dirais, à la décharge du fait qu'on n'y ai pas pensé, le fait que les gens autour, c'était un problème de St-Michel. Moi je me souviens des relations [avec les] gens d'Ahuntsic, c'était notre problème, c'était pas leur problème. (Intervenant local, entretien #7)

Dans le dossier Miron, il y a donc deux enjeux majeurs aux répercussions territoriales fort différentes : la gestion des déchets, que tous reconnaissent comme un enjeu régional, voire provincial, et les nuisances causées par le site d'enfouissement (unaniment un enjeu local, mais des conceptions différentes du local). La dialectique régional/local ressort clairement des entretiens et documents consultés, ce sont ces deux enjeux qui s'affrontent sous le couvert, d'une part, de la *qualité de vie* (celle des citoyens de St-Michel « qui auraient fait leur part ») et d'autre part *la meilleure solution pour la gestion des déchets* (il en coûte cher à tous d'exporter les déchets à l'extérieur de l'île ; les autres solutions ne sont pas nécessairement plus écologiques, etc.). Ces deux façons d'aborder le dossier Miron ne sont pas nécessairement incompatibles, mais il serait inacceptable pour une bonne partie des intervenants du quartier St-Michel et d'autres que l'enfouissement à Miron soit une solution envisageable, peu importe la question des coûts par exemple.

Les acteurs de la société civile n'ont donc joué essentiellement que sur le premier plan, celui de la qualité de vie des citoyens de St-Michel, qui ne pourrait être améliorée sans la fermeture rapide et obligatoire du site. Il est d'ailleurs souvent ressorti que la question de la gestion des déchets n'était pas vraiment leur priorité et que ce qu'ils voulaient finalement, c'était la fermeture du site, peu importe ce qui pouvait arriver aux déchets¹⁶ :

On n'était pas des gestionnaires de matières à recycler ou de déchets à éliminer. [...] Nous, c'était Miron qu'on voulait fermer et qu'est-ce qu'on allait faire avec les déchets ailleurs, ben, on avait une certaine sensibilité à ça, mais c'était pas notre raison d'être [...]. (Intervenant local, entretien #7)

Il y avait donc une bonne part de stratégie motivée par une quête de légitimité. Pour eux, c'était à d'autres de trouver des solutions. Il fallait insister sur les nuisances. Apporter des solutions qui pourraient être éventuellement rejetées ne ferait que renforcer la « solution Miron » comme lieu d'enfouissement.

¹⁶ Il serait fort injuste d'affirmer que les intervenants de St-Michel ne se souciaient guère de la question de la gestion des matières résiduelles ou du recyclage (le PARI est d'ailleurs le responsable du programme Éco-quartier pour l'ensemble du quartier). Toutefois, il apparaît important ici de mettre l'accent sur leur stratégie pour faire fermer Miron qui elle, avait plutôt tendance à exclure la question de la gestion des déchets.

Ils ont donc sorti Miron de la question régionale de la gestion des déchets ne laissant subsister essentiellement que la question des nuisances. Il semblait pour eux que c'était la meilleure façon, i.e. insister sur les nuisances que les gens de St-Michel, persécutés, endurent, pour faire fermer le site d'enfouissement. Parler de gestion des déchets, porter le problème au niveau régional, comme à la CUM qui avait certaines responsabilités dans la grande question de la gestion des déchets, comportait un risque que la conclusion tourne en leur défaveur : Miron serait la solution la moins coûteuse, la plus sécuritaire, etc. :

Intervieweur Donc il y avait des problèmes à aller à un organisme plus grand... [...] [Pour] votre cause, [...] faire fermer la carrière, c'était plus efficace de rester au niveau du quartier...

Intervenant Ben oui, au niveau très, très petit pis de mobiliser le quartier pis de continuer à faire des manifestations, pis faire des coups d'éclat dans les journaux pis de dénoncer, pis de sortir des choses, pis de travailler en disant « écoutez là... » que de dire... permettre à la CUM pis dire « trouvez un nouveau site ». Ils vont tous rester à Miron. Ils ont essayé avec la RIGDIM, d'aller dans l'Est, ça pas passé. Dans l'Ouest, ils veulent rien savoir, fait que tsé veut dire... ça parle... d'abord, on voulait pas... stratégiquement, on aurait pu dire « on va t'en trouver des alternatives », on aurait été capable, mais on se serait planté éventuellement là dedans, complètement, complètement, complètement. Fait qu'on s'est pas peinturé dans un coin là dessus.

Intervieweur Vous avez identifié le quartier St-Michel à la Carrière...

Intervenant ...à la carrière, c'est ça, pis nous ce qu'on voulait, on se disait « on s'en fout, c'est pas [du] NIMBY, ça fait 20 ans qu'on l'a dans ma cours, [le] troisième plus gros site d'enfouissement en Amérique du Nord ». (Intervenant local, entretien #11)

Il y avait donc un fort sentiment d'isolement dans ce dossier, isolement dont les acteurs de St-Michel se sont servi comme argument, évoquant l'iniquité de la situation et le fait que St-Michel avait fait sa part. Pour certains, cela leur a permis de mobiliser les citoyens de St-Michel plus facilement. Le dossier devait concerner tous les habitants du quartier, nuisances ou pas. Toute la question de la portée des nuisances en terme de territoire (par exemple jusqu'où peut-on sentir l'odeur se dégageant de la décomposition des déchets) « objectivise » d'une certaine manière la légitimité d'une population donnée et de ses

organismes pour intervenir. Ceux qui « ont enduré » ont une certaine légitimité pour qu'ils soient écoutés. On voit bien qu'il s'agit d'une construction politique du territoire dont l'enjeu est d'asseoir un droit de parole.

5.1.7 L'identification du dossier Miron à un territoire : le rôle de la Ville de Montréal

Cette quête de légitimité, visible à travers le discours des organismes, s'inscrit aussi dans un contexte où la Ville de Montréal, principalement sous l'ère Doré, entreprenait des démarches officielles auprès du milieu communautaire pour s'adjoindre des représentants du milieu et par le fait même, définir les « frontières » de ce milieu.

Notons d'abord que la position de la Ville de Montréal sous l'administration du RCM quant au territoire concerné par Miron, visible à travers de nombreux documents, est à la fois assez précise... et vague. Ainsi, on restera toujours assez vague quant au territoire concerné, associant toujours le cas de la Carrière Miron à un dossier montréalais, mais au niveau de la démarche d'information et de consultation puis finalement par l'identification d'acteurs locaux privilégiés, la Ville de Montréal identifiera le dossier Miron à un territoire précis. Dans la période allant de 1986 à 1994, l'administration Doré organisa plusieurs séances d'information. En regardant quels citoyens étaient prioritairement informés, nous croyons pouvoir déceler quel territoire l'administration de l'époque associait à Miron. Dans la très grande majorité des cas, trois quartiers étaient ciblés par l'administration : St-Michel, Villeray et Ahuntsic (surtout le district électoral de St-Sulpice). À ce titre, mentionnons aussi la nomination d'une sorte d'agent de communication mandaté pour faire le lien entre l'administration et les trois quartiers nous dit un élu du RCM de l'époque :

Le contact, il y avait une personne qui avait été embauchée spécialement, qui relevait à l'époque de ce qu'on appelait le CTED, donc l'administration de Miron, qui était responsable des liens avec la population. C'est un monsieur qui s'appelle Christian Demers [nom fictif]. Vous en avez certainement entendu parler. Christian, son mandat, c'est de garder un contact permanent et avec les citoyens, et avec les groupes des trois quartiers, principalement St-Michel. (Élu, entretien #12)

Il en va de même pour les consultations. En effet, bien que les consultations du BCM étaient publiques, donc ouvertes à tous, une attention particulière a été portée aux

résidents des trois même quartiers, l'information leur étant plus facilement disponible, notamment lors de la consultation de 1989.

Pourtant, si la Ville de Montréal identifiait principalement trois quartiers quand venait le moment d'informer ou de consulter, sans toutefois s'y limiter, la situation diffère quelque peu lorsque le temps fut venu d'identifier un acteur local unique pour transiger avec le milieu. Du temps de l'administration du RCM, deux organismes du quartier furent en relation directe et « officielle » avec la Ville de Montréal. Le comité de citoyen fut l'un d'entre eux. Celui-ci avait, dans la foulée de l'approche par trois quartiers de la Ville comme nous l'avons vu, des liens avec des gens de St-Sulpice et peut-être de Villeray.

La mise sur pied de VSMS, la table de concertation intersectorielle du quartier St-Michel, par Jean Doré et son équipe pouvait faciliter les négociations et lui permettait de démontrer toute sa volonté d'impliquer les citoyens dans la prise de décision, d'autant plus que VSMS fut officiellement et publiquement nommé par la Ville comme interlocuteur privilégié dans tout le dossier Miron :

Dans sa décision, le Comité exécutif a reconnu l'organisme Vivre-St-Michel-en-Santé comme interlocuteur dans la poursuite du dialogue avec le milieu. Ce choix s'explique du fait que le Comité promoteur de VSMS regroupe un large éventail des organismes qui oeuvrent dans le quartier (Ville de Montréal, 1993 : 21).

En définitive, l'administration du RCM, bien qu'en se gardant toujours de limiter le débat au quartier St-Michel, a quelque peu contribué à l'association exclusive St-Michel/Miron en s'adjoignant comme principal interlocuteur communautaire un organisme au territoire d'intervention ne dépassant pas les limites de St-Michel.

5.2 La représentativité

Cette recherche d'interlocuteurs locaux pose directement celle de leur représentativité. Dans notre système politique municipal, comme au provincial ou au fédéral d'ailleurs, la question de la représentativité ne devrait, en théorie du moins, ne causer que peu de problème. Ainsi, à intervalles fixes au municipal, les citoyens habilités à voter choisissent

des « représentants » dont la légitimité représentative est justement assise sur un processus qui se veut démocratique.

Pourtant, comme l'ont précisé Hasson et Ley (1997), la démocratie représentative n'apparaît parfois pas suffisante pour maintenir le caractère démocratique du processus décisionnel. Ainsi, la consultation des citoyens devint plus souvent qu'autrement un passage obligé pour les administrations publiques, particulièrement pour justifier des décisions et pour rendre le processus plus transparent et plus démocratique (Hamel, 1999 : 438). Pourtant, les limites de l'apport de la participation des citoyens et de la consultation publique à la démocratie sont réelles (Hamel, 1999 ; Hamel, 1997 ; Bouchard et Hamel, 1997 ; Godbout, 1983) et d'ailleurs, ce type de participation discursive (Arnstein, 1969) peut ne donner que très peu de pouvoir aux citoyens, le pouvoir restant entre les mains d'autres personnes, notamment d'experts : «And while more emphasis is given nowadays to asking residents about their needs and attitudes, the design, analysis and interpretation of this information usually remains in the hands of outside experts» (Taylor, 2000 : 1024). La consultation n'est donc pas une délégation de pouvoir et peut s'avérer n'être qu'un exercice de relations publiques.

5.2.1 Les organismes de St-Michel et la recherche de la représentativité

C'est dans un contexte parfois formel, parfois non, de recherche par les autorités municipales d'un certain appui populaire que les organismes de St-Michel joueront la carte de la représentativité, cherchant ainsi à augmenter leur degré de légitimité et par le fait même, leur crédibilité.

La composante de l'espace politique infra-municipal est ici la représentativité ou du moins, *être considéré comme représentatif*. Pour les fins de l'étude, nous avons cherché à travers les *structures* et le *discours* des organismes communautaires de St-Michel de quelles façons ces derniers jouaient la carte de la représentativité et comment, éventuellement, cela pouvait jouer dans la construction de l'espace politique infra-municipal.

5.2.2 Les structures

Le PARI St-Michel est un organisme ouvert à tous les citoyens du quartier qui peuvent devenir membres et par le fait même avoir droit de vote pour nommer le président et les autres membres de la direction de l'organisme. VSMS est par contre une table de concertation intersectorielle qui a été créée, et son premier comité exécutif élu, suite à une assemblée générale regroupant plus de 300 personnes en 1991 (VSMS, 1999 : 9). Bien que la table de concertation VSMS ne regroupe visiblement que des organismes et non pas des citoyens, la structure de l'organisme permet la présence de ceux-ci. En effet, il existe à VSMS plusieurs comités de travail, dont un pendant un certain temps était dédié au dossier de la Carrière Miron, où l'implication de citoyens était possible :

VSMS est un organisme sans but lucratif qui regroupe une quarantaine d'organismes ainsi que des représentants des citoyens. De plus, 90 personnes (citoyens et citoyennes) œuvrent au sein d'une dizaine de comités mis en place autour des problèmes prioritaires du quartier. D'ailleurs, l'un de ces comités se préoccupe, depuis l'implantation de VSMS en 1991, du dossier du CTED-Miron. (VSMS, 1993 : 1-2)

Il est à noter que les décisions concernant le dossier Miron, comme tous les autres dossiers d'ailleurs étaient, semble-t-il, prises par l'ensemble des organismes membres de la table de concertation, comme le mentionne un représentant d'un organisme membre de VSMS : «Donc il y avait un comité Carrière Miron, ce comité Carrière Miron là définissait donc des grandes pistes qu'il faisait valider à l'assemblée de quartier, on va l'appeler la table de concertation locale [...]» (Intervenant local, entretien #5)

En définitive, les deux organismes étaient ouverts aux citoyens. Dans le cas du PARI, sa structure était prévue pour l'implication des citoyens et dans le cas de VSMS, une table intersectorielle de concertation d'organismes communautaires, une structure appelée le Comité de citoyen, a été mise sur pied pour permettre l'implication directe des citoyens dans le dossier en plus du comité interne où des citoyens siégeaient.

Une bonne partie des groupes du quartier St-Michel sont donc impliqués, via VSMS, dans le dossier. Pourtant, même si des citoyens y sont également impliqués, quelle est la véritable représentativité de VSMS ? Il est difficile de savoir si les organismes membres

de VSMS ont reçu un mandat de leurs propres membres pour prendre telle ou telle autre décision par rapport à Miron. Cette question se pose encore plus quand on sait qu'a été mis en place, pour suivre le dossier Miron, le Comité restreint, composé du président du PARI, du CLSC et de VSMS.

Du côté de la représentativité des points de vue des citoyens autres que ceux résidant à l'intérieur des limites du quartier St-Michel, la question se pose donc même si une structure issue de VSMS, nous y reviendrons, était ouverte aux gens d'Ahuntsic. En tant que Table intersectorielle de concertation, VSMS rejoint donc un certain nombre de groupes du quartier. Des citoyens non affiliés sont également présents dans sa structure. Dans le cas du PARI, tous les citoyens de St-Michel peuvent s'y impliquer et ses administrateurs et orientations générales sont votées en assemblée générale.

5.2.3 Le discours

Au-delà de la structure, quels étaient les discours, les prises de positions des représentants de ces organismes en matière de participation des citoyens dans le processus décisionnel ? Les exemples où ces deux organismes promeuvent la participation et l'implication des citoyens sont nombreux et il serait trop fastidieux ici de les rapporter tous. Il apparaît néanmoins important de montrer quelques exemples de discours où la participation de la population est perçue comme une priorité et où le recours à la consultation et à la participation est explicitement utilisé pour « donner du poids », une légitimité à l'argumentation des organismes.

Dans un mémoire déposé dans le cadre des audiences populaires, VSMS, dans sa présentation, pose clairement la question de la participation de la population comme une priorité :

Pour atteindre cet objectif, Vivre Saint-Michel en Santé (VSMS) mise sur la participation de la population aux différents projets mis de l'avant et sur la concertation entre tous les partenaires intéressés à l'objectif ci-haut mentionné [améliorer la qualité de vie des citoyens du quartier St-Michel]. (VSMS, 1993 : 1)

Dans la même veine, le PARI place la participation des citoyens au cœur de son action, comme en fait foi cet extrait d'une lettre du PARI envoyée à un fonctionnaire de la Ville de Montréal en décembre 1988 lors de discussions préliminaires sur une éventuelle consultation des citoyens dans le dossier de la Carrière Miron, qui s'avérera être le colloque PARI-1989 :

Cette collaboration du PARI avec la Ville de Montréal, assurera une meilleure participation des Michelois dans l'élaboration et le développement de ce projet et permettra à la population, par notre soutien, d'être en mesure de formaliser ses demandes dans le cadre de mémoires. (PARI, 1988 : 2)

Ces organismes ne font pas que faire la promotion d'une plus grande participation des citoyens dans le processus décisionnel, ils viennent y appuyer leur argumentation, et de façon assez marquée chez VSMS :

Je me permets d'insister sur le fait que les recommandations qui vont suivre s'appuient sur de nombreux échanges & consultations menés dans le quartier directement auprès de la population et des organismes au cours des 12 dernières années et plus particulièrement depuis 1992. Il s'agit de positions adoptées en assemblée de quartier. (VSMS, 1996 : non paginée)

Nous voyons donc que le discours des deux organismes non seulement encourage la participation des citoyens du quartier St-Michel dans le dossier de la Carrière Miron, mais, particulièrement dans le cas de VSMS, les prises de position des citoyens deviennent celles des organismes, du moins l'organisme, lui, le prétend. Le duo consultation/participation apparaît donc essentiel dans le discours de VSMS et du PARI en tant que processus d'élaboration des prises de position officielles des organismes. Ces organismes, dont le discours reflète selon eux les volontés de la population micheloise, se proclament donc chacun à leur tour comme représentant de la population et dès lors, acquièrent une certaine légitimité pour intervenir dans le débat. D'ailleurs, dans un document interne de VSMS, les dirigeants de VSMS indiquent clairement qu'ils désirent représenter les Michelois auprès de la Ville dans le dossier Miron : « Il est proposé que Vivre Saint-Michel en Santé assure le leadership dans ce dossier et soit reconnu par la Ville comme interlocuteur principal » (VSMS, date inconnue). Le PARI fait de même à plusieurs reprises, dont voici un exemple : « Toutes ces activités menées au fil des années ont fait du PARI le porte-parole de la population micheloise en matière d'aménagement et

d'environnement » (PARI, 1993 : 5). Cette concurrence apparente mena à la constitution du Comité restreint dont il a été question dans le précédent chapitre.

5.3 L'expertise

Les enjeux techniques dans un tel dossier ne peuvent pas être aisément mis de côté. C'est ainsi que le processus de prise de décision relatif à l'ex Carrière Miron, comme la date de la fin de l'enfouissement pour ne nommer que celle-ci, est plus souvent qu'autrement balisé, pour ne pas dire contraint, par les différents éléments de nature technique. Ainsi, et sans entrer dans les détails, ce qui serait d'ailleurs inutile pour notre propos, un site d'enfouissement pour qu'il soit sécuritaire en vue de sa fermeture et de son recouvrement doit être rempli selon un profil bien précis ou dit autrement, jusqu'à une certaine hauteur. Fermer un site d'enfouissement, tout en tenant compte du captage et du traitement du biogaz et du lixiviat, ne peut donc se faire du jour au lendemain.

Dans ce contexte, les groupes, comme le PARI, ont-ils joué cette carte de l'expertise ? La réponse reste vague. Nous avons fait ressortir un peu plus haut dans ce même chapitre des extraits d'entretiens où les intervenants du quartier prétendaient clairement ne pas vouloir se présenter comme des « gestionnaires de déchets » ou encore « proposer des alternatives à l'enfouissement à Miron ». Cette attitude, qui semble démontrer une volonté de la part des intervenants du quartier de ne pas s'impliquer outre mesure dans l'aspect technique de l'enjeu, est pourtant contrebalancée par une série d'études concernant de près ou de loin Miron commanditées par le PARI et réalisées par des professionnels tels des urbanistes.

Qui plus est, la teneur des mémoires du PARI déposés lors des différentes consultations publiques démontre un certain intérêt pour les questions techniques. On y décèle souvent des *interrogations* sur la technologie utilisée pour l'usine Gazmont, les capteurs de biogaz, etc., quelques fois des propositions. Ces interventions semblent toutefois toujours se faire dans une optique de *chien de garde* concernant les impacts possibles de ces technologies sur l'environnement immédiat du site et moins sur l'opportunité d'employer telle technologie au lieu d'une autre pour des raisons d'efficacité pure par exemple.

D'ailleurs, un fonctionnaire de la Ville de Montréal ne voyait pas l'opportunité de laisser les groupes communautaires s'immiscer dans le débat technique de la gestion des déchets :

Ces gens du milieu là, par rapport à des décisions techniques, quel est le meilleur intervenant, est-ce que ce sont les gens du milieu ou les professionnels qui doivent opérer le site ? Parce que ces questions là sont techniques. À quelle place croyez-vous que vous avez la meilleure connaissance ? Est-ce que c'est dans un organisme comme PARI St-Michel ou c'est dans le groupe d'ingénieurs, d'agents techniques et de techniciens qui travaillent sur le terrain ? [...] Est-ce que vous allez comparer un groupe de pression, le PARI St-Michel, des *ti joe connaissant* qui a toute fin pratique, n'ont que le côté négatif d'un lieu d'enfouissement sanitaire et qui n'ont qu'une vue, c'est de le fermer, à comparer finalement d'ingénieurs, de techniciens qui ont vu, qui ont connu les problèmes [...] [?] (Fonctionnaire, entretien #17)

Tout compte fait, les organismes communautaires avaient-ils les compétences nécessaires pour aborder les questions techniques ? En définitive, peut-être que non, ce qui ne laisserait au bout du compte que peu de place pour ceux-ci. Mais peut-être posons-nous la mauvaise question : le caractère technique d'un dossier est-il une raison pour écarter les organismes communautaires et plus largement les citoyens du processus décisionnel ?

* * *

En définitive, il apparaît que le quartier St-Michel a joué sur les trois aspects de la légitimité abordés dans ce chapitre, mais, à *première vue*, pas de façon également prononcée pour les trois. C'est l'expertise, parmi les trois, qui semble avoir été la moins exploitée, peut-être notamment à cause de la réelle complexité technique du dossier, mais aussi parce que cela aurait pu nuire à leur stratégie, la Carrière Miron pouvant s'avérer, d'un point de vue technique, une « bonne » solution. D'autre part, la question de la représentativité et celle de la territorialisation de l'enjeu sont apparues fortement liées. Si la représentativité du PARI et de VSMS par rapport aux *Michelois* semble avoir généralement été admise par plusieurs intervenants (notamment les élus), bien que certainement discutable, il a été impossible de véritablement tester cette représentativité

auprès d'autres organismes du quartier St-Michel présents au plus fort des débats entourant Miron, faisant apparaître le piège de l'«auto-légitimation» de ces trois organismes (PARI, VSMS et CLSC). Toutefois, aucun indice ne laisse croire que cette légitimité, souvent auto-proclamée, n'ait été contestée, si ce n'est entre VSMS et le PARI à une certaine époque. Il apparaît plutôt que c'est toute la question de leur représentativité en lien avec *la population concernée et affectée par les nuisances et non pas seulement par rapport aux Michelois* qui ressort comme étant problématique. C'est ici que le discours de territorialisation de l'enjeu par certains intervenants du quartier St-Michel prend tout son sens. Comment cette quête de légitimité a-t-elle joué dans la construction du quartier St-Michel comme espace politique ? D'abord a-t-elle joué ? Cette stratégie, et les ressources du quartier dont il a été question dans le chapitre précédent, ont-ils mené à un certain pouvoir dans le dossier ? Le chapitre VI nous donnera l'occasion de mieux cerner l'importance de chaque composante sous cet angle.

Chapitre VI

Les composantes de l'espace politique infra-municipal

6.1 L'espace politique infra-municipal et le pouvoir

Pour mettre au jour quelles sont les composantes nécessaires et indispensables à la formation d'un espace politique infra-municipal, nous utiliserons une approche axée sur les résultats (donc sur le pouvoir ?), considérant que cette façon de procéder nous permettra de bien faire ressortir quels sont les facteurs qui semblent avoir joué en la faveur des organismes et citoyens du quartier St-Michel et par le fait même avoir contribué à la construction d'un espace politique à St-Michel. Le pouvoir est plus ici l'outil qui nous permet une compréhension du politique (Chouinard, 1998) que l'objet de recherche comme tel.

Nous pouvions en effet difficilement dans notre recherche des composantes de l'espace politique infra-municipal totalement éclipser la question du pouvoir. En effet, nous croyons, à l'instar de Wilson (1981), que nous devons d'abord nous poser une question toute simple : le quartier St-Michel a-t-il gagné ?

One cannot assume that the disproportionate possession of resources (money, organization, status) [et, pourrions-nous ajouter, de la légitimité] leads to the disproportionate exercise of political power. Everything depends on whether a resource can be converted into power, and at what rate and at what price. That, in turn, can only be learned by finding out who wins and who loses (Wilson, 1981: 37).

Mais qu'est-ce exactement que le pouvoir ? Avant d'aller plus loin, il semblait essentiel de nous arrêter sur cette notion de pouvoir car si nous avons abordé plus haut les questions des ressources et de la légitimité, celle de pouvoir n'a pas encore fait l'objet d'une définition.

6.1.1 Pouvoir, influence ou autorité ?

Le concept de pouvoir politique, cher aux politologues, est étudié, il va sans dire, depuis longtemps. Qu'on l'associe au pouvoir économique (Marx, 1971 [1867]) ou encore qu'on le fasse rimer avec élite (Mills, 1956), le pouvoir se définit généralement comme la capacité d'un sujet A de faire agir un sujet B selon ses volontés (Akoun et Ansart, 1999 : 414). Mais dans le cas présent, doit-on parler de pouvoir ou bien d'influence, voire d'autorité ?

Dans un premier temps, la distinction entre les notions d'influence et de pouvoir n'est pas claire :

Dans son sens général, souvent repris en science politique et en sociologie, l'*influence* désigne l'action, par des moyens de pouvoir ou de persuasion, sur les comportements d'un individu ou d'un groupe. On suppose, en usant de ce terme, que les actions des sujets subissant cette influence n'auraient pas été identiques en son absence. Cependant, la distinction entre le pouvoir et l'influence n'est pas toujours clarifiée et les deux termes sont parfois confondus. Par exemple, l'étude de l'action d'un groupe de pression conduit, dira-t-on, à faire le bilan de son pouvoir d'influence sur les instances gouvernementales (Akoun et Ansart, 1999 : 283).

Quant à l'autorité, si l'on suit la distinction de Weber, pour qui l'autorité émanerait soit des traditions, de la rationalité de la loi ou du charisme (Akoun et Ansart, 1999 : 46), cette idée d'autorité semble trop faire référence à un *pouvoir effectif*, en ce sens qu'il n'y a autorité du sujet A sur le sujet B que si effectivement il y a une certaine forme de pouvoir de A sur B. À proprement parler, le quartier St-Michel, le PARI et VSMS n'ont pas de pouvoir sur l'administration montréalaise – en ce sens qu'ils ne peuvent rien décider quant au dossier Miron – et semblent plutôt, tels des groupes de pression, jouer de l'influence auprès de l'administration municipale, non plus qu'ils ont une autorité pouvant reposer sur le charisme, le rationnel-légal ou la tradition. Nous retiendrons donc plutôt que le pouvoir ou l'autorité la notion d'influence, plus en mesure de rendre compte de la dynamique du dossier Miron axée sur la pression d'un groupe de citoyens sur l'administration municipale.

6.2 Les résultats de l'action du quartier St-Michel

Mais d'abord, dans notre cas précis, l'influence sur quoi ? Pour reprendre le questionnement entrepris dans notre introduction :

À quelles conditions peuvent se jouer des rapports de force propres aux quartiers et qui donneront à celui-ci un poids politique dans des décisions municipales engageant un espace plus vaste ? Un quartier peut-il renverser une décision élaborée par l'administration centrale ? Sur quelles ressources peut-il compter pour éventuellement s'opposer au palier central ou inscrire un dossier à l'agenda municipal et ainsi forcer l'administration centrale à se compromettre ?

Dans le cas Miron, plusieurs dossiers ont été menés tout au long de notre période de référence. Quels dossiers allions-nous sélectionner pour évaluer l'influence des organismes et citoyens du quartier St-Michel ? Car la relative abondance des dossiers nous force à faire des choix. Parmi toutes les revendications des citoyens, une seule ressort largement en tête de liste : la fermeture du site d'enfouissement. Nous nous concentrerons donc sur cette question en nous posant la question suivante : les citoyens et organismes de St-Michel ont-ils réussi, tel qu'ils le demandaient, à faire cesser l'enfouissement à l'ancienne Carrière Miron ?

Rappelons tout d'abord que la fin de l'enfouissement a très tôt été revendiquée par les Michelois (par d'autres aussi) et par la même occasion a fait l'objet de multiples promesses électorales... En fait, nous avons vu que les trois partis politiques qui se sont succédés à l'hôtel de ville depuis 1968 ont tous, chacun à leur tour, fait des promesses de fermeture rapide et sans douleur, répondant ainsi aux demandes en ce sens de plus en plus pressantes des Michelois. Nous pouvons constater que ce n'est qu'en mai 2000¹⁷ que le dernier camion transportant des déchets putrescibles¹⁸ a été admis au site. Par contre, l'enfouissement de matériaux secs (qui ne se décomposent pas, donc ne créent pas de biogaz supplémentaire) continue et devrait même se poursuivre plus longtemps que prévu (Cardinal, 2002 : A5).

¹⁷ Les nombreux reports de la fermeture furent généralement attribués à des questions financières, technologiques et techniques ou encore à l'incapacité de trouver une alternative au site Miron.

¹⁸ Mentionnons que le site, de par la loi, ne peut pas refuser, pour enfouissement, les déchets putrescibles et ce, même depuis mai 2000 jusqu'à sa fermeture définitive. Par contre, une tarification volontairement

Considérant que le biogaz (surtout son odeur) fut la principale nuisance selon les résidents avoisinants et que la fin de l'enfouissement des déchets putrescibles signifiait pratiquement la fin des odeurs, plusieurs intervenants communautaires du quartier St-Michel n'ont pas hésité à crier victoire¹⁹, même si l'enfouissement se poursuivait toujours. En fait, il y avait un constat général chez les intervenants communautaires au sujet de leur influence :

Intervieweur Vous avez eu une influence ?

Intervenant Ben écoute... Moi, présentement, les derniers chiffres, je crois que c'est 17 millions\$ par année la décision de fermer la Carrière Miron. Pis M. Poitras [nom fictif] [fonctionnaire à la Ville de Montréal] dit : «Ah, on a fermé parce qu'il y avait 300 chialeux». Si ça te coûte 17 millions\$ par année, c'est parce que tu avais une population derrière toi. On canalisait cette population à travers les actions du PARI. (Intervenant local, entretien #11)

Simple tentative de justification après coup de leur action ou réelle influence ? Certains diront que « le dossier en était rendu là » et que même sans l'intervention des organismes et citoyens de St-Michel, l'enfouissement aurait cessé. Quelle est la part politique dans cette prise de décision ? Difficile d'évaluer avec précision. Pour un fonctionnaire de la Ville de Montréal pourtant, il n'y fait aucun doute, cette décision est d'ordre purement politique, reprenant le même argument économique du coût de la solution alternative à l'enfouissement à Miron :

Intervenant Dans le cas présent, c'est évident que les politiciens ont favorisé le local. La fermeture du site est une fermeture, une décision politique qui favorise le local par rapport à l'ensemble de la ville.

Intervieweur Donc le local a eu une influence...

Intervenant Certainement qu'il a eu une influence. À l'heure actuelle finalement, ça coûte de 15 à 25 millions\$ de plus par année à Montréal pour aller enfouir ses déchets ailleurs alors que Montréal aurait pu continuer d'enfouir ses déchets ici. Donc, par rapport à une somme aussi élevée, il y a eu un

« prohibitive » de la Ville de Montréal pour ce type de déchets tend à convaincre les entreprises et municipalités d'enfouir leurs déchets ailleurs.

¹⁹ Le premier anniversaire de l'événement fut d'ailleurs souligné par le PARI en mai 2001.

choix et c'est le local qui a gagné c'est évident.
(fonctionnaire, entretien #17)

Même son de cloche chez les élus, mais dont on imagine là qu'il y a intérêt à démontrer qu'ils sont à l'écoute des citoyens...

Intervieweur Est-ce que vous pensez que c'est une influence, parce que c'est une décision financière qui n'est pas très « bonne », parce que ça coûte plus cher, mais est-ce que vous diriez que c'est une influence, un résultat de l'influence des citoyens qui ont dit : « non, assez, c'est assez » ?

Intervenant Oui, absolument. Écoutez, il fallait redonner une qualité de vie meilleure aux gens de St-Michel. C'est sûr que c'est une décision politique qu'on a pris, nous, de dire qu'on arrête les déchets à Miron, donner une chance aux gens de St-Michel parce qu'ils en ont souffert pas mal. (Élu, entretien #10)

Il semblerait donc qu'en fin de compte, la fin de l'enfouissement de matières putrescibles à Miron ait bel et bien quelque chose à voir, du moins en partie, avec l'action des organismes communautaires et des citoyens de St-Michel. Après tout, l'enfouissement des déchets putrescibles a cessé à Miron malgré le fait que cette décision coûte plusieurs millions\$ par année à la Ville de Montréal et qu'il aurait été probablement possible techniquement d'y continuer l'enfouissement de tous les déchets. Notons au passage un dossier où les Michelois auront moins d'influence est celui de l'implantation au milieu des années 1990 de la centrale électrique Gazmont. L'opposition au projet ici se situait par contre moins face à l'idée en tant que telle de valoriser les biogaz, mais bien au peu de retombées du projet pour la ville et le quartier et dans la répartition des risques entre l'exploitant de la centrale et la Ville de Montréal. Le projet original se concrétisera donc malgré les réticences de plusieurs.

Pourtant, si nous considérons l'influence, dans la foulée de Latour (1986 : 264) qui pense le pouvoir comme étant une conséquence plus qu'une cause de l'action, nous ne devrions peut-être pas considérer un « échec » comme un élément empêchant un quartier de se constituer en véritable espace politique, ni même une « victoire » comme un signe confirmant le caractère politique de cet espace. La constitution de l'espace politique se situerait, pensons-nous, beaucoup plus dans le processus politique (le débat, la *quête*

d'influence) en vue d'influencer que dans le résultat (avoir eu oui ou non de l'influence, avoir réussi à inscrire un enjeu à l'agenda politique municipal, etc.). Toutefois, comme mentionné, l'approche par l'influence ou le pouvoir permet de mettre en lumière plusieurs éléments importants, dont notamment les ressources ainsi que les stratégies de légitimisation utilisées pour atteindre le but.

6.3 Quelles composantes ont joué ?

Dans cette quête d'influence qui a finalement donné certains résultats positifs pour ceux qui voulaient fermer le site, quelles composantes ont joué ? Comment les ressources et sources de légitimité utilisées ont-elle été des facteurs significatifs ? Dans cette section du chapitre, nous reprendrons les composantes de l'espace infra-municipal politique que nous avons présentées au chapitre trois, mais cette fois répertoriées selon qu'elles se sont avérées, selon notre compréhension *indispensables* ou simplement *d'appoint*.

6.4 Les composantes indispensables

Les composantes indispensables dans la formation de l'espace infra-municipal politique sont celles qui sont apparues dans le dossier Miron et en regard du quartier St-Michel, mais aussi en comparaison avec ce que nous connaissons de la mobilisation du quartier Ahuntsic et des relations entre celui-ci et St-Michel, comme étant essentielles dans l'affirmation politique du quartier St-Michel.

6.4.1 Ressources de la société civile et expertise

Le leadership individuel au sein du quartier St-Michel est probablement l'élément, avec la territorialisation de l'enjeu, qui semble avoir le plus joué dans la construction politique de St-Michel. Nous avons pu relever plusieurs leaders locaux qui pouvaient compter plus souvent qu'autrement sur une crédibilité et un fort capital politique et ce, autant auprès des élus que des citoyens et organismes du quartier. En ce sens, nous rejoignons Derrick Purdue (2001) qui concluait sur l'importance du leadership au sein du quartier :

Community leaders act as key points of contact between governmental regeneration initiatives and local residents in neighbourhoods. The effective development of this role, whether conceived of as social entrepreneur or not, requires the accumulation of two types of social capital – internal communal and external collaborative social capital. Each

of these requires gaining mutual trust or goodwill in relation to first, a wide range of community groups/networks and, secondly, regeneration partners drawn from the private and (crucially) the public sectors. (Purdue, 2001: 2221)

Ces leaders ont en fait véritablement démontré une habilité à organiser et catalyser l'action du quartier (Chaskin et Abunimah, 1999 : 74). Nous avons été frappé également par l'impact de leur présence à long terme dans le quartier et sur la possibilité par le fait même d'assurer un suivi, une *mémoire* et une certaine permanence de l'action à travers le temps. Ce dernier point est d'autant plus important dans un dossier qui s'est étalé sur environ 30 ans.

Parallèlement à l'action de leaders individuels, la présence d'organismes communautaires s'est aussi avérée importante, notamment comme étant le véhicule d'expression pour les leaders locaux et la population en général comme le notèrent Logan et Rabrenovic (1990), mais aussi comme structure pour y canaliser les ressources financières et humaines par exemple (programmes d'employabilité, subventions, possibilité de pouvoir compter sur des étudiants effectuant un stage en urbanisme, etc.). Ceci dit, ce n'est pas tant le nombre d'organismes dans le quartier qui semble avoir compté. Après tout, St-Michel et Ahuntsic comptaient tous deux un certain nombre d'organismes. C'est plutôt la pertinence de ces organismes face à l'enjeu qui compte. Ainsi, dans un dossier comme Miron, au caractère environnemental incontestable et dont le réaménagement semble incontournable pour ce quartier au territoire morcelé, un organisme comme le PARI (Programme d'Aménagement Résidentiel et Industriel) est apparu essentiel ; son « expertise », une façon de légitimer son intervention. Le PARI a quelque peu joué cette carte de l'expertise, agissant notamment en tant que référence dans le quartier pour les questions touchant le vaste domaine de l'environnement, mais le PARI avait surtout, comme l'a mentionné un commissaire d'une des consultations publiques, « l'expertise de vivre quotidiennement à côté du site » (Expert, entretien #8), c'est-à-dire de connaître les implications concrètes de l'enfouissement des déchets sur la population environnante. À ce titre, un intervenant du quartier avait bien saisi l'importance de pouvoir compter sur un tel organisme :

En fait, si le PARI n'avait pas existé, [...] probablement que VSMS aurait été à l'origine peut-être de la création d'un nouvel organisme qui se serait occupé de Miron et peut-être d'autres questions aussi qui concernent

l'aménagement et l'environnement, mais comme ça existait déjà et que ça fonctionnait... Le PARI avait ses entrées auprès des politiciens, auprès de l'administration municipale, à certains égards auprès du Ministère de l'environnement. (Intervenant local, entretien #7)

D'ailleurs, bien que nous ayons relevé dans Ahuntsic la présence de petits comités *ad hoc* sur des dossiers d'aménagement, aucun organisme du type PARI ne semble s'être impliqué dans le dossier (du moins n'ont pas laissé de traces lors des consultations publiques), privant ainsi le quartier Ahuntsic d'un acteur qui, pour le quartier St-Michel, s'est avéré déterminant.

L'importance de la présence de leaders individuels et d'organismes peut difficilement être séparée de leur capacité de communiquer entre eux et d'agir en concertation. Ainsi donc, le réseautage s'inscrit en droite ligne avec la présence des organismes et des leaders, ces derniers agissant plus souvent qu'autrement à titre de lien entre les différents organismes et organisent ainsi le réseautage. Dans le cas de St-Michel/Miron, cette question du réseautage fut essentielle, notamment lors de la formation du Comité restreint et de l'alliance entre le PARI et VSMS, à la fin de 1992, pour mettre à profit le réseau de VSMS et sa capacité à faire diffuser l'information vers les différents organismes du quartier membres de cette table de concertation. Cette observation rejoint celle de Hunter et Staggenborg (1988 : 248) sur l'importance des réseaux : « These local networks are critical in mobilizing resources to support locally organized collective action ».

Sur la formation d'un *espace* politique, le réseau prend, au regard des relations entre St-Michel et Ahuntsic, une importance au départ insoupçonnée. Ainsi, l'absence de participation visible d'un organisme environnemental en provenance d'Ahuntsic aurait pu être compensée par une mise en réseau de certains organismes et leaders du quartier Ahuntsic avec le PARI. Nous avons pourtant vu que les tentatives d'alliance avaient échoué. Cet échec de réseautage « externe » avec Ahuntsic, mis en relation avec le succès du réseautage interne dans une sorte de structure de quartier à deux têtes (PARI-VSMS), a contribué à poser des frontières à l'action contre Miron, celle-ci devenant de plus en plus *micheloise* (du moins, pour les intervenants de St-Michel), contribuant ainsi à l'auto-construction d'un espace qui devient de plus en plus politique. On voit bien, comme l'ont

suggéré Cohen et Rogers (1992), que les réseaux de la société civile peuvent se créer selon les circonstances politiques et institutionnelles et en fonction de modifications dans la balance du pouvoir.

En définitive, on voit bien que Cohen (1979), en accordant une importance primordiale aux ressources de la société civile dans sa présentation des cinq niveaux de l'évolution politique du quartier, avait bien saisi toute l'importance de celle-ci dans la formation politique de l'espace infra-municipal. Par contre, d'autres éléments apparaissent essentiels, d'autant plus que ces organismes ont toujours un rapport avec l'État et que la dissociation entre ce dernier et la société civile n'est pas toujours aussi claire.

6.4.2 Représentativité et territorialisation de l'enjeu

Le réseautage, c'est aussi une question de représentativité. En effet, nous avons vu à travers les chapitres précédents que non seulement le réseau de VSMS permettait une diffusion de l'information dans le dossier, mais qu'il permettait de donner comme image aux décideurs politiques que derrière le PARI, il y avait tout un quartier via VSMS. C'est d'ailleurs VSMS que la Ville de Montréal avait nommé officiellement comme interlocuteur privilégié pour la question Miron et non pas le PARI. Dans le dossier Miron, la représentativité dans la construction politique du quartier se doit d'être mise en relation avec tout le discours sur la territorialisation de l'enjeu pour mieux en saisir toute l'importance.

Nous avons vu précédemment comment l'absence de liens solides avec le quartier Ahuntsic avait contribué à délimiter les frontières, pour les Michelois, de l'action contre l'enfouissement des déchets. Ce constat s'est inscrit dans un contexte d'un discours menant à une territorialisation de l'enjeu dont l'absence de réseautage externe est certainement à la fois une conséquence et une cause. Il y a eu tout de même quelques collaborations ponctuelles avec des organismes extérieurs au quartier (Greenpeace et Action RE-Buts par exemple), mais qui ne faisaient pas disparaître une méfiance généralisée des intervenants de St-Michel envers les organismes extérieurs qui ne voulaient pas toujours fermer Miron...

Ce discours de territorialisation de la question Miron, principalement des nuisances, au quartier St-Michel s'est avéré être primordial dans la construction de l'action politique des intervenants michelois. Il s'agissait non seulement d'un sentiment d'isolement, voire d'être des victimes, renforçant dès lors le besoin de se serrer les coudes dans la communauté ainsi isolée, *persécutée*, mais aussi d'une stratégie politique avouée (du moins, par certains intervenants) dans le but conscient de pouvoir ainsi mobiliser le plus de Michelois possible. Ce discours donnait du coup une plus grande représentativité à des organismes comme le PARI ou VSMS qui maintenant en plus d'être « représentatifs »²⁰ du quartier St-Michel étant donné leur territoire d'intervention et leur structure, étaient maintenant « représentatifs » de ceux affectés par les nuisances ou dit autrement maintenant, les Michelois. L'arrimage entre les deux territoires - le territoire administratif qu'est avant tout le quartier St-Michel et à l'intérieur duquel les deux organismes, et d'autres comme le CLSC, œuvraient - et le territoire de l'enjeu des nuisances associées à Miron s'est ainsi effectué.

À ce titre, la consultation issue de la société civile PARI/VSMS-1993 est encore plus révélatrice de la construction politique du quartier St-Michel autour de l'enjeu Miron. Conçue par et pour les Michelois dans le but de permettre à la population du quartier d'exprimer leur mécontentement face à la décision de la Ville de Montréal de ne pas fermer le site en 1994 comme prévu, elle démontre la volonté du quartier St-Michel de s'affirmer comme une communauté politique et s'affiche ainsi encore davantage comme « [...] un puissant territoire de mobilisation » (Germain, Morin et Sénécal, 2000 : 9). D'ailleurs, quelle était la véritable pertinence d'organiser cet espace de « débat » au sein d'un quartier dans la mesure où la fermeture de Miron y faisait l'unanimité ou du moins les conclusions d'une telle consultation étaient très prévisibles, sinon que pour prouver et réaffirmer cette unanimité face à l'administration montréalaise ?

²⁰ Encore que cette représentativité pourrait être contestée, mais elle ne le fut pas ouvertement.

Notons enfin que la Ville de Montréal a graduellement contribué à en faire un enjeu de (d'un) quartier, notamment en désignant VSMS comme interlocuteur privilégié au nom des citoyens dans le dossier, mais tout en maintenant les séances d'information aux quartiers avoisinants et identifiant l'enjeu comme étant aussi montréalais.

Il apparaît donc y avoir un fort potentiel pour ces deux composantes dans la formation ou le maintien d'un espace politique : il y a délimitation territoriale (involontaire ou consciente) d'une communauté (ici autour des frontières administratives du quartier, mais, important, le tout aurait pu prendre une autre forme), autour d'un enjeu dépassant pourtant les frontières de celle-ci, le tout dans un contexte de recherche essentielle de représentativité. Le discours de ces organismes a non seulement contribué « [...] à l'émergence ou à la consolidation d'une identité territoriale » (Morin et Rochefort, 1998 : 110), mais à une identité territoriale *politique*.

6.5 Les variables exogènes comme composantes d'appoint

Les composantes d'appoint, ce sont celles qui sont apparues d'une certaine importance, mais dont le facteur explicatif dans la composition d'un espace infra-politique apparaît moindre en comparaison des composantes « indispensables ». Il s'agit en fait de ce que nous avons regroupé sous l'expression de ressources institutionnelles et exogènes : structures et institutions, les consultations publiques ainsi que le discours des partis politique face à la décentralisation.

6.5.1 Ressources institutionnelles

Comment les structures, institutions, consultations publiques et discours politiques ont-ils joué dans la construction politique du quartier St-Michel ? Notons d'abord qu'étant donné l'enjeu de la gestion des déchets et des sommes impliquées, c'est un dossier qui fut pris en main directement par le maire lui-même - surtout Jean Doré et Pierre Bourque -, laissant aux élus locaux du côté du parti au pouvoir la plupart du temps peu de marge de manœuvre lors des CCA et des Conseils de quartier qui, de plus, étaient dénués de pouvoirs décisionnels. Ces institutions ont donc plus servi de courroie de transmission, par élus locaux interposés, entre l'administration centrale et les Michelois. Pour ce qui est

des négociations, elles ont plus souvent qu'autrement eu lieu entre les représentants du PARI/VSMS/CLSC et le maire directement ou le responsable du dossier au Comité exécutif de la Ville. Ce constat est certainement à mettre en relation avec ce que Berry, Portney et Thomson (1993) ont rapporté quant à la capacité de telles structures de participation à donner du pouvoir aux quartiers : « This first analysis of the interviews suggests that the citizen participation structures of the five cities have not done much to empower the neighborhoods in the agenda-building process » (Berry, Portney et Thomson, 1993 : 107).

Les consultations publiques, nombreuses dans ce cas, ont-elles joué un rôle plus important dans la construction de l'espace politique infra-municipal ? Dans la mesure où elles permettent à la société civile de s'exprimer (Bouchard et Hamel, 1997) et d'avoir une certaine couverture médiatique, elles se sont avérées très certainement un espace privilégié de l'expression politique micheloise. Pourtant, il apparaît difficile d'en conclure que les consultations publiques ont, dans ce cas, *directement contribué* à la formation d'un espace politique michelois. Ainsi, si chaque audience publique est devenue autant d'occasions pour les organismes du quartier St-Michel de montrer que les Michelois sont les véritables perdants dans l'exploitation du site d'enfouissement et qu'ils font bloc pour réclamer sa fermeture, on voit bien que la construction politique du quartier St-Michel relève avant tout d'une construction discursive basée sur des perceptions, fondées ou non, et des stratégies politiques et que les consultations publiques n'en constituent essentiellement que le lieu d'expression. Elles ont donc joué un rôle très important, notamment pour la démocratisation du débat (information, expression, médiatisation), mais sous l'angle strict de la construction de l'espace politique, leur rôle est apparu plus indirect.

6.6 Le quartier St-Michel, un espace politique démocratique ?

En fait, tout revient donc à se demander si le quartier St-Michel s'est avéré être un espace infra-municipal politique et de surcroît démocratique. En tablant sur un certain nombre de ressources institutionnelles et de la société civile ainsi qu'en jouant la carte de la légitimité sous plusieurs aspects, le quartier St-Michel semble s'être constitué, à travers le

dossier de la Carrière Miron, comme un véritable espace politique. Il a donc réuni les composantes essentielles et utilisé les ressources institutionnelles existantes démontrant par le fait même qu'il possédait une capacité politique dans un dossier engageant pourtant un espace plus vaste.

Ainsi, ces ressources de la société civile auraient joué un rôle primordial dans la construction de l'espace politique à St-Michel en contribuant, par exemple, à mobiliser les citoyens, en canalisant leur mécontentement et en se présentant en tant que porte-parole officiel du quartier. D'autre part, les éléments de légitimité, comme la représentativité, l'expertise et la territorialisation de l'enjeu, sont devenus les outils nécessaires de la société civile dans son affirmation politique, la seule présence des ressources de la société civile ne donnant pas en soi un accès *potentiel* au pouvoir, à l'influence. Quant aux ressources institutionnelles, elles semblent avoir joué un certain rôle (surtout pour faciliter l'« exposition » des positions des groupes communautaires et des citoyens), mais n'expliquent pas tout et ne sont pas, pour reprendre les propos de Berry, Portney et Thomson (1993 : 71) des preuves, par elles-même, d'une démocratie forte. En effet, le quartier Ahuntsic, avec pourtant les mêmes ressources institutionnelles ne semble pas s'être constitué comme espace politique dans ce cas. La société civile ahuntsicoise, principalement les organismes communautaires spécialisés, n'a pas semblé être au rendez-vous.

D'ailleurs, en observant la mise à l'écart du quartier Ahuntsic du territoire associé aux nuisances de Miron par certains organismes michelois, nous pourrions nous poser la question du caractère démocratique de la politisation du quartier St-Michel. Devrions nous conclure, comme le font Chaskin et Abunimah (1999) que seul le pouvoir central est en mesure de prendre en compte les intérêts de tous les quartiers et ainsi assurer l'équilibre entre ceux-ci ? Nous avons pourtant vu que la Ville de Montréal, par l'identification d'un interlocuteur communautaire de St-Michel pour le dossier, contribuait elle-même à circonscrire le territoire de l'enjeu, même si par d'autres moyens, elle ouvrait le débat aux quartiers avoisinants. Malgré tout, le simple fait que la société civile de St-Michel se soit mobilisée et qu'elle ait elle-même organisé des espaces de

débats (PARI-1989, PARI/VSMS-1993, etc.), est en soi un apport à la démocratie, bien que de façon générale, nous manquions d'éléments pour véritablement qualifier de démocratique, ou de non démocratique, l'espace politique michelois. Pourtant, nous pourrions considérer, dans la suite de Callon, Lascoumes et Barthe (2001), qui évoquent le besoin de réunir pour fin de débat, au sein de ce qu'ils appellent les forums hybrides, experts et profanes préoccupés par un même dossier, « [...] que les controverses constituent un enrichissement de la démocratie » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001 : 49).

6.7 La présence d'un enjeu comme composante supplémentaire ?

Si le quartier St-Michel semble s'être constitué en tant qu'espace politique à travers Miron, d'autres questions surgissent. St-Michel, constituait-il, avant la saga Miron, un espace politique ? L'espace politique qui s'est construit à St-Michel à travers Miron disparaîtra-t-il au fur et à mesure que le caractère politique des enjeux associés à l'ancienne Carrière Miron s'estompera ? Le dossier Miron, véritable catalyseur des énergies du quartier pendant de nombreuses années, perd en effet peu à peu de son importance politique maintenant que l'enfouissement tire à sa fin, que les nuisances semblent bien contrôlées et que son réaménagement en parc est bien accepté par tous les intervenants. L'espace politique infra-municipal n'existerait-il donc qu'à travers l'enjeu et le débat autour de ce dernier ? Si Morin et Rochefort (1998) avaient proposé, avec justesse, que le quartier constitue un espace politique parce qu'on s'y mobilise autour d'enjeux *locaux*, nous croyons également, suite à l'observation du cas de St-Michel/Miron, que la présence d'enjeux, qu'ils soient locaux (entendre de quartier) ou non, semble constituer une composante à part entière de l'espace politique infra-municipal.

Dans la mesure où les enjeux changent, perdent ou prennent de l'importance selon l'époque, et que ceux-ci apparaissent centraux dans tout le processus qui mène à l'affirmation politique du quartier, nous pourrions envisager que l'espace politique infra-municipal ne serait pas *permanent* et qu'il se formerait, et se maintiendrait, au gré de la présence d'enjeux, mais aussi de leaders (pas toujours disponibles ou remplacés) et

d'organismes (qui vont et viennent souvent selon les subventions... et les enjeux!). C'est que le quartier n'aurait peut-être pas, contrairement à une municipalité de grande taille, une certaine *masse critique* d'enjeux suscitant la controverse, de leaders potentiels et d'organismes assez solides pour se former de façon permanente en tant qu'espace politique. À ce titre, nous rejoignons Crenson (1983) qui affirmait que tous les quartiers n'ont pas atteint le même degré de politisation ou du moins, pourrions-nous ajouter maintenant, tous ne le sont pas nécessairement sur une base permanente.

Conclusion

Le contexte des fusions municipales à Montréal (abolition des municipalités de banlieue, création de nouveaux arrondissements - dont le territoire correspond essentiellement aux anciennes limites des municipalités de banlieue et anciens arrondissement de la Ville de Montréal - avec des pouvoirs décisionnels) nous a incité à nous arrêter sur l'importance générale et particulièrement sur le caractère politique des territoires infra-municipaux, piliers centraux pour plusieurs de la réussite de cette fusion et remparts pour d'autres contre les effets pervers appréhendés de cette même fusion.

Ces arrondissements de la nouvelle Ville de Montréal, qui s'avèrent être des espaces infra-municipaux d'un genre complètement inédit au Québec, vont-ils se constituer *ipso-facto* en espaces politiques alors que les anciens arrondissements et quartiers de Montréal n'étaient à première vue que des espaces administratifs pour la desserte de services et que la vie politique dans certaines municipalités de banlieue de l'île de Montréal ne semblait pas toujours très active ? Vont-ils au contraire rester essentiellement de nature administrative, les décisions se prenant au central ? Les dossiers qui allaient être traités dans ces arrondissements seraient-ils à portée strictement locale ou bien fallait-il s'attendre à voir s'y débattre d'enjeux municipaux, voire métropolitains ? Ce questionnement en appelait un autre : un espace politique infra-municipal est-il concevable et souhaitable ? C'est donc d'abord dans ce contexte montréalais où le rôle administratif et surtout politique de ces espaces apparaît à première vue considérablement accru que cette recherche se situe. Il était pourtant trop tôt pour faire le bilan des arrondissements actuels, aussi fallait-il revenir sur les expériences montréalaises antérieures.

Si à Montréal l'attribution officielle d'un rôle politique au quartier ou à l'arrondissement est chose assez récente - pensons au RCM de la deuxième moitié des années 1980 et à la création des CCA - il existe sur le quartier en général et sur celui-ci en tant qu'espace

politique une littérature à la fois fort abondante et divisée sur son existence, son caractère démocratique et par le fait même sur l'opportunité de considérer le quartier comme pouvant constituer un véritable espace politique et contribuant à la démocratie municipale.

Cette même littérature est apparue surtout très fragmentaire sur la question des éléments entrant dans la composition d'un tel espace politique, nous amenant dès lors à non plus nécessairement aborder la question sous l'angle de la *pertinence* de l'espace politique infra-municipal, mais bien en *explorant* les conditions et composantes de sa *construction* et de son maintien. En d'autres termes, ce qui ressortait principalement de la littérature en études urbaines et en science politique sur le quartier (*neighborhood*) était qu'un effort de compréhension plus intégré des composantes entrant dans la construction de l'espace politique infra-municipal semblait rester à faire et par lequel une meilleure connaissance du phénomène de la « politisation des quartiers » ou la « quartiérisation de la politique », pour reprendre deux expressions de Medam (1975 : 189-190), pouvait être rendue possible. Cette littérature nous a tout de même permis de dégager que le caractère politique de l'espace infra-municipal semblait se définir en fait en terme de *capacité politique*. Cette *capacité politique* regroupe - et se définit à travers - les composantes de l'espace politique, elles-mêmes rassemblées sous les *ressources politiques* institutionnelles (exogènes) par rapport au quartier et de la société civile (endogènes) ainsi que la *légitimité politique* des acteurs locaux. C'est à partir de ce constat que nous nous étions fixé pour objectif général d'explorer les éléments de la formation politique d'un espace infra-municipal de l'ancienne Ville de Montréal.

Nous devons dès lors faire un choix : dans l'ancien Montréal, allions-nous explorer la capacité politique de l'arrondissement ou du quartier ? Un regard sur la littérature portant notamment sur l'action communautaire semblait nettement révéler que le quartier s'avérait être un espace d'action collective, du moins plus qu'au niveau de l'arrondissement, découpage administratif plus récent. Lieu où notamment l'État y établit des programmes, beaucoup d'organismes se réfèrent au quartier plutôt qu'à l'arrondissement. Si nous avons retenu le quartier comme territoire d'exploration, ce n'est

pas tant le quartier que nous avons choisi en premier que le dossier sur lequel nous allions nous pencher. Celui-ci se devait d'être fortement politisé et impliquer autant que possible plusieurs territoires et niveaux d'organisation territoriale pour être ainsi mieux en mesure, pensions-nous, de faire ressortir les dimensions de la construction politique du quartier. Pour explorer la construction de l'espace politique infra-municipal, nous avons préféré en effet ne prendre qu'un seul cas, ce qui nous permettait de mieux faire ressortir la mise en place d'un espace politique de quartier.

C'est donc en fouillant dans l'histoire récente du quartier Ahuntsic, quartier que nous avons d'abord ciblé pour trouver un enjeu, que le dossier du site d'enfouissement de la Carrière Miron (aujourd'hui connu sous l'appellation du Complexe Environnemental St-Michel (CESM)) est ressorti dans le journal local. Dossier fortement politisé, la fin de l'enfouissement a fait l'objet de nombreuses promesses électorales et par sa nature environnementale impliquant plusieurs territoires et niveaux d'organisation, ce dossier est apparu tout désigné pour notre exploration de la construction de l'espace politique infra-municipal, d'autant plus qu'il s'est étiré sur près de 30 ans. C'est donc plutôt le quartier St-Michel que nous avons retenu, la Carrière Miron étant située à l'intérieur des limites de ce quartier.

Nous avons donc entrepris de cerner la capacité politique à St-Michel au travers du dossier Miron de deux façons. D'abord, il semblait qu'un recours à une recherche documentaire était nécessaire, notamment pour mieux établir la chronologie des faits, mais également pour mieux comprendre les enjeux politiques et environnementaux inhérents à un tel dossier. Le corpus de notre recherche documentaire fut essentiellement composé des documents déposés lors des multiples consultations publiques qui ont touché de près ou de loin Miron : Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE) - à deux occasions, Bureau de consultation de Montréal (BCM) - aussi à deux reprises, plus le Groupe de travail de la Communauté Urbaine de Montréal (CUM) sur la gestion intégrée des déchets et deux événements issus de la société civile.

Pourtant, la recherche documentaire seule n'était pas en mesure de nous fournir des explications sur certains aspects plus politiques du dossier : la stratégie des acteurs, leur vision du dossier, la dynamique entre les différents acteurs communautaires impliqués dans le dossier, etc. Nous avons donc mené une série d'entretiens, près d'une vingtaine, auprès d'acteurs communautaires, d'élus et de fonctionnaires ou spécialistes qui ont été à un moment ou à un autre durant la période couverte par l'étude (1968 - début de l'enfouissement à Miron, 2000 - fin de l'enfouissement des déchets putrescibles), impliqués dans le dossier. Si beaucoup de ces intervenants sont rattachés au quartier St-Michel, d'autres viennent des quartiers voisins ou ont œuvré sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

D'un point de vue général et en fonction de notre démarche exploratoire, le principal résultat obtenu par cette démarche fut certainement la mise au jour d'un portrait plus global des éléments entrant dans la composition d'un espace politique infra-municipal grâce à l'analyse de sa capacité politique dans le cadre de son processus de formation et de maintien.

Nous avons d'abord pu constater à travers un premier regard sur le terrain que nous pouvions ajouter aux composantes glanées dans la littérature, tels les différentes composantes de la société civile (leadership, structure communautaire, réseautage), d'autres composantes qui nous apparaissaient jouer dans l'affirmation politique du quartier. Ce portrait est donc composé de ressources politiques institutionnelles et de la société civile ainsi que de légitimité politique. Les ressources institutionnelles, ce sont celles qui émanent des différents paliers gouvernementaux et qui, dans le dossier Miron, pouvaient sembler avoir eu un certain impact dans la construction politique du quartier St-Michel. Pensons ici aux nombreuses consultations publiques mentionnées ci-haut comme lieu d'expression des positions des intervenants du quartier. C'est aussi les structures et institutions, comme les conseils de quartier ou les Comités Conseil d'Arrondissement (CCA) et parallèlement, le discours et les politiques de décentralisation des différentes administrations municipales. La venue du Rassemblement des Citoyens et Citoyennes de Montréal (RCM) par exemple, avec sa volonté d'accorder des fonctions

politiques au quartier, semblait certainement jouer en faveur de la construction politique du quartier St-Michel.

Au niveau des ressources de la société civile, ce sont essentiellement celles identifiées par Cohen (1979), à savoir les organismes communautaires, les leaders et leur capacité de réseauter. Du côté des organismes, le quartier St-Michel a pu compter sur deux principaux organismes, le Programme d'Aménagement Résidentiel et Industriel (PARI) et Vivre St-Michel en Santé (VSMS) dont les dirigeants furent les principaux leaders d'opinion dans le quartier pour ce qui est du dossier Miron. Ces deux organismes, dont l'un axe sa démarche sur la confrontation politique et l'autre sur la concertation avec la Ville, ont réussi à former un tandem et s'assurer ainsi l'appui et la collaboration des organismes membres du réseau de VSMS, une table de concertation intersectorielle.

La légitimité politique, c'est d'abord celle de la représentativité et de l'expertise. En fait, avec l'alliance entre le PARI et VSMS, c'est toute la représentativité de la table de concertation VSMS (représentativité d'ailleurs reconnue par la Ville) et l'expertise du PARI, un organisme environnementaliste qui s'est forgé au fil des années une certaine expertise dans la question de la gestion des déchets, qui donnent au quartier St-Michel, que les deux organismes s'autoproclament représenter, une certaine légitimité pour intervenir dans le débat. Ce qui ressort également, c'est tout le discours de territorialisation de l'enjeu des nuisances reliées à l'exploitation du site d'enfouissement. Les principaux acteurs du quartier St-Michel ont en effet associé fortement les nuisances au quartier St-Michel même si des faits et témoignages nous indiquent notamment que les odeurs se rendaient régulièrement du côté du quartier Ahuntsic. En procédant consciemment de la sorte, donc en associant le plus possible les nuisances de Miron au quartier St-Michel, les acteurs de St-Michel désiraient mobiliser le plus de Michelois possibles.

En ce sens, ce portrait, formé d'une revue de la littérature et d'un premier regard sur le cas étudié, se voulait une synthèse des composantes pouvant entrer dans la construction

d'un espace politique infra-municipal. Ce débroussaillage, pour reprendre une expression utilisée précédemment, s'avère être un certain avancement des connaissances.

Plus spécifiquement, il a été possible à travers le cas Miron d'identifier le rôle prépondérant de certains de ces éléments de la capacité politique dans la construction politique de St-Michel. Il est apparu en effet que les éléments de la société civile et les questions de légitimité se sont avérés plus essentielles et les ressources institutionnelles plus « accessoires » dans la construction d'un espace politique infra-municipal. Pourtant, malgré l'importance des éléments de la société civile (endogènes) par rapport aux variables institutionnelles (exogènes), la séparation entre éléments endogènes et exogènes apparaît floue ou du moins, la conception que nous pouvions avoir au départ de ces deux éléments semble à revoir à la lumière de nombreux exemples de cohabitation de l'endogène et de l'exogène à l'intérieur d'une même structure. Le plus bel exemple est ici VSMS, une table de concertation mise en place par la Ville de Montréal, mais dont les priorités sont fixées par les organismes et intervenants issus de la société civile. De plus, toute la question du financement institutionnel des organismes communautaires (le PARI et le programme Eco-quartier par exemple, mais aussi VSMS en partie financé par la Ville de Montréal) rend la ligne de séparation bien ténue. En fin de compte, à l'heure où les organismes communautaires semblent de plus en plus dépendants des subventions de l'État, une distinction endogène/exogène stricte reflète-elle encore la réalité ? Où s'arrête l'endogène et où commence l'exogène ? Ici encore, un approfondissement semble nécessaire, mais il semble déjà possible de remettre en question une certaine conception de la société civile distincte de l'État.

Finalement, l'exploration du quartier St-Michel nous a permis de faire ressortir ce qui pourrait bien être une autre composante de l'espace infra-municipal politique : la présence d'enjeux suscitant la controverse. Il semblerait que c'est à travers le débat et la controverse amenés par la présence d'un enjeu sur le territoire que l'on retracera l'espace politique infra-municipal. C'est en effet autour de lui que les éléments de la société civile, parfois latents, vont se manifester, s'organiser, engager le débat et ainsi, contribuer à l'élaboration d'une conscience politique au niveau d'un espace infra-municipal, le former

en tant qu'entité politique et contribuer à sa démocratisation. C'est également à travers lui que les divers éléments de légitimité politique (représentativité, territorialisation de l'enjeu et expertise) s'articulent, au gré de la nature de l'enjeu (économique, environnemental, etc.). On pourrait peut-être nous reprocher d'avoir pris pour point de départ un enjeu pour faire ressortir les différents éléments entrant dans la construction d'un espace politique infra-municipal pour aboutir à noter l'importance... de l'enjeu ! Pourtant, l'enjeu Miron au départ ne constituait qu'un prétexte pour observer la dynamique politique d'un quartier et ce n'est qu'à travers l'examen de l'évolution des ressources du quartier et l'analyse de l'utilisation des éléments de légitimité que la présence d'un enjeu est véritablement apparue comme une composante de l'espace politique infra-municipal. Ainsi, quand Crenson (1983) disait que les quartiers fortement composés de résidences unifamiliales n'étaient pas politiques parce que le besoin d'y établir un tel espace politique ne s'y faisait pas sentir, on sent bien que l'absence d'enjeux semble contribuer dans ce cas à la non création d'un espace politique au niveau de l'espace infra-municipal. Difficile donc de ne pas se rapporter à la présence d'un enjeu pour découvrir la construction politique d'un quartier.

En construisant notre argumentation sur l'espace politique infra-municipal autour d'un seul quartier et d'un seul dossier, nous courrions également le risque de ne pouvoir « décoller » du cas pour en tirer des généralités et être ainsi en mesure de véritablement déterminer quelles sont les composantes de l'espace politique infra-municipal et, de plus, conclure sur le caractère politique ou non du quartier St-Michel. Toutefois, le fait d'avoir abordé, lors des questions de légitimité et notamment pour les questions de territorialisation de l'enjeu, le quartier Ahuntsic, nous offrait un certain champ de comparaison. Deux quartiers faces au même dossier, avec les mêmes ressources institutionnelles, ont pourtant été, d'un point de vue politique, très différents. C'est St-Michel, un quartier moins aisé que Ahuntsic, qui s'est le plus impliqué et de loin. Ainsi donc, l'enjeu semble essentiel, mais n'explique pas tout, car l'enjeu des nuisances reliées à l'enfouissement était aussi présent pour Ahuntsic, dont les citoyens se présentaient en grand nombre aux assemblées d'information, sans toutefois engager le combat politique à proprement parler. C'est pourtant dans le cadre des débats autour de l'enjeu que les

ressources institutionnelles, comme les espaces de débat tels les Conseils de quartier ou d'arrondissement, prennent tout leur sens. Les consultations publiques ne sont-elles pas d'ailleurs instituées justement parce qu'il y a un dossier où une certaine controverse se doit d'être approfondie ? C'est en fait la présence d'un enjeu combiné avec sa territorialisation, son identification au territoire du quartier qui semble contribuer le plus à la construction politique de celui-ci. L'enjeu devient l'élément autour duquel il devient possible de se mobiliser, d'engager l'action politique.

Toute cette territorialisation de l'enjeu Miron au quartier St-Michel mise en relation avec la demande pressante des intervenants de ce même quartier de cesser l'enfouissement de déchets à Miron à tout prix est-il associable à du NIMBY *quartiérisé* ? S'agissait-il, comme le laissait entendre un fonctionnaire de la Ville de Montréal qui associait lors d'un entretien la fermeture à quelques « chialeux » d'une volonté pure et simple de se débarrasser d'un problème ou bien encore, à la lumière de ce qu'affirme Sénécal (2002), du seul moyen qui restaient à ces citoyens pour dénoncer une situation inéquitable ? Quoi qu'il en soit, *NIMBY ou pas NIMBY*, un espace politique Michelois, une certaine cohésion politique au sein d'un quartier composé de plusieurs micro-territoires isolés, semble véritablement s'être construit autour de la dynamique créée autour de la controverse du dossier Miron. Cet espace politique survivra-t-il à la fin de l'enfouissement ?

Appendice A

Canevas pour les entretiens avec les représentants des organismes communautaires, les élus et les fonctionnaires/experts

Canevas pour l'entretien avec les représentants des organismes communautaires

Questions générales sur l'interviewé :

- Quel est le poste que vous occupez et quelles sont vos principales fonctions ?
 - En ce moment et au moment de l'intervention.
- Vous occupez ce poste depuis longtemps ?
- Quel est votre cheminement au sein de cet organisme ?

Questions générales sur l'organisme :

- Depuis quand existe cet organisme ?
- Quel est la mission de cet organisme ?
- Comment sont établies les priorités ?
- Sur quel(s) territoire(s) intervient-il ?
- Quel est son mode d'organisation ?
- Les membres de la direction sont-ils élus ?
- Qui peut-être membre le cas échéant ?
 - D'autres regroupements, de simples citoyens, des gens de l'extérieur du quartier, etc.

Questions générales sur les relations de l'organisme avec la Ville

- Est-ce que vous avez à traiter régulièrement avec la Ville de Montréal dans le cadre de vos activités ?
 - Avec les fonctionnaires ?
 - Avec les élus ?
- Quand et comment ont lieu ces interactions ?
- Principalement, pour quel genre de dossier, quel genre de demandes ?
- Est-ce que les élus et fonctionnaires sont, de façon générale, disponibles ? vous semble attentifs à vos besoins ?

Questions sur l'implication de l'organisme dans le dossier de la Carrière Miron et sur la stratégie d'intervention de l'organisme

- Croyez-vous qu'il s'agit d'un dossier micro-local, local (quartier), municipal, régional ?
- Dans cette perspective, comment trouvez-vous votre légitimité dans ce débat ?
- Dans quelle mesure vous êtes-vous sentis interpellés par le dossier de la Carrière Miron ?
- Quels enjeux de la problématique dossier de la Carrière Miron concernent votre organisme ?
- À quel(s) moment(s) et de quelle(s) manière(s) êtes-vous intervenus ?
- Pour quelle(s) raison(s) être intervenus de cette façon ?
- Est-ce qu'il y a eu concertation avec d'autres organismes du quartier ? Quelles étaient les possibilités d'établir un front commun :
 - Au niveau du quartier, de l'arrondissement ?
 - Au niveau de la Ville de Montréal, de l'île ?
 - A un autre niveau (provincial, voire fédéral) ?
- Est-ce qu'une telle concertation était souhaitable pour défendre vos intérêts ?
- Dans quelle mesure pensez-vous que la création ou l'absence de création de front commun a eu une influence sur les décisions finales prises par la Ville ?
- Quelles étaient les relations entre les différents organismes du quartier dans ce dossier ? De manière générale ?
- Quelles ont été alors vos demandes, observations, remarques et inquiétudes que vous avez transmises à la Ville ?

Questions sur l'influence de l'organisme sur les décisions prises par la ville

- Croyez-vous que les séances d'informations mises en place par la ville (et les autres) étaient adéquates en termes de nombre et de qualité ? Pourquoi ?
- Dans quelle mesure croyez-vous que vos requêtes, recommandations ont été écoutées, suivies, acceptées par la Ville ? Pourquoi ?

- Quels sont, dans les faits et parmi les recommandations que vous avez faites celles qui ont été retenues et appliquées par la Ville ? Pourquoi celle-ci ? Faisaient-elles un plus large consensus ?
- Pensez-vous que les politiciens et/ou fonctionnaires ont été à l'écoute des besoins des Michelois ? De vos revendications ?
- Est-ce qu'il y avait une différence selon le parti politique qui était au pouvoir ? (Parti Civique, RCM ou Vision Montréal) ? Selon le maire en poste (Drapeau, Doré ou Bourque) ? Selon le conseiller ? Selon si ce dernier était dans l'opposition ou au parti au pouvoir ?
- Quels ont été, d'après vous, les intérêts qui ont prévalu dans le dossier de la Carrière Miron? Pour quelle(s) raison(s) selon vous ?

Canevas pour l'entretien avec les élus municipaux

Questions générales sur l'interviewé :

- Quelle est votre trajectoire ? Comment en êtes-vous venu à vous impliquer en politique municipale ?
- Quel district électoral avez-vous représenté ou représentez actuellement ?
- Pour quel parti politique ?

Questions sur leur rôle dans le dossier de la Carrière Miron :

- De quelle(s) façon(s) êtes-vous intervenu dans le dossier de la Carrière Miron ? À quel(s) moment(s) ?
- A quel titre avez-vous fait ces interventions ?
 - Simple conseiller, président ou membre d'une séance de consultation ?
 - Membre de l'opposition ou du parti au pouvoir ?
 - Étiez-vous membre du comité exécutif de la Ville de Montréal au moment des prises de décision d'aller de l'avant avec les différents projets qui touchent le dossier de la Carrière Miron ?

Questions sur les rapports avec les organismes dans le dossier de la Carrière Miron :

- Avez-vous des contacts réguliers avec les organismes du quartier ou de l'arrondissement ? Dans quelles situations ?
- Quels organismes sont intervenus auprès de vous ?
- Provenaient-ils seulement du quartier St-Michel ?
- Pour quels motifs ces organismes désiraient-ils vous rencontrer ?
- Comment ces rencontres se sont-elles déroulées ?
 - De manière informelle, ponctuelle, au fur et à mesure que les situations se présentaient.
 - Lors de rencontres plus formelles (conseil de quartier, tables de concertation, etc.)

- Les interventions de l'ensemble des organismes et citoyens vous ont-elles semblées coordonnées, concertées ou au contraire, individuelles ?
- En général, comment étaient les relations avec les organismes et les citoyens de St-Michel et de l'arrondissement ? Pour quelle(s) raison(s) ?
- Pour vous, ces organismes étaient-ils représentatifs de la population concernée par la problématique de la Carrière Miron? Pourquoi ?
- Croyez-vous que les différentes consultations publiques, séances d'informations et autres stratégies de communication mises en place par la Ville étaient adéquates, suffisantes ? Pourquoi ?

Questions sur le dossier de la Carrière Miron en général

- Croyez-vous que la Ville a rencontré les demandes des citoyens du quartier dans ce dossier en général ?
- Croyez-vous qu'il s'agit d'un dossier micro-local, local (quartier), municipal, régional ?
- Quelle est selon vous la légitimité des organismes dans cette perspective ?

Canevas pour l'entretien avec les fonctionnaires municipaux et experts

Questions générales sur l'interviewé :

- Quel poste occupiez-vous au sein de la Ville de Montréal aux différents moments forts du dossier de la Carrière Miron? Dans quel(s) dossier(s) avez-vous été impliqué ?
- Quel poste occupez-vous en ce moment ?

Questions générales sur les relations avec les organismes :

- Croyez-vous qu'il s'agit d'un dossier micro-local, local (quartier), municipal, régional ?
- Quelle est selon vous la légitimité des organismes dans cette perspective ?
- Avez-vous des contacts réguliers avec les organismes du quartier ou de l'arrondissement ?
 - Dans quelles situations ? Pour quels motifs ces organismes désirent-ils vous rencontrer ou voulez-vous les rencontrer ?
- Comment ces rencontres se déroulent-elles ?
 - De manière informelle, ponctuelle, au fur et à mesure que les situations se présentent.
 - Lors de rencontres plus formelles (conseil de quartier, tables de concertation, consultations publiques, etc.)

Questions relatives à l'implication dans le dossier de la Carrière Miron :

- Avez-vous eu des contacts avec des organismes du quartier St-Michel, Ahuntsic ou autre dans le cadre du dossier de la Carrière Miron ?
- Dans quelles circonstances ?
- Est-ce qu'il y avait un front commun ?
- Quelles étaient leurs demandes ?
- Dans vos relations avec les élus dans le cadre du dossier de la Carrière Miron, avez-vous remarqué une différence d'attitude selon que l'élu en question était du

RCM, de Vision Montréal, du Parti Civique ou autre ? Qu'il était au pouvoir, dans l'opposition ?

Bibliographie

ABERS, R. 1998. « From Clientelism to Cooperation : Local Government, Participatory Policy, and Civic Organizing in Porto Alegre, Brazil ». Politics & Society, vol. 26, no. 4 (décembre), p. 511-537.

ADAM, M. 1986. «Les carences démocratiques des institutions politiques de Montréal». In J. Léveillé et G. Bourassa (éd.). Le système politique de Montréal. Montréal : ACFAS, p. 159-173.

AKOUN, A. et P. Ansart (éd.). 1999. Dictionnaire de sociologie. Paris: Seuil, 587 pages.

ALINSKY, S. 1971. Rules for Radicals: a Practical Primer for Realistic Radicals. New York : Vintage Books, 196 pages.

ALMOND, G.-A. 1980. «The Intellectual History of Civic Culture Concept». In G.-A. Almond, et S. Verba (éd.). The Civic Culture Revisited. London: SAGE Publications, p. 1-36.

ANGERS, M. 1992. Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines. Montréal : CEC, 361 pages.

ANONYME. 1993. «L'évolution du «dossier noir» - Le CTED et son avenir». Le Nouveau Journal de St-Michel, 3 février, vol. 15, no. 5, p. 15.

ANONYME. 1979. «St-Michel dit Non – Formation de l'exécutif temporaire de l'A.D.D.M.». Nouvelles de St-Michel, 11 juillet, p.1.

ARNSTEIN, S.-R. 1969. «A Ladder of Citizen Participation». Journal of the A.I.P., vol. 35, no. 4, p. 216-224.

ASCHER, F. 1998. «La fin des quartiers ?». In N. Haumont (éd.). l'Urbain dans tous ses états – Faire, vivre et dire la ville. Paris : L'Harmattan, p. 183-201.

ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES DROITS DES MICHELOIS (ADDM). 1993. Une meilleure qualité de vie pour les gens de St-Michel – Mémoire présenté aux commissaires lors des audiences publiques sur la fermeture du CTED (ex-miron) en 1994. Montréal : ADDM, 6 pages.

BEAUCHAMP, A. 1994. «Considérations éthiques sur les choix dans la gestion des déchets». In Groupe de travail sur la gestion intégrée des déchets et matières récupérables. Les exigences d'une gestion intégrée des déchets. Montréal : CUM, Annexe #3, 12 pages.

BEETHAM, D. 1993. «Liberal Democracy and the Limits of Democratization». In D. Held. (éd.). Prospects for Democracy. Stanford : Stanford University Press, p. 55-73.

BENOIT, V. et A. Mévellec. 2002. « Les fusions municipales au Québec : À la recherche d'une agglomération pour le 21^{ème} siècle (?) ». Présenté dans le cadre du séminaire Les fusions de municipalités, une autre révolution tranquille ? tenu à l'INRS-UCS à Montréal le 23 mai, 7 pages.

BERGERON, A. et D. Boivin. 1995. Portrait du quartier – Ahuntsic un quartier en santé. Montréal : Ahuntsic, un quartier en santé, 84 pages.

BERNARD, L. 2000. Regroupements municipaux dans la région métropolitaine de Montréal – Recommandations du mandataire (Rapport Bernard). Québec : Ministère des affaires municipales et de la métropole, 32 pages.

BERRY, J., PORTNEY, K. et K. THOMSON. 1993. The Rebirth of Urban Democracy. Washington : Brookings Institute, 326 pages.

BONDIOLI, F. 1974(?). « Décentralisation à Bologne : quinze ans de débat politique, dix ans d'expérience pratique ». In Bologne. Aménagement urbain, Développement culturel, Démocratie locale. Peuple et culture de l'isère. Actes du colloques, p. 143-168.

BOUCHARD, A. et P. Hamel. 1997. «Consultation publique et action collective : une évaluation sociopolitique à partir du cas de Montréal». In S. Côté, J.-L. Klein et M.-U. Proulx (éd.). Action collective et décentralisation (tendances et débats en développement régional) actes du colloque de la Section Développement régional de l'ACFAS 1996 tenu à l'Université McGill du 14 au 16 mai 1996. Rimouski : GRIDEQ-GRIR, p. 141-156.

BRICAULT, L. 1989. «Les demandes des Michelois doivent obtenir priorité». Le Nouveau Journal de Saint-Michel, 7 juin, p. 3.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE). 1994. Centrale de valorisation du biogaz au Centre de tri et d'élimination des déchets de la ville de Montréal – Rapport d'enquête et d'audience publique. Québec : BAPE, 175 pages.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE). 1993. Projet de la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal – Rapport d'enquête et d'audience publique. Québec : BAPE, 326 pages.

BUREAU DE CONSULTATION DE MONTRÉAL (BCM). 1992. Vers une gestion intégrée des déchets. Projet de la Ville de Montréal - Rapport de consultation publique. Montréal : BCM, 262 pages.

BUREAU DE CONSULTATION DE MONTRÉAL (BCM). 1989. Mise en valeur du site Miron. Énoncé d'orientations d'aménagement - Rapport de consultation publique. Montréal : BCM, 75 pages + annexes.

CALIFORNIA WASTE MANAGEMENT BOARD. 1984. Political Difficulties Facing Waste-to-Energy Conversion Plant Siting. Los Angeles : Cerrell Associates Inc., 66 pages + annexes.

CALLON, M., P. Lascoumes et Y. Barthe. 2001. Agir dans un monde incertain – Essai sur la démocratie technique. Paris : Seuil, 358 pages.

CARDINAL, F. 2002. «Complexe environnemental Saint-Michel – Le site d'enfouissement fermera... mais pas trop vite». Le Devoir, 22 juin, p. A5.

CASTELLS, M. 1983. The City and the Grassroots. Berkeley : University of California Press, 441 pages.

CHASKIN, R. J. et S. Garg. 1997. «The Issue of Governance in Neighborhood-Based Initiatives». Urban Affairs Review, vol. 32, no. 5 (mai), p. 631-661.

CHASKIN, R. J. et A. Abunimah. 1999. «A View From the City : Local Government Perspectives on Neighborhood-based Governance in Community-Building Initiatives». Journal of Urban Affairs, vol. 21, no. 1, p. 57-78.

CHOUINARD, M.-J. 1995. «Un complexe environnemental à l'ex Carrière Miron – Les résidents du quartier déçus que l'enfouissement doive durer encore et encore». La Presse, 14 juin, p. A10.

CHOUINARD, Y. 1998. «Le pouvoir comme modèle d'intelligibilité en science politique – L'analyse stratégique et la compréhension de l'action collective». In L. Olivier, G. Bédard et J.-F. Thibault (éd.). Épistémologie de la science politique. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, p. 69-89.

CLAVEL, P., J. Pitt et J. Yin. 1997. «The Community Option in Urban Policy». Urban Affairs Review, vol. 32, no. 4 (mars), p. 435-458.

CNAAN, R. A. 1991. «Neighborhood-Representing Organizations : How Democratic are They ?». Social Service Review, décembre, p. 614-631.

COALITION DÉMOCRATIQUE DE MONTRÉAL. 1994. Résumé du mémoire de la Coalition démocratique de Montréal concernant un projet de cogénération d'électricité sur le site du CTED. Montréal : Coalition démocratique de Montréal, 7 pages.

COHEN, J. et J. Rogers. 1992. «Secondary Associations and Democratic Governance». Politics and Society, vol. 20, no. 4, p. 393-472.

COHEN, R. 1979. «Neighborhood Planning and Political Capacity». Urban Affairs Quarterly, vol. 14, no. 3 (mars), p. 337-362.

COING, H. 1966. Rénovation urbaine et changement social. Paris : Les Éditions Ouvrières, 295 pages.

COLLIN, J.-P. 2002. «La réforme de l'organisation du secteur municipal : la fin ou le début d'un cycle ?». Revue organisations et territoires. À paraître (août).

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CMQ). 1970. Rapport de la Commission Municipale du Québec sur l'administration de la Cité de Saint-Michel. Québec : Commission Municipale du Québec, 163 pages.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DU CTED. 1993. Mémoire du Comité de surveillance du CTED. Montréal : Comité de surveillance du CTED, 3 pages + annexes.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL (CUM). 1994. Les exigences d'une gestion intégrée des déchets – Rapport du groupe de travail sur la gestion intégrée des déchets et matières récupérables. Montréal : CUM, 42 pages + annexes.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE (CDEC) CENTRE-NORD. 2000. PLACÉE de l'arrondissement de Villeray/St-Michel/Parc Extension 1998-2000. Montréal : Corporation de développement économique communautaire Centre-Nord, 82 pages.

COURTEMANCHE, G. 2002. « Des citoyens au pouvoir en Bretagne ». Le Devoir, 21 juillet, p. B9.

CRENSON, M. 1983. Neighborhood Politics. Cambridge : Harvard University Press, 328 pages.

DE CARLO, L. 1999. «La participation en aménagement : un processus démocratique ? Une consultation publique à Montréal». Espaces et Sociétés, no. 97-98, p. 183-198.

DIONNE, B. 1992. «Cinquante ans de luttes pour démocratiser Montréal». Autrement, mai, p. 116-131.

DOCHERTY, I., R. Goodlad, et R. Paddison. 2001. «Civic Culture, Community and Citizen Participation in Contrasting Neighbourhoods». Urban Studies, vol. 38, no. 12, p. 2225-2250.

EL FADEL, M., A.-N. Findikakis et J.-O. Leckie. 1997. «Environmental Impacts of Solid Waste Landfilling». Journal of Environmental Management, no. 50, p. 1-25.

FORREST, R. et A. Kearns. 2001. «Social Cohesion, Social Capital and the Neighbourhood». Urban Studies, vol. 38, no. 12, p. 2125–2143.

FORTIN, A. 1991. «La participation : des comités de citoyens au mouvement communautaire». In J.-T. Godbout, (éd.). La participation politique. Leçons des dernières décennies. Montréal : Institut Québécois de recherche sur la culture, p. 219-250.

GALSTER, G. 2001. «On the Nature of Neighborhood». Urban Studies, vol. 38 no. 12, p. 2111-2124.

GAZZOLI, P. 1996. Transitions et transactions : les réformes administratives menées par les élus municipaux et les réactions de la bureaucratie montréalaise. Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 213 pages.

GENESTIER, P. 1999. «Le sortilège du quartier : quand le lieu est censé faire lien – Cadre cognitif et catégorie d'action politique». Les annales de la recherche urbaine, no. 82, p. 142-153.

GERMAIN, A. et M. Sweeney. 2001. La participation des organismes s'occupant d'immigrants et/ou de communautés culturelles aux instances de concertation de quartier. Montréal : INRS-UCS, 146 pages.

GERMAIN, A., R. Morin et G. Sénécal. 2000. L'évolution récente du mouvement associatif montréalais : un retour au territoire programmé – un pragmatisme renouvelé. Montréal : INRS-Urbanisation, 30 pages.

GERMAIN, A. et J. Charbonneau, avec la collaboration de J.-E. Gagnon. 1998. Le quartier, un territoire social significatif ? Montréal : Groupe de recherche et de prospective sur les nouveaux territoires urbains, INRS, no. 98-6, 30 pages.

GERMAIN, A. 1998. « Les quartiers multiethniques montréalais : lieux de sociabilité publique ». In H. Capel et P.-A. Linteau (éd.). Barcelona-Montréal – Desarrollo urbano comparado / Développement urbain comparé. Barcelone : Université de Barcelone, p. 471-482.

GLASER, M.-A., L.-E. Parker et S. Payton. 2001. «The Paradox Between Community and Self-Interest : Local Government, Neighborhoods, and Media». Journal of Urban Affairs, vol. 23, no. 1, p. 87-102.

GODBOUT, J. 1983. La participation contre la démocratie. Montréal : Éditions coopératives A. Saint-Martin, 190 pages.

GOLAB, C. 1982. «The Geography of Neighborhood». In R. Bayer (éd.). Neighborhoods in Urban America. Port Washington : Kennikat, p. 70-85.

GOLDBERG, M.-S., L. Goulet, H. Riberdy et Y. Bonvalot. 1995. «Low Birth Weight and Preterm Births Among Infants Born to Women Living Near a Municipal Solid Waste Landfill Site in Montreal, Quebec». Environmental Research, no.69, p. 37-50.

GREENBERG, M., K. Lowrie, L. Solitare et L. Duncan. 2000. «Brownfields, Toads and the Struggle for Neighborhood Redevelopment – A Case Study of the State of New Jersey». Urban Affairs Review, vol. 35, no. 5, p. 717-733.

- GRET, M. et Y. Sintomer. 2002. Porto Alegre – L'espoir d'une autre démocratie. Paris : La Découverte, 155 pages.
- HALLMAN, H. 1974. Neighborhood Government in a Metropolitan Setting. Beverly Hills : SAGE library of social research, 303 pages.
- HALLMAN, H. 1984. Neighborhoods : Their Place in Urban Life. Beverly Hills : SAGE Publications, 320 pages.
- HAMEL, P. 1999. «La consultation publique et les limites de la participation des citoyens aux affaires urbaines». Recherches sociographiques, no. 3, p. 435-466.
- HAMEL, P. 1997. «Démocratie locale et gouvernementalité : portée et limites des innovations en matière de débat public». In M. Gariépy et M. Marié (éd.). Ces réseaux qui nous gouvernent. Paris : L'Harmattan, p. 403-423.
- HAMEL, P. 1991. Action collective et démocratie locale : les mouvements urbains montréalais. Montréal : PUM, 239 pages.
- HASSON, S. et D. Ley. 1997. «Neighborhood Organizations, the Welfare State, and Citizenship Rights». Urban Affairs Review, vol. 33, no. 1 (septembre), p. 28-58.
- HAWKINS Jr, R.-B. 1983. «Neighborhood Policy : an Alternative to the Dominant Conception of Neighborhoods». In P.-L. Clay et R.-M. Hollister. (éd.). Neighborhood Policy and Planning. Lexington : Lexington Books, p. 193-205.
- HÉTU, J., Y. Duplessis et D. Pakenham. 1998. Droit municipal - Principes généraux et contentieux. Montréal : Hébert-Denault, 1398 pages.
- HUNTER, A. et S. Staggenborg. 1988. «Local Communities and Organized Action». In C. Milofsky (éd.) Community Organizations – Studies in Resource Mobilization and Exchange. New York : Oxford University Press, p. 243-273.
- JARY, D. et J. Jary. 2000. Collins Dictionary of Sociology. Glasgow : Harper Collins Publishers, 712 pages.
- KELLER, S. 1968. The Urban Neighborhood. New York : Random House, 210 pages.
- KOTLER, M. 1969. Neighborhood Government : the Local Foundations of Political Life. Indianapolis : The Bobbs-Merril Company Inc., 111 pages.
- LACHMAN, L. et A. Downs. 1978. «The Role of Neighborhoods in the Mature Metropolis». In C.-L. Leven, (éd.). The Mature Metropolis. Lexington : Lexington Books, p. 207-224.
- LALANCETTE, R. 1984. «Miron fera place à un parc – Le grand rêve se réalise pour tous les gens de St-Michel». Le Journal de St-Michel, vol. 7, no. 20 (16 mai), p. 1.

- LATENDRESSE, A. 2000. «La politique de consultation publique montréalaise mise en place par le RCM». In P. Hamel. Consultation publique et politiques urbaines: matériaux pour une évaluation de la politique de consultation publique élaborée par la Ville de Montréal (1988-1994). Rapport de recherche, Montréal : Université de Montréal, p. 203-212.
- LATOURE, B. 1986. «The Powers of Associations». In J. Law (éd.). Power, Action and Belief. A New Sociology of Knowledge ? London : Routledge & Kegan Paul, p. 264-279.
- LEE, B.-A. et K.-E. Campbell. 1997. «Common Ground ? Urban Neighborhoods as Survey Respondants See Them». Social Science Quarterly, vol. 78, no. 4 (décembre), p. 922-936.
- LÉONARD, J.-F. et J. Léveillé. 1986. Montréal After Drapeau. Montréal : Black Rose Books, 134 pages.
- LEVAC, L. 1988. La re-création d'une identité de quartier : une enquête socio-géographique sur le quartier la Petite-Patrie. Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 263 pages.
- LÉVEILLÉE, J. et L. Quesnel. 1994. Le RCM au pouvoir : fidélité au programme et aptitude à gouverner. Ottawa : Association canadienne de science politique, 24 pages.
- LOBER, D.-J. et D.-P. Green. 1994. «NIMBY or NIABY : a Logit Model of Opposition to Solid-Waste-Disposal Facility Siting». Journal of Environment Management, no. 40, p. 33-50.
- LOGAN, J.-R. et G. Rabrenovic. 1990. «Neighborhood Associations. Their Issues, Their Allies, and Their Opponents». Urban Affairs Quarterly, vol. 26, no. 1 (septembre), p. 68-94.
- MARX, K. 1971 [1867]. Capital : a Critical Analysis of Capitalist Production. London : G. Allen & Unwin, 886 pages.
- MATEJCZYK, A.-P. 2001. «Why Not NIMBY ? Reputation, Neighbourhood Organisations and Zoning Boards in a US Midwestern City». Urban Studies, vol. 38, no. 3, p. 507-518.
- MEDAM, A. 1975. «Bologne : une crise positive ? ». Le Jour. 1^{ère} partie (9 avril), p. 9 ; 2^e partie (11 avril), p. 9 ; 3^e partie (12 avril), p. 9 ; 4^e partie (14 avril), p. 9.
- MEEGAN, R. et A. Mitchell. 2001. «It's Not Community Round Here, it's Neighbourhood : Neighbourhood Change and Cohesion in Urban Regeneration Policies». Urban Studies, vol. 38, no. 12, p. 2167-2194.
- MILLS, C.-W. 1956. The Power Elite. New York : Oxford University Press, 423 pages.

MORIN, R., A. Latendresse et C. Piché. 2000. Les organismes de concertation locale et le cadre de vie à Montréal. Montréal : UQAM-DEUT, 85 pages.

MORIN, R. et M. Rochefort. 1998. «Quartier et lien social : des pratiques individuelles à l'action collective». Lien social et politiques, no. 39, p. 103-114.

MORIN, R. 1994-1995. «L'expérience montréalaise des corporations de développement économique communautaire : à la croisée des chemins». Coopératives et développement, vol. 26, no. 2, p. 13-39.

MORIN, R., A. Latendresse et M. Parazelli. 1994. Les corporations de développement économique communautaire en milieu urbain : l'expérience montréalaise. Montréal : UQAM-DEUT, 240 pages.

MORRIS, D. et K. Hess. 1975. Neighborhood Power. Boston : Beacon Press, 180 pages.

NEVEU, C. 1999. «Quel(s) espace(s) public(s) pour «les habitants»? Réflexions autour de l'expérience de comités de quartier à Roubaix». In L. Blondiaux *et al.* (éd.). La démocratie locale : représentation, participation et espace public. Paris : PUF, p. 347-365.

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL (PARI ST-MICHEL). Date inconnue. Le projet d'aménagement résidentiel et industriel (PARI) de Saint-Michel. Montréal : PARI, 3 pages.

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL (PARI ST-MICHEL). 1994. Mémoire. Montréal : PARI, 28 pages.

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL (PARI ST-MICHEL). 1989. Colloque sur l'avenir du site Miron tenu le 27 mai 1989 – Rapport d'opération. Montréal : PARI, 6 pages plus annexe.

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL (PARI ST-MICHEL). Date inconnue. Historique du quartier. Montréal : PARI, 2 pages.

PARK, R.-E. 1984 [1925]. «La Ville. Propositions de recherche sur le comportement humain en milieu urbain». In Y. Grafmeyer et I. Joseph (éd.). L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine. Paris : Aubier, p. 79-126.

PIOLLE, X. 1990-1991. «Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité ?». L'Espace géographique, no. 4, p. 349-358.

POINDEXTER, G.-C. 1996. «Legal Empowerment of the Neighbourhood». Urban Studies, vol. 33, no. 10, p. 1821-1829.

PURDUE, D. 2001. «Neighbourhood Governance : Leadership, Trust and Social Capital». Urban Studies, vol. 38, no. 12, p. 2211-2224.

RICH, R.-C. 1986. «Neighborhood-Based Participation in the Planning Process : Promise and Reality». In R.-B. Taylor (éd.). Urban Neighborhoods – Research and Policy. New York : Praeger, p. 41-73.

SCHOENBERG, S. 1979. «Criteria for the Evaluation of Neighborhood Viability in Working Class and Low Income Areas in Core Cities». Social Problems, no. 27, p. 69-85.

SCHUMAKER, P. et R.-W. Getter. 1983. «Structural Sources of Unequal Responsiveness to Group Demands in American Cities». Western Political Quarterly, vol. 36 (mars), p. 7-29.

SÉGUIN, M. 1997. L'émergence de mouvements sociaux de l'environnement dans l'enjeu des déchets solides à Montréal. Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, 304 pages.

SELLTIZ, C., L.-S. Wrightsman et S.-W. Cook. 1977. Les méthodes de recherche en sciences sociales. Montréal : Les Éditions HRW, 606 pages.

SÉNÉCAL, G. 2002. «L'espace public au défi de la proximité». In F. Tomas (éd.). Espaces publics, architecture et urbanité de part et d'autre de l'Atlantique. Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne, p. 53 à 69.

SÉNÉCAL, G., S. Reyburn, L. Deshaies et L. Guerpillon. 2001. Évaluation des retombées socio-économiques du programme Éco-quartier de la Ville de Montréal: rapport final présenté au Service des travaux publics et de l'environnement de la Ville de Montréal. Montréal: INRS-UCS, 37 pages.

SILVERMAN, D. 2000. Doing Qualitative Research – A Practical Handbook. London: SAGE Publications, 316 pages.

SIMARD, C. 2001. La représentation des groupes ethniques et des minorités visibles au niveau municipal: candidats et élus. Montréal : Immigration et Métropoles, 65 pages.

STONE, C.-N. 1980. «Systemic Power in Community Decision Making : a Restatement of Stratification Theory». The American Political Science Review, vol. 74, p. 987-989.

SWINDELL, D. 2000. «Issue Representation in Neighborhood Organizations : Questing for Democracy at the Grassroots». Journal of urban affairs, vol. 22, no. 2, p. 123-137.

TAUB, R.-P., G.-P. Surgeon, S. Lindholm, P. Ottis-Betts, et A. Bridges. 1977-78. «Urban Voluntary Associations, Locally Based and Externally Induced». American Journal of Sociology, vol 83, no. 2, p. 425-439.

TAYLOR, Marilyn. 2000. «Communities in the Lead : Power, Organisational Capacity and Social Capital» in Urban Studies. Vol. 37, #5-6, p. 1019-1035.

THÉRIAULT, R. 1978. Le quartier subjectif : niveau de la hiérarchisation de l'espace urbain. Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 216 pages.

TOCQUEVILLE, A. de. 1968 [1835 et 1840]. De la démocratie en Amérique. Paris : Gallimard, 368 pages.

VÉZINA, F. 1996. Démocratie de participation ou démocratie consultative. L'évolution politique du R.C.M.. Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 139 pages.

VILLE DE MONTRÉAL. 1999a. Profil socio-économique – Quartier 03 : Saint-Michel. Montréal : Ville de Montréal, 12 pages.

VILLE DE MONTRÉAL. 1999b. Profil socio-économique – Quartier 02 : Ahuntsic. Montréal : Ville de Montréal, 12 pages.

VILLE DE MONTRÉAL. 1994. Rétrospective des relations entre la ville de Montréal et ses citoyens. Gestion intégrée des déchets et des matières récupérables de la ville de Montréal. Montréal : Ville de Montréal, 22 pages.

VILLE DE MONTRÉAL. 1993. Centre de tri et d'élimination des déchets. Situation actuelle et perspectives d'avenir – Mémoire soumis dans le cadre de la consultation populaire menée conjointement par Vivre-St-Michel-en-santé et le P.A.R.I. St-Michel. Montréal : Ville de Montréal, 23 pages.

VISION MONTRÉAL. 1994. Avec Pierre Bourque et son équipe – Ça va changer ! – Élections municipales 1994 - plate forme électorale. Montréal : Vision Montréal, 69 pages.

VIVRE ST-MICHEL EN SANTÉ (VSMS). 1996. Présentation aux audiences publiques sur la gestion des matières résiduelles. Montréal : VSMS document interne, aucune pagination.

VIVRE ST-MICHEL EN SANTÉ (VSMS). 1993a. Mémoire présenté lors de la consultation publique sur la fermeture du CTED (Miron). Montréal : VSMS, 8 pages.

VIVRE ST-MICHEL EN SANTÉ (VSMS). 1993b. Plan d'action pour la fermeture du C.T.E.D. (Miron) tel qu'adopté par l'assemblée du Comité promoteur de Vivre St-Michel en santé le 3 février 1993. Montréal : VSMS, 7 pages.

VIVRE ST-MICHEL EN SANTÉ (VSMS). 1991. Une vision du quartier. Montréal : VSMS, nombre de pages inconnu.

VIVRE ST-MICHEL EN SANTÉ (VSMS). Date inconnue. Historique. Montréal : VSMS, 6 pages.

VIVRE ST-MICHEL EN SANTÉ (VSMS) et PARI St-Michel. 1993. Entente convenue entre : «Vivre St-Michel en Santé» et le «PARI St-Michel». Montréal : VSMS et PARI, 2 feuilles non paginées.

WELLMAN, B. et B. Leighton. 1979. «Networks, Neighborhoods, and Communities – Approaches to the Study of the Community Question». Urban Affairs Quarterly, vol. 14, no. 3 (mars), p. 363-390.

WILSON, J.-Q. 1981. « Democracy and the Corporation ». In R. Hessen (éd.) Does Big Business Rule America ?. Washington: Ethics and Public Policy Center, 74 pages.

YIN, R.-K. 1994. Case Study Research – Design and Methods (2nd edition). Thousand Oaks : SAGE Publications, 170 pages.